

Plan programme d'actions Trame verte et Bleue 7 Vallées

Document réalisé par le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche dans le cadre de l'étude Trame verte et bleue Phase 3 de la CC7V

AXE 1 : MAINTIEN ET PRESERVATION				
Objectifs opérationnels	Actions			
Accompagner les collectivités dans la préservation de la trame verte et assurer la prise en	Prendre en compte les enjeux de la trame verte dans les documents d'urbanismes (SCoT,PLUi-H)	Intégrer des objectifs/règles pour la préservation de la trame verte	1	
		Intégrer des règles pour la préservation des haies, la perméabilité des clôtures, le choix des essences....	2	
		Identification des secteurs naturels à préserver dans des OAP TVB thématiques et sectorielles	3	
Assurer et favoriser une gestion écologique et adaptée des milieux naturels (Entretien et gestion durable des haies, des bandes enherbées, des	Réaliser et mettre en place en place des plans de gestion écologique des milieux naturels (forestier, pelouse calcicole zone humide) situés dans les réservoirs de	Mettre en place un programme de formation sur la gestion et l'entretien des mares et sensibiliser sur leur rôle	4	
		Réaliser et mettre en place en place des plans de gestion bocager et des plans de gestion durable des haies (PGDH, PGDSAF) / valorisation des haies	5	
		Relayer/appuyer le concours général agricole des pratiques agro-écologiques valorisant les actions menées par les agriculteurs	6	
		Développer la mise en place de zone refuge dans les espaces verts situés dans les éléments de la TVB ou à proximité	7	
			8	
AXE 2 : RESTAURER				
Objectifs opérationnels	Actions			
Améliorer et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes et des continuités écologiques	Restaurer le maillage bocager par la plantation de haies en particulier le long des chemins ruraux, sentiers de randonnées et autour des villages (auréoles bocagères)	Secteur 1a Ondulations Montreuilloises	9	
		Secteur 1b Ondulations Montreuilloises	10	
		Secteur 1c Ondulations Montreuilloises	11	
		Secteur 2a : Le Ponthieu et Vallée de la Canche	12	
		Secteur 2b : Le Ponthieu et Vallée de la Canche	13	
		Secteur 2c : Le Ponthieu et Vallée de la Canche	14	
		Secteur 3a : Plateau entre la Créquoise et la Planquette	15	
		Secteur 3b : Plateau entre la Créquoise et la Planquette	16	
		Secteur 4a : Plateau Nord Forêt Domaniale d'Hesdin	17	
		Secteur 4b : Plateau Nord Forêt Domaniale d'Hesdin	18	
		Secteur 5a : Plateaux du Ternois Nord	19	
		Secteur 5b : Plateaux du Ternois Nord	20	
		Secteur 6a : Plateaux du Ternois au Sud de la Canche	21	
		Secteur 6b : Plateaux du Ternois au Sud de la Canche	22	
		Secteur 6c : Plateaux du Ternois au Sud de la Canche	23	
		Secteur 7a : Les bas plateaux du Ternois	24	
		Secteur 7b : Les bas plateaux du Ternois	25	
		Secteur 7c : Les bas plateau du Ternois	26	
		Secteur 8a : Vallée de la Canche, sud Forêt d'Hesdin	27	
		Secteur 8b : Vallée de la Canche, sud Forêt d'Hesdin	28	
		Secteur 8c : Vallée de la Canche, sud Forêt d'Hesdin	29	
		Secteur 9a : Entre le Ponthieu et les Plateaux du Ternois	30	
		Secteur 9b : Entre le Ponthieu et les Plateaux du Ternois	31	
		Secteur 9c : Entre le Ponthieu et les Plateaux du Ternois	32	
		Secteur 10 : Plateau à l'Est de la Forêt de Labroye	33	
		Secteur 11a : Le Ponthieu	34	
		Secteur 11b : Le Ponthieu	35	
		Secteur 12a : Le Ponthieu Est et la basse Vallée de l'Authie	36	
		Secteur 12b : Le Ponthieu Est et la basse Vallée de l'Authie	37	
		Secteur 12c : Le Ponthieu Est et la basse Vallée de l'Authie	38	
		Etudes approfondie des délimitations des chemins ruraux		39
	Améliorer la fonctionnalité écologique des haies et des plantations	Créer une boîte à outil avec des recommandations de liste d'essences locales	40	
		Accompagner et former aux bonnes pratiques de plantations et de gestion douce et raisonnée des éléments bocager et arboré	41	
	Améliorer la fonctionnalité des éléments de lisières : lisières	Restaurer et diversifier les ripisylves en variant les espèces floristiques, les strates les densités de plantation	42	
		Développer/Restaurer des lisières forestières multistrates	43	
	Améliorer la fonctionnalité du continuum forestier en fond de vallées	Convertir les peupleraies et boisements monospécifiques vieillissants (mauvais état sanitaire) en boisements diversifiés	44	
	Améliorer la fonctionnalité du continuum forestier en secteur de côteaux et plateaux	Identifier des sites permettant l'implantation de bosquets et boisements le long des corridors principaux de la trame bois et forêt hors secteurs à enjeux pelouses calcicoles	45	
	Améliorer/Restaurer la fonctionnalité des zones humides et plus particulièrement des prairies humides		46	
	Poursuivre les actions de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau (continuité écologique, sédimentaire, restauration du lit mineur...)		47	
	Restaurer les mares et conforter le réseau		48	
	Identifier des secteurs à restaurer dans une OAP sectorielle avec des recommandations d'implantation (Communes d'Hesdin, Marconnelle, Marconne...)		49	
Accompagner les agriculteurs dans le renforcement de la biodiversité et du maillage	Mettre en place des aménagements favorables pour la biodiversité : mise en place de nichoir pour les chouettes effraies et les chouettes chevêches dans les		50	
	Accompagner et développer les projets de plantations de haies et d'agroforesterie par les agriculteurs		51	
Intégrer la biodiversité dans la gestion et les projets d'aménagement du territoire	Accompagner l'amélioration des pratiques de gestion et d'implantation des infrastructures agro-écologiques (et non-productives) en faveur de la biodiversité		52	
	Créer/recréer des espaces favorables à la biodiversité (projet de désimperméabilisation, vergers, voyette/cheminement doux, espaces verts, jardins naturels partagés,		53	
Faciliter le déplacement de la faune	Favoriser la biodiversité dans les espaces verts et les zones d'activités	Amplifier la gestion différenciée des espaces verts et des zones d'activités	54	
	Mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité dans les espaces verts et les zones d'activités (nichoirs, pollinisateurs sauvages...)		55	
Favoriser l'accueil de la	Impliquer et accompagner les habitants dans les projets de végétalisation en mettant en place des permis de végétaliser/bons de végétalisation		56	
	Accompagner à l'intégration et la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité dans les projets de restauration du bâti (énergétique, patrimoine)		57	
AXE 3 : REDUIRE LES POINTS DE BLOCAGE, LES PRESSIONS ET LA FRAGMENTATION				
Objectifs opérationnels	Actions			
- Limiter la fragmentation des continuités écologiques et l'entrave aux déplacements des espèces	Identifier les sites d'écrasement des amphibiens et mener une étude autour de leur mortalité			58
	Identifier les secteurs à forte mortalité pour la faune (intersection corridors et routes) et mettre en place des aménagements afin de limiter les collisions			59
	Mettre en place un suivi des passages à faunes sous la RD939 (SIPAF Système d'information sur les passages à faune.)			60
	Contribuer à la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces urbains (favoriser la biodiversité, réduire l'effet d'ilot de chaleur, augmenter les surfaces			61
Prévenir et réduire la prolifération des espèces exotiques envahissantes	Améliorer les ouvrages hydrauliques pour favoriser la circulation de la faune terrestre et aquatiques			62
	Identifier les sources et les répartitions des EEE sur les 7 Vallées			63
Accompagner les aménageurs pour préserver et favoriser la biodiversité	Former à la reconnaissance et la gestion des EEE			64
	Définir un programme de gestion des EEE			65
Produire des cahiers/des guides et organiser des temps d'informations de recommandation pour l'intégration et le maintien de la biodiversité et des continuités écologiques dans les projets d'aménagement				66
AXE 4 : AMELIORER LA CONNAISSANCE				
Objectifs opérationnels	Actions			
Renforcer les connaissances locales, cibler les actions de la	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) inter-communal			67
	Réaliser des inventaires/études sur des espèces cibles indicatrices de fonctionnalité des milieux (Chiroptères, Pics (mar, noir, épeiche), Amphibiens, Chouette			68

communauté de commune pour la biodiversité et ainsi communiquer efficacement auprès du public et acteurs du territoire Avoir une meilleure prise en compte de la biodiversité	Mener des études et suivi de certains écosystèmes représentatifs des enjeux écologiques des 7 Vallées	Réaliser des études suivis forêts de pentes	69
		Réaliser des inventaires faune & flore des espaces boisés présentant dans les réservoirs de biodiversité	70
		Accompagner le développement de l'utilisation de l'Indice de biodiversité potentielle (IBP)	71
		Réaliser un diagnostic des mares existantes sur le territoire	72
		Mettre en place des études pour compléter et affiner l'identification de sites à enjeux pelouses calcicoles	73
		Réaliser un diagnostic et des inventaires des prairies humides (faune, flore, habitat) à enjeux TVB	74
	Mener une étude Trame Noire		75
AXE 5 : EDUQUER ET SENSIBILISER			
Objectifs opérationnels	Actions		
Informers, sensibiliser et éduquer les acteurs locaux (élus, habitants, scolaires, agriculteurs, gestionnaires...)	Développer, diffuser des outils de sensibilisation et organiser des formations sur les bonnes pratiques de gestion-entretien des haies auprès des acteurs du territoire		76
	Mettre en place un programme pédagogique à l'attention des habitants pour favoriser l'accueil de la biodiversité chez eux (perméabilité des clôtures essences locales,		77
	Mettre en place des Rencontres TVB (élus, techniciens) pour informer/sensibiliser sur les enjeux et actualités liés à la TVB (zones humides, pelouses calcicoles,		78
	Accompagner le développement des Aires Terrestre éducatives		79
	Mettre en place des programmes pédagogiques, outils pédagogiques, actions de sensibilisation des scolaires, des médiathèques (10 000 coins nautre, fête de la		80
	Organiser des actions de sensibilisation à l'occasion d'évènements nationaux et régionaux en faveur de la biodiversité et de la nature (Fête de la Nature, Festival de		81
	Organiser des chantiers participatifs de plantation de haies et/ou d'arbres et d'opération de sciences participatives		82
	Mettre en place des formations sur la gestion différenciée des espaces verts pour les agents communaux		83
	Valoriser et faire connaître les actions menées par des agriculteurs en faveur de la biodiversité		84
AXE 6 : ACCOMPAGNER ET ASSURER LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE			
Objectifs opérationnels	Actions		
Accompagner et assurer le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions de la Trame verte et bleue	Créer un groupe de mise en œuvre et de suivi du programme d'actions de la Trame Verte des 7 Vallées		85
	Définir des indicateurs de suivi de la TVB des 7 Vallées		86
	Relayer les dispositifs de financements et d'accompagnement auprès des porteurs de projets : AP financements, MAEC, programmes SYMCEA, N2000, TEN...		87
	Développer une ingénierie territoriale pour accompagner les porteurs de projets en faveur de la biodiversité et de la TVB		88

SCHEMA TRAME VERTE DES 7 VALLEES





VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

25 rue Vermaelen, 62 390 Auxi-le-Château

contact@cpie-authie.org

03 21 04 05 79

<http://cpie-authie.org>

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	6
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	9
1. ETAT DE LA BIODIVERSITE.....	9
1.1. LA FLORE DES HAUTS-DE-FRANCE	9
1.2. LA FLORE DES 7 VALLEES.....	12
1.3. LA FAUNE DES HAUTS-DE-FRANCE	14
1.4. LA FAUNE DES 7 VALLEES.....	17
1.5. LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	19
2. CONTEXTE PHYSIQUE ET PAYSAGER	21
2.1. OCCUPATION DU SOL.....	21
2.2. LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES IDENTIFIES ET PROTEGES	24
2.2.1. Protection réglementaire	24
2.2.2. Protection foncière et contractuelle	24
2.2.3. Les espaces inventoriés	24
2.3. LES ZONES HUMIDES	31
2.4. AUTRES ESPACES PATRIMONIAUX.....	35
2.4.1. Trame verte et bleue du Pays des 7 Vallées	35
2.4.2. Schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue ...	35
2.4.3. Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires	35
2.4.4. Réservoirs de biodiversité : les cours d'eau	35
2.5. LES ESPACES A ENJEUX DU CBNBL	39
2.6. DOCUMENTS D'URBANISME ET GRAND PROJET	40
PARTIE 2 : LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DES 7 VALLEES	44
1. LA NOTION DE RESEAU ECOLOGIQUE.....	44
1.1. LES SOUS-TRAMES IDENTIFIEES : CONTINUUM	44
1.2. LES ESPACES A ENJEUX.....	44
1.3. LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE.....	44
1.4. LES ZONES DE TRANSITION	44
1.5. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES.....	45
2. LA SOUS TRAME BOIS ET FORET	47
2.1. ESPACES ET MILIEUX BOISES.....	47

2.2. LA GESTION FORESTIERE	55
2.3. ELABORATION DE LA SOUS-TRAME BOIS ET FORET	56
2.3.1. Eléments à enjeux du continuum bois et forêt	56
2.3.2. Corridors biologiques.....	57
3. LA SOUS TRAME BOCAGERE	63
3.1. LE BOCAGE	63
3.2. ELABORATION DE LA SOUS-TRAME BOCAGERE	67
3.2.1. Eléments à enjeux du continuum bocager	67
3.2.2. Corridors biologiques	68
4. LA SOUS TRAME DES PELOUSES CALCICOLES	74
4.1. LES PELOUSES CALCICOLES.....	74
4.2. ELABORATION DE LA SOUS-TRAME PELOUSES CALCICOLES	75
5. LA TRAME BLEUE	79
6. LES POINTS DE BLOCAGE	82
6.1. LE RESEAU ROUTIER	82
6.2. LE RESEAU DE VOIES FERREES	82
6.3. LES RESEAUX ELECTRIQUES.....	82
6.4. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE	82
6.5. L'URBANISATION	83
7. SYNTHESE DES ENJEUX.....	86
8. LES ESPACES A RESTAURER	89
9. LES ECOPAYSAGES	103
9.1. LA NOTION D'ECOPAYSAGE	103
9.2. LES PLATEAUX DU TERNOIS	105
9.3. LA VALLEE DE LA TERNOISE.....	106
9.4. LA VALLEE DE LA CANCHE AVAL.....	107
9.5. LA VALLEE DE LA CANCHE AMONT	108
9.6. LA BASSE VALLEE DE L'AUTHIE	109
9.7. LE PONTHEU	110
9.8. LES ONDULATIONS MONTREUILLOISES	111
BIBLIOGRAPHIE	112
ANNEXES	115

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Nombre d'espèces patrimoniales observées sur le territoire des 7 Vallées - Source : CBNB	13
Carte 2 Les grands types d'habitats issues des données ARCH 2005	22
Carte 3 Couverture du sol issue des données d'occupation du sol en 2 dimensions de 2015	23
Carte 4 Les espaces remarquables sur le territoire des 7 Vallées	29
Carte 5 Evolution des ZNIEFF de type 1	30
Carte 6 : Zones à dominantes humides - Source : Agence de l'Eau Artois Picardie	33
Carte 7 : Zones humides de l'Authie et de la Canche – Source : SYMCEA	34
Carte 8 Niveau d'enjeux du CBNBL par commune - Source : Plantes vasculaires à enjeux du CBNBL	39
Carte 9 : Carte des espaces à enjeux des 7 Vallées	46
Carte 10 : Evolution des boisements et des forêts sur les 7 Vallées depuis 1827 - Source : Etat-major, OpenData Hauts-de-France	49
Carte 11 : Cartographie des espaces boisés et forestiers à enjeux identifiés sur les 7 Vallées	58
Carte 12 : Cartographie de la perméabilité de la matrice paysagère du continuum bois et forêt	59
Carte 13 : Cartographie du continuum bois et forêt	60
Carte 14 : Cartographie des corridors écologiques du continuum bois et forêt	61
Carte 15 : Schéma de la trame verte, sous-trame bois et forêts	62
Carte 16 : Le Bocage des 7 Vallées	65
Carte 17 : Cartographie des espaces bocagers à enjeux	69
Carte 18 : Cartographie de la perméabilité de la matrice paysagère du continuum bocager	70
Carte 19 : Cartographie du continuum bocager	71
Carte 20 : Cartographie des corridors écologiques du continuum bocager	72
Carte 21 : Schéma trame verte, sous-trame bocagère	73
Carte 22 : Cartographie de la perméabilité de la matrice paysagère du continuum des pelouses calcicoles	76
Carte 23 : Cartographie du continuum des pelouses calcicoles	77
Carte 24 : Cartographie du continuum des pelouses calcicoles avec les corridors écologiques de la sous-trame bocagère	78
Carte 25 : Cartographie de la perméabilité de la matrice paysagère du continuum des milieux aquatiques et humides	80
Carte 26 : cartographie du continuum aquatiques et humides	81
Carte 27 : Carte des éléments de fragmentation des 7 Vallées	84
Carte 28 : Carte des points de blocage situés sur les 7 Vallées	85
Carte 29 : Carte de synthèse des enjeux de la trame verte des 7 Vallées	86
Carte 30 : Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées	87
Carte 31 : Espaces à restaurer de la Trame Verte des 7 Vallées identifiés	90
Carte 32 : Ecopaysage des 7 Vallées	104

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Schéma du réseau écologique	7
Figure 2 : La flore et la fonge, part des espèces indigènes de France métropolitaine (n = 28 190) présentes en région Hauts-de-France (n = 10 1222) – Source : ORB, 2019	9
Figure 3 : Nombre de plantes vasculaires indigènes par commune en Hauts-de-France en 2018 - Source : Etat des lieux de la biodiversité - ORB, 2019 d'après les données du CBNB 2019	9
Figure 4 : Répartition communale de la flore menacée régionale des Hauts-de-France - Source : ORB, 2019 d'après les données du CBNBL 2019	10
Figure 5 : Évaluation des menaces pour la flore vasculaire indigène des Hauts-de-France - Source : ORB, 2020 d'après les données du CBNBL 2019	10
Figure 6 : Répartition des espèces de bryophytes selon leur statut de menace UICN en 2018 - Source : ORB, 2019, d'après les données du CBNBL 2019	11
Figure 7 : Les formations végétales des Hauts-de-France (source CBNBL, 2019) - Source : ORB, 2019, d'après les données du CBNBL 2019	11
Figure 8 : Richesse spécifique faunistique des Hauts-de-France : pourcentage d'espèces présentes dans la région (en rouge) par rapport à la France métropolitaine (GON 2017, Picardie Nature 2017, Fédérations départementales de pêche 2005-2017) Source : ORB, 2020	14
Figure 9 : Exemples d'Arthropodes, part des espèces indigènes de France (n=737) présentes en région Hauts-de-France (n=265) (GON, Picardie Nature et fédérations départementales de pêche, 2018) - Source : ORB, 2019..	14
Figure 10 : Les vertébrés, part des espèces indigènes de France métropolitaine (n=1290) présentes en région Hauts-de-France (n=400) - Source : ORB, 2019 d'après les données du GON et de Picardie Nature	15
Figure 11 : SRCE-TVb Trame verte et bleue - Les continuités écologiques aériennes Source : SRCE-TVb du Nord-Pas-de-Calais, 2014	16
Figure 12 : Voie de migration de l'avifaune d'importance nationale – Source : SRCE-TVb du Nord-Pas-de-Calais, 2014	16
Figure 13 : La faune du territoire du Pays des Sept Vallées. Les chiffres en italique indique le nombre d'espèces présentes en région Nord-Pas-de-Calais mais dont la présence n'est pas attestée sur ce territoire - Source - ORB Nord-Pas-de-Calais 2014	17
Figure 14 : Couloirs de biodiversité aériens SRCE 2012 - Source : Plan de Paysage des 7 Vallées 2023	18
Figure 15 Nombre d'espèces exotiques envahissantes selon le règlement européen et présents dans la faune régionale pour 7 groupes taxonomiques - Sources : ORB 2019 d'après les données du GON & de Picardie Nature, 2019	19
Figure 16 Principaux milieux colonisés par des espèces exotiques envahissantes floristiques dans les Hauts-de-France - Source : ORB, 2019	19
Figure 17 Carte de richesse spécifique communale de la faune exotique envahissante des Hauts-de-France entre 1980 et 2019 - Sources : ORB 2019 d'après les données du GON & de Picardie Nature, 2019	20
Figure 18 Carte de répartition de la flore exotique envahissante (avérée et potentielle) des Hauts-de-France Sources : ORB 2019 d'après les données du CBNBL 2019	20
Figure 19 : Evolution de l'occupation des sols - source : OCS2D 2015 et ARCH 200	21
Figure 20 Part des espaces remarquables des 7 Vallées et Régionale par type de protection – Source : http://inpn.mnhn.fr/	24

Figure 21 : Caractère hygrophile des zones humides présente sur les 7 Vallées	32
Figure 22 : Schéma cartographique de la Trame verte et bleue du Pays des 7 Vallées - Source : Airelle 2009	36
Figure 23 : Schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais - Source : SIGALE Nord-Pas-de-Calais, 2012.....	37
Figure 24 : Extrait du SRADDET - TVB pour le territoire des 7 Vallées - Source : Plan de Paysage des 7 Vallées 2023, données issues du SRADDET des Hauts-de-France	38
Figure 25 : Extrait de la couverture forestière des Hauts-de-France, rendu à la maille kilométrique - Source : ORB 2019, d'après la BD Forêt V2.....	47
Figure 26 : Evolution des espaces et milieux boisés : Bois de Maintenay	50
Figure 27 : Evolution des espaces et milieux boisés, communes de Marconne et Campagne-lès-Hesdin	50
Figure 28 : Evolution des espaces et milieux boisés.....	512
Figure 29 : Exemple de forêt de pente - Source : CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche	53
Figure 30 : Effet de contact sur le nombre des espèces de plantes par mètre-carré illustré de l'exemple de l'Orée d'un Bois - Source : CBNBL, 2010	54
Figure 31 : Exemple de taillis, futaie et taillis sous futaie – Source : CRPF Nord Pas-de-Calais Picardie, 2005.....	55
Figure 32 : Répartition (en %) des différents milieux de la matrice paysagère du continuum bois et forêt.....	56
Figure 33 : Répartition (en %) des différents milieux du continuum bois et forêt	57
Figure 34 : Les différents éléments arborés constitutifs du bocage - Source : PNR Caps et Marais d'Opale.	63
Figure 35 : Les différents types de haies - Source : PNR du Vexin français 2020.....	63
Figure 36 : Exemple d'arbres en têtards	64
Figure 37, : Densification des linéaires de haies, Gouy-Saint-André - Source : Plan de Paysage, 2023	64
Figure 38 : Répartition (en %) des différents milieux de la matrice paysagère du continuum bocager	67
Figure 29 Répartition (en %) des différents milieux du continuum bocager	68
Figure 40 : Exemple de pelouses calcicoles.....	74
Figure 41 : Trame pelouses calcicoles du SRCE TVB du Nord-Pas-de-Calais.....	74
Figure 42 : Répartition (en %) des différents milieux de la matrice paysagère du continuum pelouses calcicoles	75
Figure 43 Répartition (en %) des différents milieux de la matrice paysagère du continuum des milieux humides et aquatiques.....	79

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 Description synthétique des sites Natura 2000 et de la réserve naturelle régionale sur les 7 Vallées – Source : http://inpn.mnhn.fr	25
Tableau 2 Description synthétique de l'ensemble des ZNIEFF de type 1 sur le territoire des 7 Vallées - Source : http://inpn.mnhn.fr	26
Tableau 3 Description synthétique de l'ensemble des ZNIEFF de type 2 sur le territoire des 7 Vallées - Source : http://inpn.mnhn.fr	27
Tableau 4 : Description synthétique de la ZICO sur le territoire des 7 Vallées - Source : http://inpn.mnhn.fr/	28
Tableau 5 : Description des zones humides présentes sur le territoire	31
Tableau 6 Répartition des végétations sur les 7 Vallées - Source - BD Forêt v2	47
Tableau 7 : Niveaux attribués aux espaces à enjeux.....	56
Tableau 8 : Coefficients de résistances pour la matrice paysagère du continuum bois et forêt	56

Tableau 9 : Niveaux attribués aux espaces à enjeux.....	67
Tableau 10 : Coefficients de résistances pour la matrice paysagère du continuum bocager	67
Tableau 11 : Coefficients de résistances pour la matrice paysagère du continuum pelouses calcicoles	75
Tableau 12 : Coefficients de résistances pour la matrice paysagère du continuum des milieux aquatiques et humides.....	79

INTRODUCTION

La **biodiversité** désigne la **diversité de toute forme de vie sur Terre**. Elle est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions. La biodiversité s'exprime à plusieurs échelles : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Elle est indissociable du développement durable, car l'essentiel de ce développement se fonde sur les multiples biens et services environnementaux qu'elle fournit aux sociétés humaines.

La biodiversité assure notre qualité de vie en nous rendant des services écosystémiques :

- Services de régulation (fertilité du sol, lutte contre les ruissellements et les inondations, pollinisation des cultures, qualité de l'air, etc.)
- Services d'approvisionnement (alimentation, eau, bois, etc.)
- Services culturels

Les enjeux de sa préservation sont majeurs, car il en va de l'avenir de l'Humanité.

La biodiversité n'est pas liée uniquement aux espaces patrimoniaux, elle est aussi ordinaire. On peut la trouver dans les milieux naturels exceptionnels, mais elle nous entoure aussi au quotidien, que ce soit au fond du jardin, dans les champs, les parcs ou au bord des routes.

Le paysage qui nous entoure est constitué d'une multitude de milieux naturels ou semi-naturels tels que les forêts, les prairies, les rivières, les mares, etc. Ces milieux fonctionnent en interconnexion étroite les uns avec les autres : ils constituent un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques.

Cependant, **la perte de biodiversité constatée au niveau mondiale est aussi une réalité en France**. La cause de cette perte est notamment due aux modèles de développement et processus de production et de consommations privilégiés depuis plusieurs décennies qui ont perdu de vue la relation, au quotidien, avec la diversité biologique, et qu'ainsi, ils en ont méconnu les déterminants et négligé la protection.

Les espèces animales tant que végétales et les espaces naturels sont déséquilibrés et affaiblis. Le développement d'espèces exotiques envahissantes est favorisé, pouvant être un risque majeur en matière d'écologie, de santé publique et d'économie.

Toutefois, la principale cause de l'érosion de la biodiversité est la **fragmentation des habitats naturels** liée à la transformation de l'occupation des sols qui connaît un essor depuis plusieurs années.

La biodiversité est irremplaçable. Aujourd'hui, **86% des Français estiment qu'il est encore temps d'agir en sa faveur**. Il est important et utile d'agir à tous les niveaux pour inverser cette tendance et offrir une terre vivable et soutenable.

Chiffres clés :

- ¾ des milieux terrestres et 2/3 des milieux marins sont « sévèrement altérés » par les activités humaines
- 87% des zones humides ont disparu en près de deux siècles
- 1/3 forêts ont été rognées en près de deux siècles
- 14 des 18 services écosystémiques se dégradent : formation de sols fertiles, pollinisation, etc.

Régulation du climat :

Les milieux naturels, terrestres et aquatiques, jouent un rôle important dans la régulation du climat :

- Absorption de la moitié des émissions de dioxyde de carbone produites par l'Homme à l'échelle de la planète
- Interception des particules polluantes
- Purification de l'air au niveau local

Par exemple, les arbres peuvent modifier la qualité de l'air en convertissant le CO₂ en O₂.

Pollinisation :

Principal mode de reproduction des plantes à fleurs, la pollinisation est l'un des services écosystémiques important que nous rendent gratuitement les espèces. Par exemple, la pollinisation va contribuer à la production alimentaire, les insectes pollinisateurs vont améliorer les rendements des cultures

En Hauts-de-France, 30% des milieux présentent un potentiel « moyen à haut » pour accueillir les espèces favorables aux processus de pollinisation (lisières humides à grandes herbes, prairies humides, vergers, vignobles, forêts humides et haies).

(Source : ORB Hauts-de-France 2019)

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national afin de permettre aux espèces animales et végétales d'accomplir leur cycle de vie. Son objectif principal est de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels dans un contexte de changement climatique. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce au maillage de celui-ci.

L'analyse des réseaux écologiques intègre les concepts de l'écologie du paysage et ceux de l'écologie des espèces. Un réseau écologique comprend l'ensemble des milieux présents dans le paysage entre lesquels il existe des flux tels que les déplacements d'espèces. Il n'existe pas, spécifiquement parlant, un seul réseau, mais des faisceaux de plusieurs réseaux qui se distinguent soit en fonction de l'échelle d'analyse envisagée, soit selon l'espèce ou les écosystèmes.

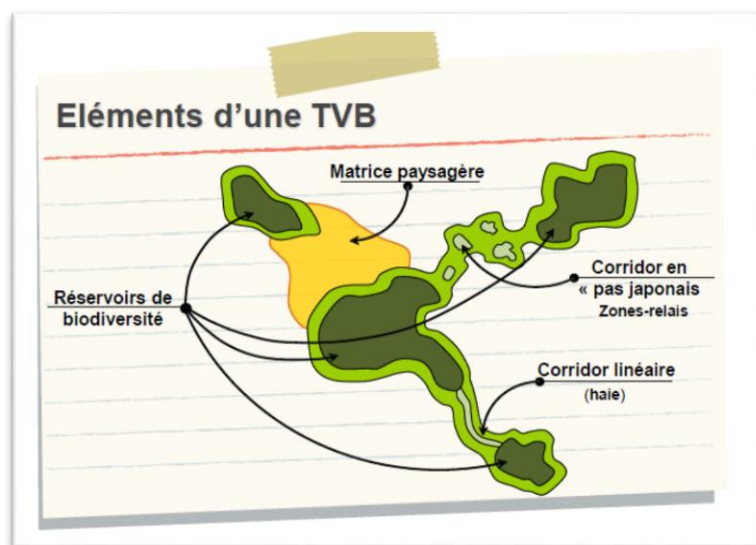


Figure 1 : Schéma du réseau écologique

La trame verte et bleue se décline en différentes sous-trames, correspondant aux grands types de milieux :

- La sous-trame boisée,
- La sous-trame bocagère

- La sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts
- La sous-trame des milieux humides

Sont identifiés pour chaque sous-trame

- **les réservoirs de biodiversité**, espaces de grandes dimensions, noyaux de biodiversité qui sont des écosystèmes exceptionnels et qui servent de point d'ancrage à la trame,
- **les corridors écologiques**, liaisons servant de couloirs de déplacement pour les espèces (des haies et des bosquets dans un champ, un pont végétalisé sur une autoroute ou un tunnel, une ouverture dans un jardin clôturé...) permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité.
- **Zones tampons** : zones de transition protégeant les réservoirs et les corridors des influences extérieures potentiellement dommageables.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Schéma de Cohérence Territoriale Ternois – 7 Vallées, la communauté des communes des 7 Vallées (CC7V), a décidé de concevoir un schéma de Trame verte sur son territoire.

Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage de la CC7V, a été réalisée par le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, en partenariat étroit avec l'Atelier de l'Ourcq, Virage Energie et Verdi Conseil Nord de France en chargeant du Plan de Paysage et AUDDICE en charge du PLUi-H.

Cette démarche, construite en 4 étapes, a porté une attention particulière à la concertation des partenaires et acteurs du territoire :

- Phase 1 : Diagnostic partagé du territoire
- Phase 2 : Stratégie territoriale
- Phase 3 : Plan d'action opérationnel
- Phase 4 : Communication et concertation

Régulation des inondations :

Premier risque naturel, La moitié des communes des Hauts-de-France sont exposées aux risques de météorologiques (sécheresses, inondations, coulées de boue, etc).

29% des milieux en Hauts-de-France présentent un potentiel pour réguler efficacement les phénomènes de crues et d'inondations.

Prairies humides, forêts humides, bords de cours d'eau, marais et tourbières correspondent aux milieux les plus favorables pour lutter contre les risques d'inondation.

(Source : ORB Hauts-de-France 2019)

Article L371-1 du Code de l'Environnement

I. – La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit.

A cette fin, ces trames contribuent à :

- 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

II. – La trame verte comprend :

- 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° ;
- 3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14.

III. – La trame bleue comprend :

- 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 ;
- 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ;
- 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III.

IV. – Les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III du présent article sont identifiés lors de l'élaboration des schémas mentionnés à l'article L. 371-3.

V. – La trame verte et la trame bleue sont notamment mises en œuvre au moyen d'outils d'aménagement visés aux articles L. 371-2 et L. 371-3.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. ETAT DE LA BIODIVERSITE

Les espaces naturels sont faibles en région Hauts-de-France, mais il y a une diversité des territoires. Les terres agricoles dominent l'occupation des sols avec un taux de boisement de 14,1% seulement, contre 30% en France métropolitaine d'après l'Etat des lieux de la Biodiversité de l'Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France (2019).

La région des Hauts-de-France n'accueille cependant pas la plus grande diversité d'espèces. Par exemple, elle n'héberge que 29% des espèces de plantes vasculaires et 35% des espèces de papillons de jour. La forte artificialisation du sol restreint le potentiel d'accueil des espèces. Néanmoins, la région héberge des espèces et des milieux rares tel que les tourbières alcalines des vallées de la Somme, la Grenouille des Champs, le Murin à oreilles échanquées, le Butor étoile, etc.

1.1. LA FLORE DES HAUTS-DE-FRANCE

La région Hauts-de-France se caractérise par une diversité d'habitats (milieux boisés, zones humides, littoraux, prairies, bocages, etc.) dans lesquels se regroupe une diversité d'espèces floristiques (flore vasculaire, bryophytes, champignons, etc.) (figure 2).

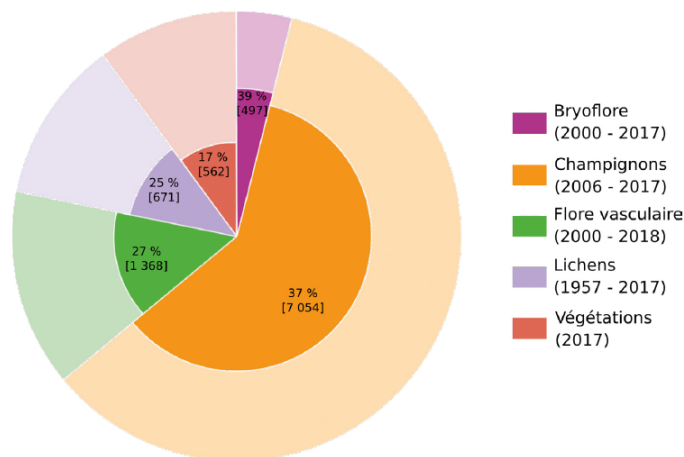


Figure 2 : La flore et la fonge, part des espèces indigènes de France métropolitaine (n = 28 190) présentes en région Hauts-de-France (n = 10 122) – Source : ORB, 2019

Elle possède une diversité de flore vasculaire (plantes permettant d'apprécier la qualité d'un écosystème) importante, qui, le plus souvent, est corrélée à une diversité d'habitats et généralement importante sur le littoral. En Hauts-de-France, la répartition des plantes vasculaires est très hétérogène, localisée essentiellement sur le littoral et dans le sud de la région. Toutefois, quelques communes des 7 Vallées ont dépassé le seuil des 200 espèces (figure 3).

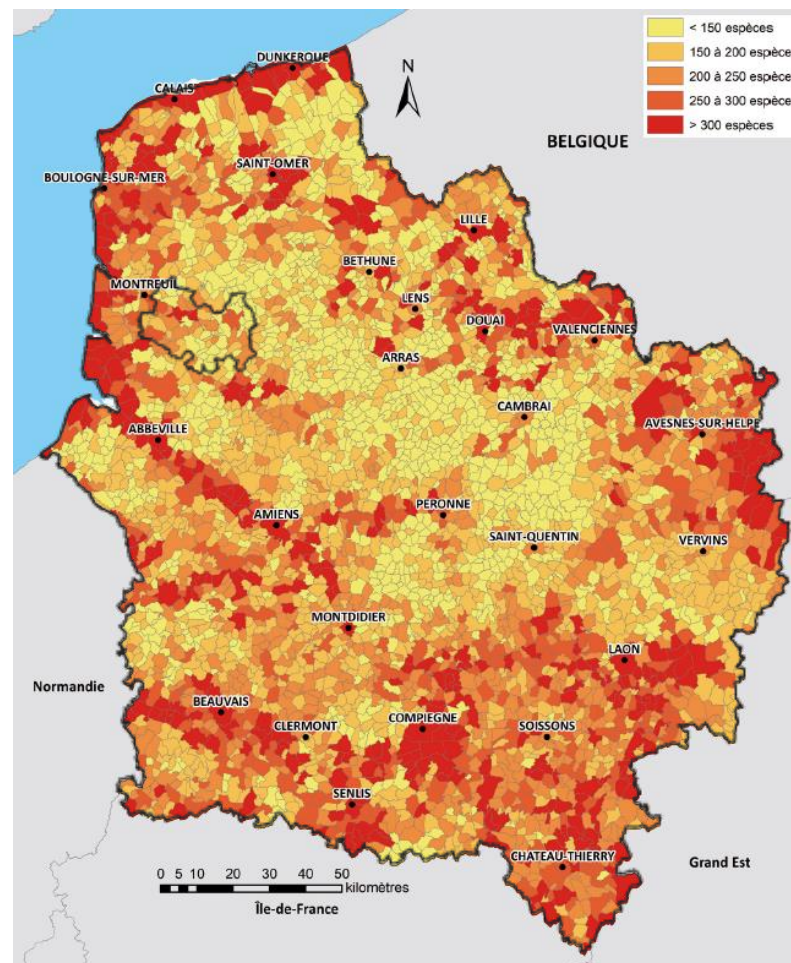


Figure 3 : Nombre de plantes vasculaires indigènes par commune en Hauts-de-France en 2018 - Source : Etat des lieux de la biodiversité - ORB, 2019 d'après les données du CBNB 2019

Pourtant, certaines de ces espèces font face à un risque d'extinction et sont ainsi inscrites sur la « Liste rouge », inventaire du risque d'extinction des espèces tant végétales qu'animales dans le monde. Le territoire des 7 Vallées présente des espèces floristiques menacées sur certaines de ces communes (figures 4 et 5).

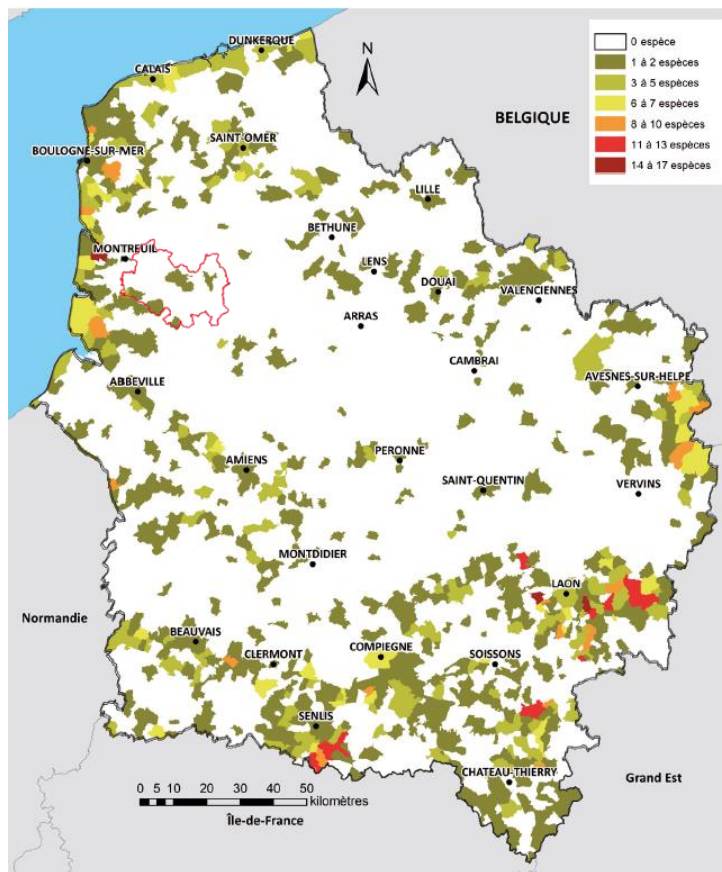
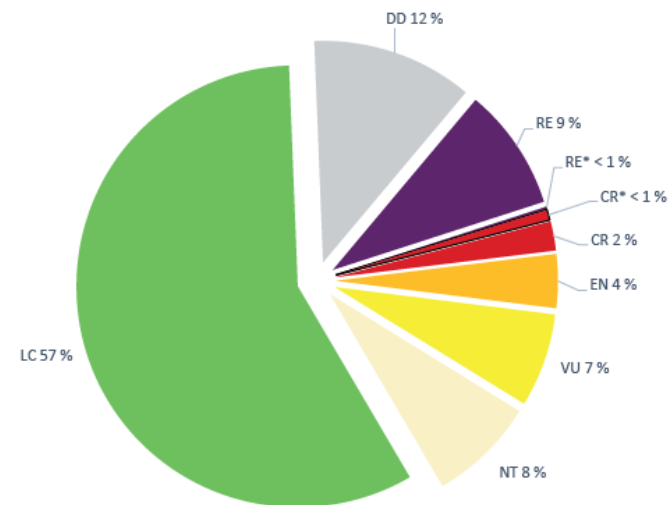


Figure 4 : Répartition communale de la flore menacée régionale des Hauts-de-France - Source : ORB, 2019 d'après les données du CBNBL 2019



CR* : espèce présumée disparue / RE* : espèce disparue à l'état sauvage (mais conservée en jardin ou en banque de graines)

Code	Intitulé	Signification
EX	Éteint	Espèces disparues
EW	Éteint à l'état sauvage	
RE	Éteint au niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèces menacées
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacé	Espèces à surveiller
LC	Préoccupation mineure	Espèces non menacées
DD	Insuffisamment documenté	Menaces indéterminées
NA	Non applicable	Critères non applicables
NE	Non évalué	Non évalué

Figure 5 : Évaluation des menaces pour la flore vasculaire indigène des Hauts-de-France - Source : ORB, 2020 d'après les données du CBNBL 2019

De nombreuses espèces de bryophytes sont également présentes en région Hauts-de-France, dont certaines sont menacées. Bien que le niveau de connaissance de ces espèces soit inférieur à celui des plantes vasculaires, une évaluation des statuts de menace a été réalisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (figure 6).

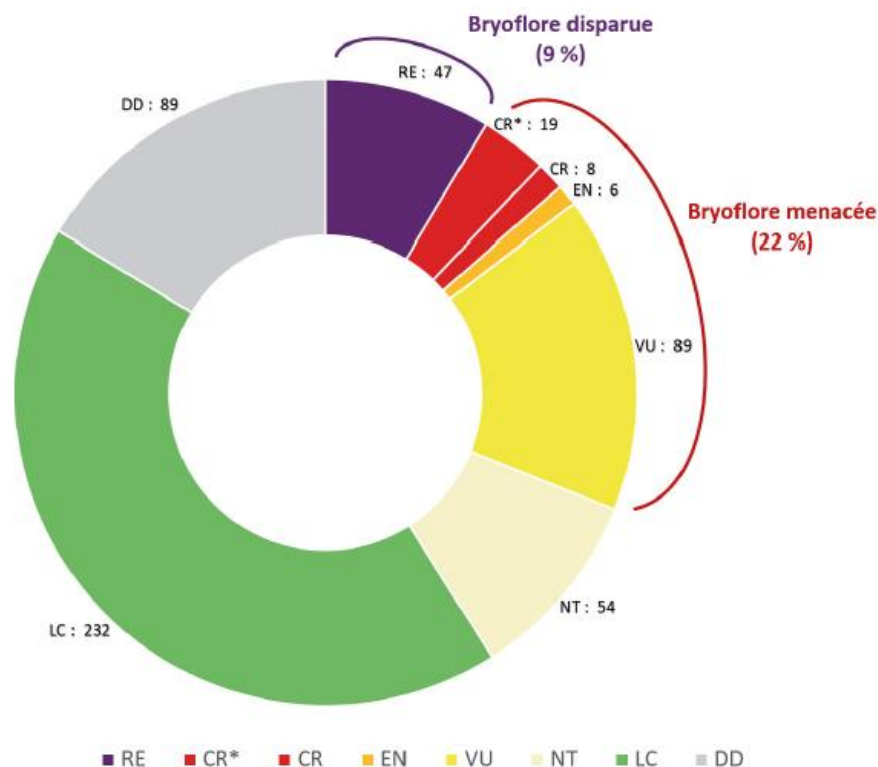


Figure 6 : Répartition des espèces de bryophytes selon leur statut de menace UICN en 2018 - Source : ORB, 2019, d'après les données du CBNBL 2019

Enfin, les végétations présentes sur le territoire sont principalement de milieux forestiers, des végétations de pelouses ou prairies (figure 7).

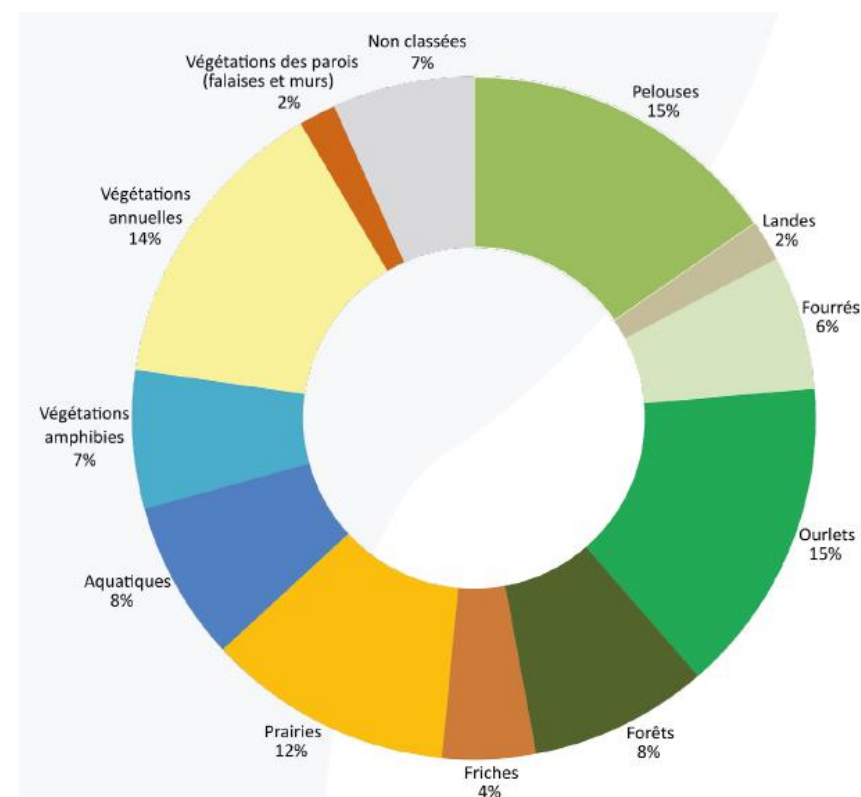


Figure 7 : Les formations végétales des Hauts-de-France (source CBNBL, 2019) - Source : ORB, 2019, d'après les données du CBNBL 2019

Chiffres clés :

La région des Hauts-de-France abriterait :

- Environ 1 368 espèces de plantes vasculaires indigènes
- Environ 6 800 espèces de champignons
- Environ plus d'1/4 des espèces de Lichens de France métropolitaine

Actuellement, **13%** de la flore vasculaire des Hauts-de-France est menacée et **8,8%** des espèces indigènes (132 espèces) ont disparues au cours du XXe siècle.

22% des bryophytes sont menacées de disparition dans la région.

45% des associations végétales régionales sont considérées comme disparues ou menacées dans au moins une des deux anciennes régions du Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

(Source : ORB Hauts-de-France 2019)

1.2. LA FLORE DES 7 VALLEES

Grâce à la base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), nous disposons des listes d'espèces à enjeux et d'intérêt patrimonial observées sur les communes des 7 Vallées. Le statut patrimonial des espèces a été défini à partir de critères de statut d'indigénat, de menace, de rareté et de protection à l'échelle du territoire des 7 Vallées, mais aussi des territoires supérieurs.

Les données de DIGITALE 2 s'appuient sur des relevés effectués entre 2000 et aujourd'hui. Dans ce contexte spatio-temporel, environ 146 espèces d'intérêt patrimonial ont pu être observées sur les 7 Vallées.

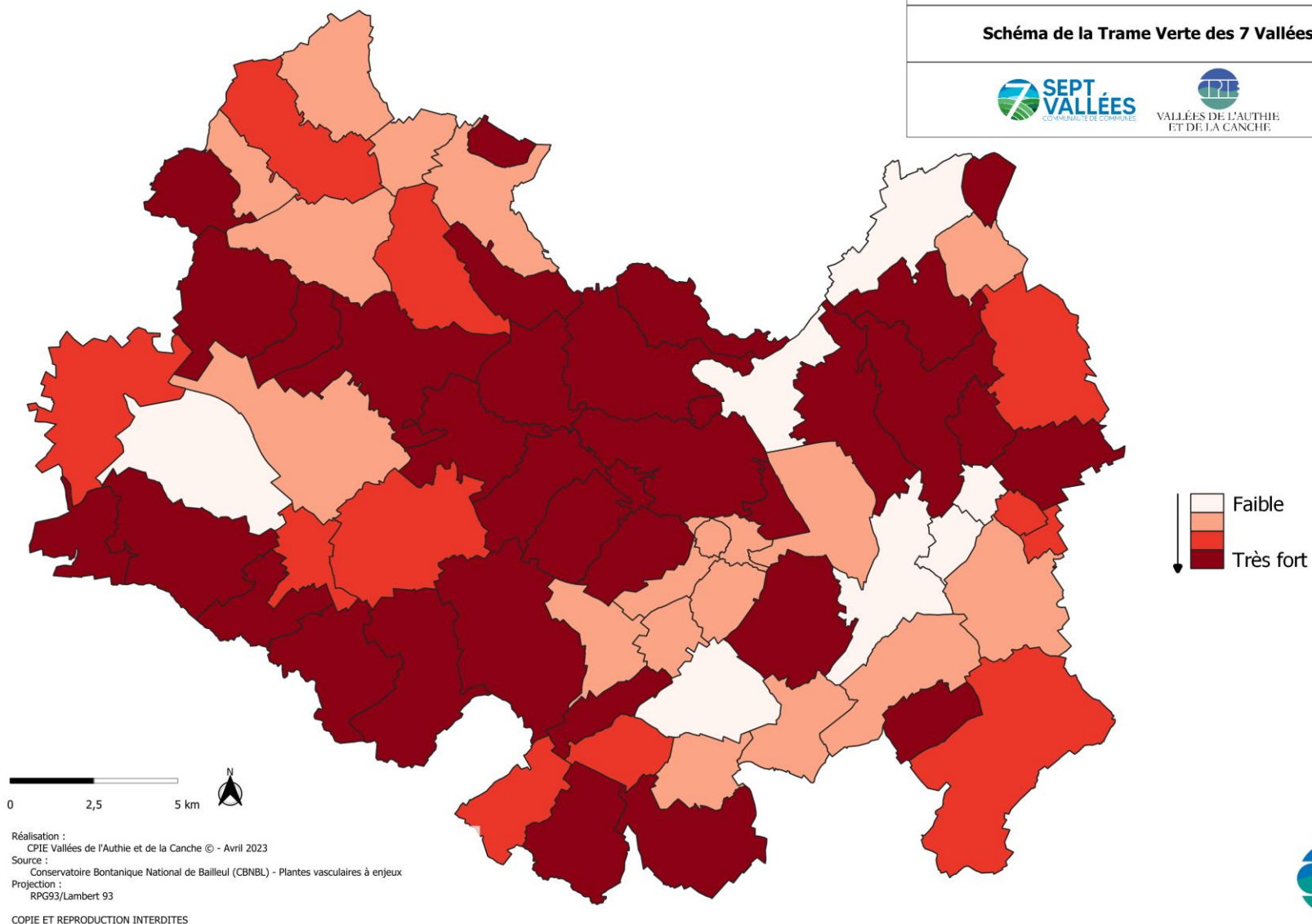
La liste des espèces rencontrées sur les 7 Vallées et leur statut est consultable en annexe. Le tableau ci-dessous présente une sélection d'espèces patrimoniales (protégées au niveau régional avec un statut quasi-menacées à menacées).

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	STATUT
<i>CARDAMINE BULBIFERA</i>	CARDAMINE A BULBILLES	QUASI MENACEE
<i>CATABROSA AQUATICA</i>	CATABROSE AQUATIQUE	QUASI MENACEE
<i>COMARUM PALUSTRE</i>	COMARET DES MARAIS	MENACEE
<i>DACTYLORHIZA INCARNATA SUBSP. INCARNATA</i>	DACTYLORHIZE INCARNAT	QUASI MENACEE
<i>ERIOPHORUM ANGUSTIFOLIUM SUBSP. ANGUSTIFOLIUM</i>	LINAIGRETTE A FEUILLES ETROITES	QUASI MENACEE
<i>HIPPURIS VULGARIS</i>	PESSE COMMUNE	QUASI MENACEE
<i>LATHYRUS PALUSTRIS</i>	GESSE DES MARAIS	MENACEE
<i>MENYANTHES TRIFOLIATA</i>	TREFLE D'EAU	QUASI MENACEE
<i>PEDICULARIS PALUSTRIS SUBSP. PALUSTRIS</i>	PEDICULAIRE DES MARAIS	QUASI MENACEE
<i>POTAMOGETON OBTUSIFOLIUS</i>	POTAMOT A FEUILLES OBTUSES	MENACEE
<i>SPARGANIUM NATANS</i>	PETIT RUBANIER	QUASI MENACEE
<i>STELLARIA PALUSTRIS</i>	STELLAIRE DES MARAIS	QUASI MENACEE

La [carte 1](#) représente le nombre d'espèces d'intérêt patrimonial au niveau régional inventorié par communes des 7 Vallées. Ces données confirment la présence de certaines espèces à enjeux sur certaines communes. Toutefois, l'absence de données ou d'observation ne doit pas être interprétée comme témoignant de l'absence d'espèces.

Espaces à enjeux - CBNBL

Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées



Carte 1: Nombre d'espèces patrimoniales observées sur le territoire des 7 Vallées - Source : CBNB

1.3. LA FAUNE DES HAUTS-DE-FRANCE

La diversité de milieux en Hauts-de-France favorise un panel d'espèces. Certains groupes sont plus représentés que d'autres, tel que les mammifères, les oiseaux nicheurs, les poissons d'eau douce et les écrevisses de rivière (figure 8).

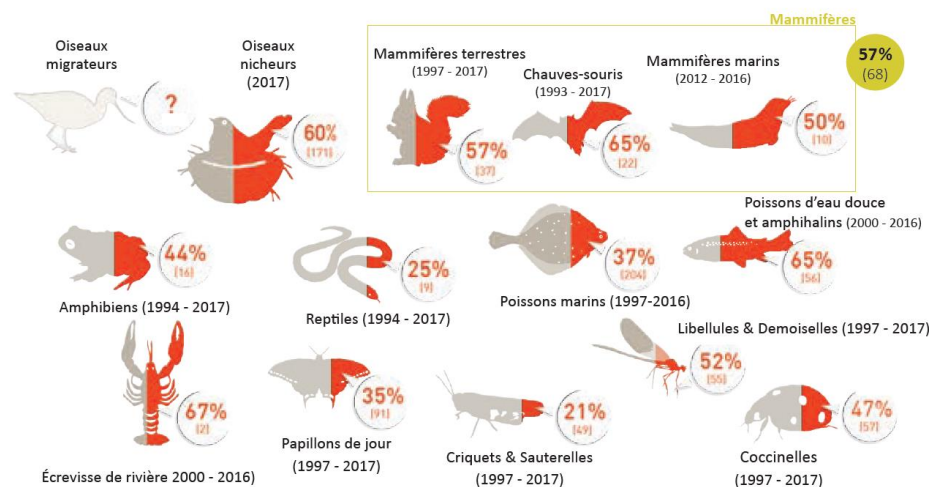


Figure 8 : Richesse spécifique faunistique des Hauts-de-France : pourcentage d'espèces présentes dans la région (en rouge) par rapport à la France métropolitaine (GON 2017, Picardie Nature 2017, Fédérations départementales de pêche 2005-2017) Source : ORB, 2020

LES ARTHROPODES :

Qu'ils s'agissent d'araignées, de fourmis, de coccinelles, de tiques, ce groupe rassemble la faune de « petite taille ». Très diversifiés en espèces, les Arthropodes rendent de nombreux services écosystémiques (pollinisation, décomposition de matières organiques, etc.) (figure 9).

Certains groupes sont assez bien étudiés comme les Papillons de jours, les Libellules et Demoiselles. D'autres groupes comme les Coccinelles sont moins connus du grand public pour lesquelles il existe une variété de formes, de tailles et de couleur.

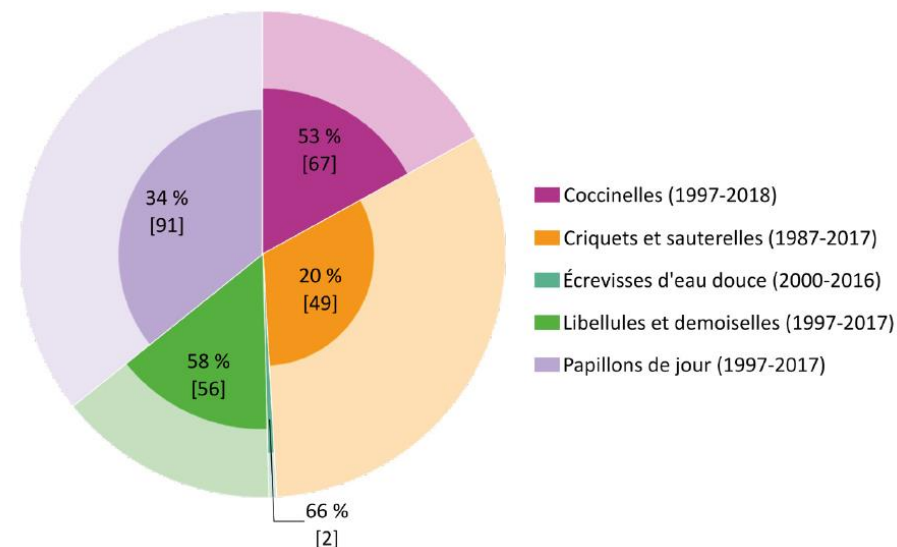


Figure 9 : Exemples d'Arthropodes, part des espèces indigènes de France (n=737) présentes en région Hauts-de-France (n=265) (GON, Picardie Nature et fédérations départementales de pêche, 2018) - Source : ORB, 2019

Chiffre clé :

67 espèces de coccinelles (126 en France), dont **6 espèces menacées**

56 espèces d'odonates indigènes (96 en France) dont **10 espèces menacées**

49 espèces indigènes d'orthoptères (244 en France), dont **11 espèces menacées**

91 espèces de papillons de jour dont, **26 espèces menacées et 12 espèces déjà disparu.**

6 espèces d'écrevisses dont 3 exotiques envahissantes.

(Source : ORB Hauts-de-France 2019)

LES VERTEBRÉS

Allant des animaux de petites ou de grandes tailles, terrestres ou aquatiques, ce groupe se compose des mammifères, des amphibiens, des poissons, des oiseaux et des reptiles (figure 10).

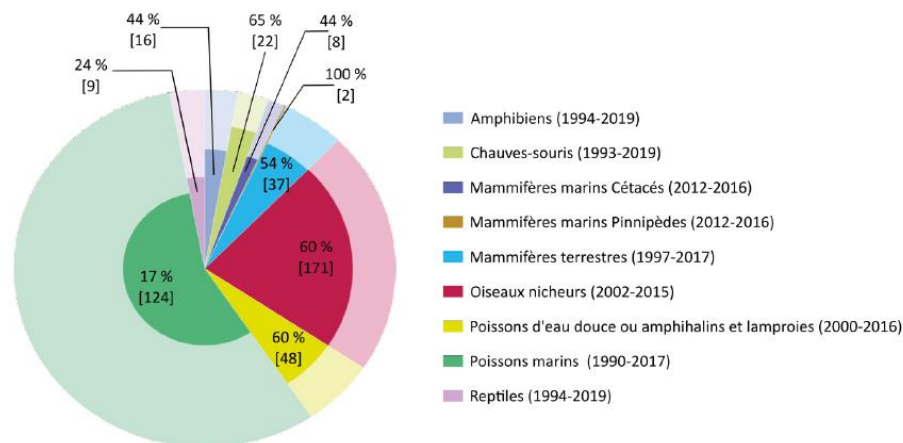


Figure 10 : Les vertébrés, part des espèces indigènes de France métropolitaine (n=1290) présentes en région Hauts-de-France (n=400) - Source : ORB, 2019 d'après les données du GON et de Picardie Nature

Les amphibiens et les reptiles font partie des espèces les plus menacées pour lesquels des listes rouges régionales ont été publiées ; **toutes les espèces d'amphibiens identifiées en Hauts-de-France sont protégées.**

Les oiseaux nicheur, oiseaux se reproduisant sur le territoire, est un groupe très bien étudié. La famille la plus représentée est celle des passereaux avec 82 espèces identifiées sur le territoire. En Hauts-de-France, une espèce à disparue, la Pie-Grièche grise et plus d'un tiers des oiseaux nicheurs sont menacés.

Les mammifères terrestres, animaux les plus visibles, sont représentés par différentes familles en Hauts-de-France : Carnivores, Cétartiodactyles (sangliers, cerfs, chevreuil), Erinaceomorphes (hérisson), Lagomorphes (lièvre et lapin), Rongeurs, Soricomorphes (taupe, musaraignes...), Rhinolophidés et Vespertilionidés (chauves-souris). Mais **une espèce de**

mammifère terrestre sur trois est menacée ou quasi-menacée en France correspondant à 33%.

Au sein des **mammifères marins**, des espèces sont emblématiques comme le Cachalot. Il est possible d'observer des Phoques sur le littoral, notamment sur les bancs de sable des baies de l'Authie, Canche, Somme et de l'Aa.

Chiffre clé :

9 espèces de reptiles indigènes toutes protégées

16 espèces d'amphibiens toutes protégées

171 espèces d'oiseaux nicheurs dont 60 menacées avec 9 espèces pouvant être considérées en danger critique d'extinction.

75 espèces de mammifères : 33% des mammifères terrestres et 32% de mammifères marins sont menacés.

(Source : ORB Hauts-de-France 2019)



© CPIE-VAC_BEAUMONT G

ZOOM SUR LES CHIROPTÈRES :

Toutes protégées depuis la Loi de protection de la nature de 1976, elles représentent le tiers des mammifères de France.

21 espèces effectuent tout ou une partie de leur cycle de vie en Hauts-de-France. Un 3^e Plan national d'actions a été lancé pour la période 2016-2025 pour protéger 19 espèces de chauves-souris dont la déclinaison régionale concerne 11 espèces en Hauts-de-France.

ENJEUX ÉOLIENS :

Sensible aux projets éoliens (*Plan Paysage des 7 Vallées*), les chiroptères sont liés à des problèmes de collisions, de dérangements et de pertes d'habitats. Par exemple, les Noctules, les Pipistrelles et la Barbastelle d'Europe présentent une sensibilité élevée de collisions avec les éoliennes. 46% de la population de certaines espèces de chauves-souris a décliné de 2006 à 2014.

ZOOM SUR LES CORRIDORS AVIFAUNES – AÉRIENS :

Le Service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle a répertorié les principales voies de migration au niveau national. Dans le Nord – Pas-de Calais, deux voies ont été identifiées : la première d'importance européenne, axe de migration longeant le littoral Atlantique, allant de la Bretagne, passant par la Manche jusqu'à l'Angleterre, et la seconde, voie de migration alternatif pour les oiseaux ne suivant pas le littoral, mais l'intérieur des terres (*figure 12*).

Le SRCE – TVB du Nord-Pas-de-Calais a également répertorié les corridors aériens principaux (*figure 11*). Ce schéma montre que les espèces, principalement migratrices, peuvent effectuer leurs déplacements à l'intérieur des terres.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS

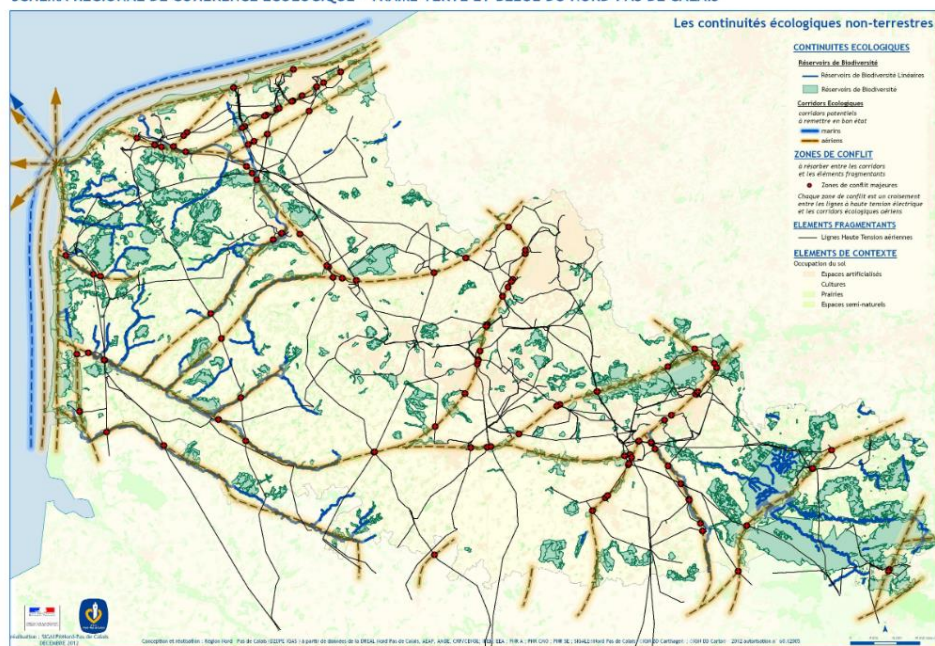


Figure 11 : SRCE-TVB Trame verte et bleue - Les continuités écologiques aériennes Source : SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais, 2014

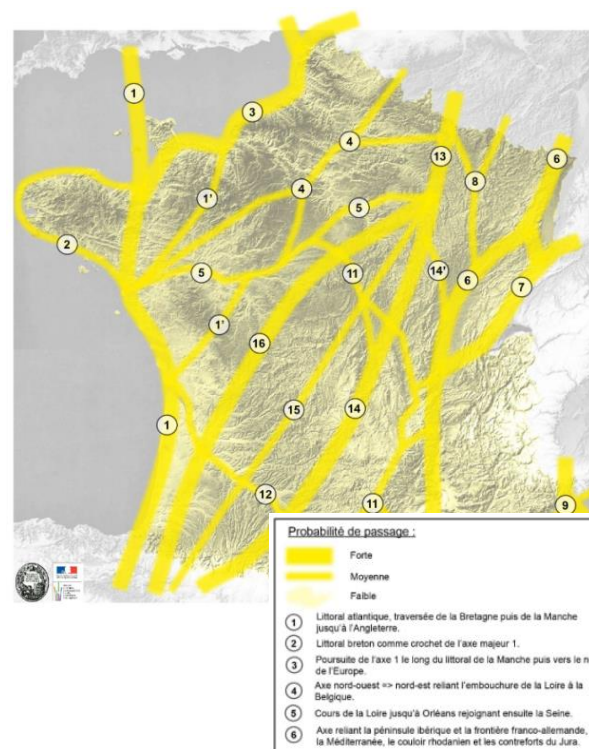


Figure 12 : Voie de migration de l'avifaune d'importance nationale – Source : SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais, 2014

1.4. LA FAUNE DES 7 VALLEES

Territoire à dominante agricole, composé de massifs boisés (forêt d'Hesdin, forêt de Labroye) et de réseaux humides, les 7 Vallées abritent un certain nombre d'espèces. Faiblement inventorié, peu sont observées comme le démontre l'état des lieux du pays des 7 Vallées de l'époque (figure 13).

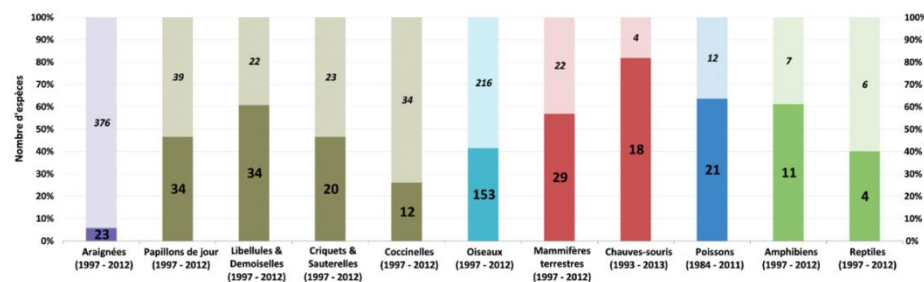


Figure 13 : La faune du territoire du Pays des Sept Vallées. Les chiffres en italique indique le nombre d'espèces présentes en région Nord-Pas-de-Calais mais dont la présence n'est pas attestée sur ce territoire - Source - ORB Nord-Pas-de-Calais 2014

Cependant, les 7 Vallées accueillent des espèces patrimoniales comme la Marouette ponctuée. Des espèces déterminantes de ZNIEFF sont également présentes comme la Bondré Apivore et la Barbastelle d'Europe (espèces déterminantes de la ZNIEFF Forêt domaniale d'Hesdin et ses lisières).

D'autres espèces plus rares en région sont observées, comme l'Agrion délicat dans les marais de l'Authie et de la Canche. Les zones humides du territoire vont aussi être attractives et propices pour un certains nombres d'insectes comme les Orthoptères et les Odonates.

La présence d'étangs, notamment ceux de Contes et de Brimeux sont très attractifs pour les Oiseaux d'eau hivernants : le Héron cendré, les Aigrettes, etc. Le Martin pêcheur d'Europe bénéficie de ces points d'eau.

ZOOM SUR LES CHIROPTERES :

Des espèces de chauves-souris ont été observées sur les 7 Vallées, notamment la Sérotine commune, la Noctule de Lesler, la pipistrelle commune, le Grand Murin, le Murin de Natterer et le Murin de Daubenton.

Ces **espèces protégées**, effectuent leur déplacement en volant, que ce soit pour se nourrir, la période de reproduction ou d'hivernage. Les espèces volantes (y compris oiseaux et insectes), effectuent donc leurs déplacements dans la strate aérienne. Mais, elles sont, comme les espèces terrestres et aquatiques, confrontées à des obstacles, pouvant les déranger ou conduire à une mortalité (bâti, lignes électriques, éoliens).

ZOOM SUR LES CORRIDORS AVIFAUNES – AERIENS :

Le SRCE – TVB du Nord-Pas-de-Calais de 2012 avait mis en évidence des **corridors aériens principaux correspondant aux 2 grandes vallées humides des 7 Vallées** (figure 14). Ces couloirs aériens se superposent au réseau bocager et forestier du territoire.



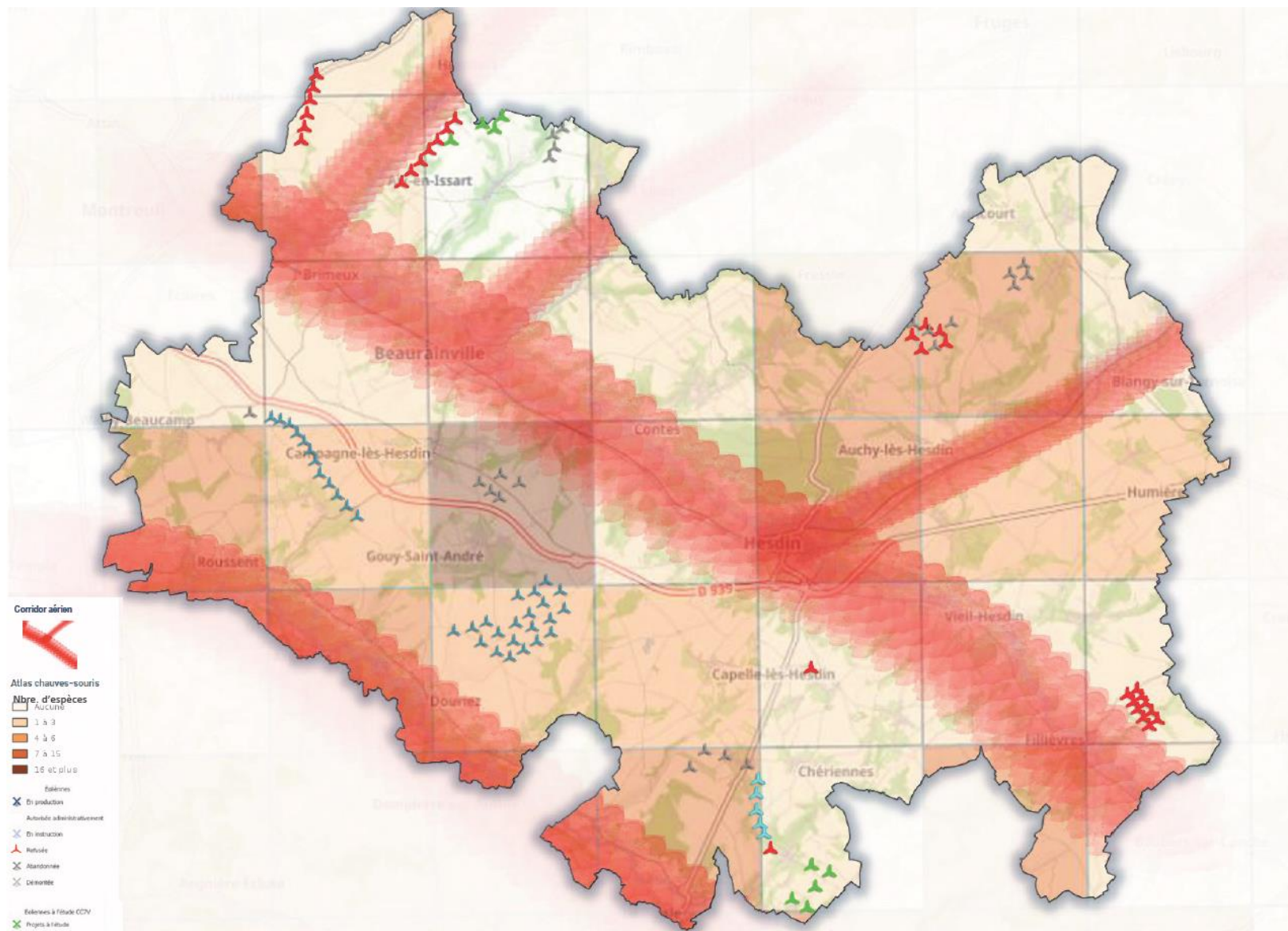


Figure 14 : Couloirs de biodiversité aériens SRCE 2012 - Source : Plan de Paysage des 7 Vallées 2023

1.5. LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Reconnues comme une des principales causes de l'érosion de la biodiversité, les espèces exotiques envahissantes sont des espèces introduites, de manière volontaire ou fortuite, en dehors de son aire de répartition naturelle par le biais des activités humaines. Elles menacent les espèces indigènes avec des conséquences à la fois écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives (source : CBNBL). En effet, elles peuvent entrer en compétition avec des espèces locales et ainsi fragiliser les populations indigènes.

En région Hauts-de-France, 22 espèces exotiques envahissantes animales (mammifères, oiseaux, amphibiens, poissons, etc.) et 40 espèces avérées et 41 potentielles de flores vasculaires exotiques envahissantes ont été observées ; pour certaines espèces animales les observations datant d'avant les années 2000, leur présence n'est donc plus certaines sur le territoire. Par ailleurs, il a été constaté que les zones humides et alluviales et les milieux anthropisés (talus et friches) sont les principaux milieux colonisés par les espèces exotiques envahissantes floristiques en Hauts-de-France (figures 15 & 16), d'après l'Etat des lieux de la Biodiversité de l'ORB des Hauts-de-France (2019). Cela peut s'expliquer par l'impact anthropique sur les écosystèmes qui favorise l'implantation de ces espèces.

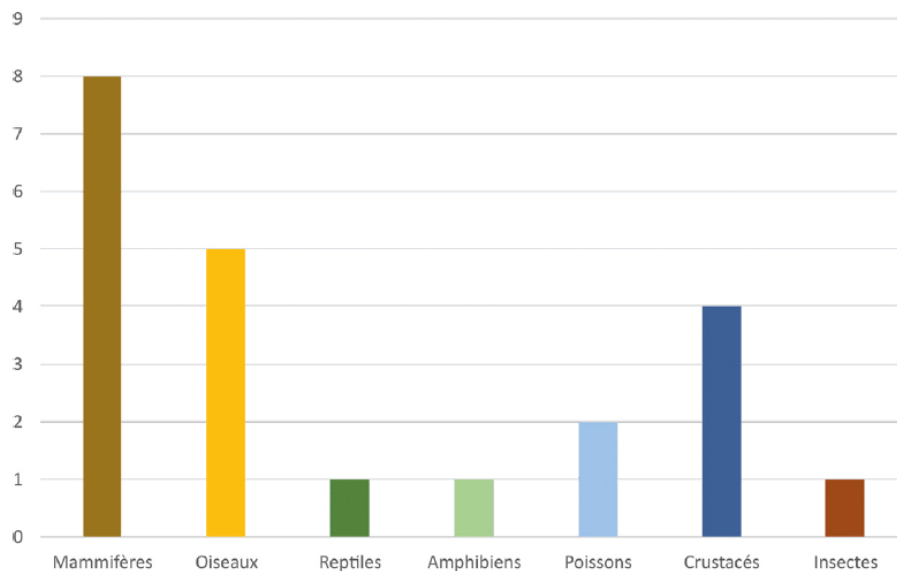


Figure 15 Nombre d'espèces exotiques envahissantes selon le règlement européen et présents dans la faune régionale pour 7 groupes taxonomiques - Sources : ORB 2019 d'après les données du GON & de Picardie Nature, 2019

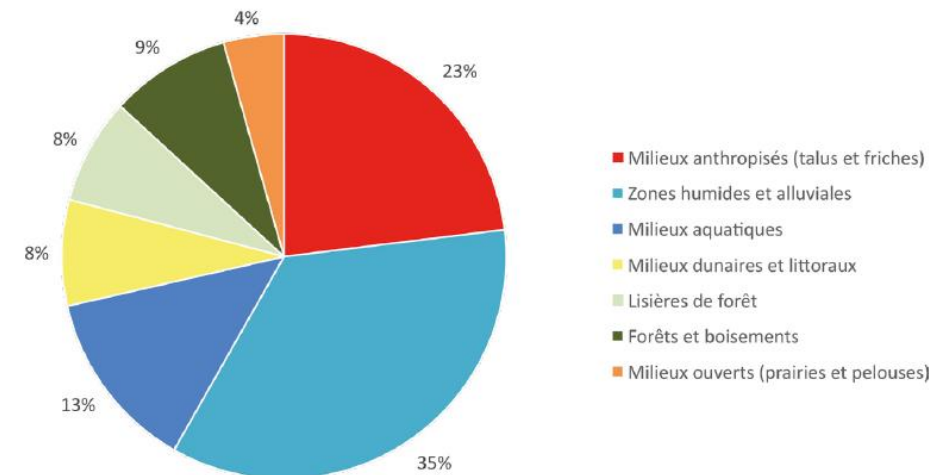


Figure 16 Principaux milieux colonisés par des espèces exotiques envahissantes floristiques dans les Hauts-de-France - Source : ORB, 2019

Quelques communes des 7 Vallées ont entre 2 à 4 espèces animales exotiques envahissantes. En revanche, certaines communes ont dépassé les 7 espèces floristiques exotiques envahissantes (figures 17 et 18).



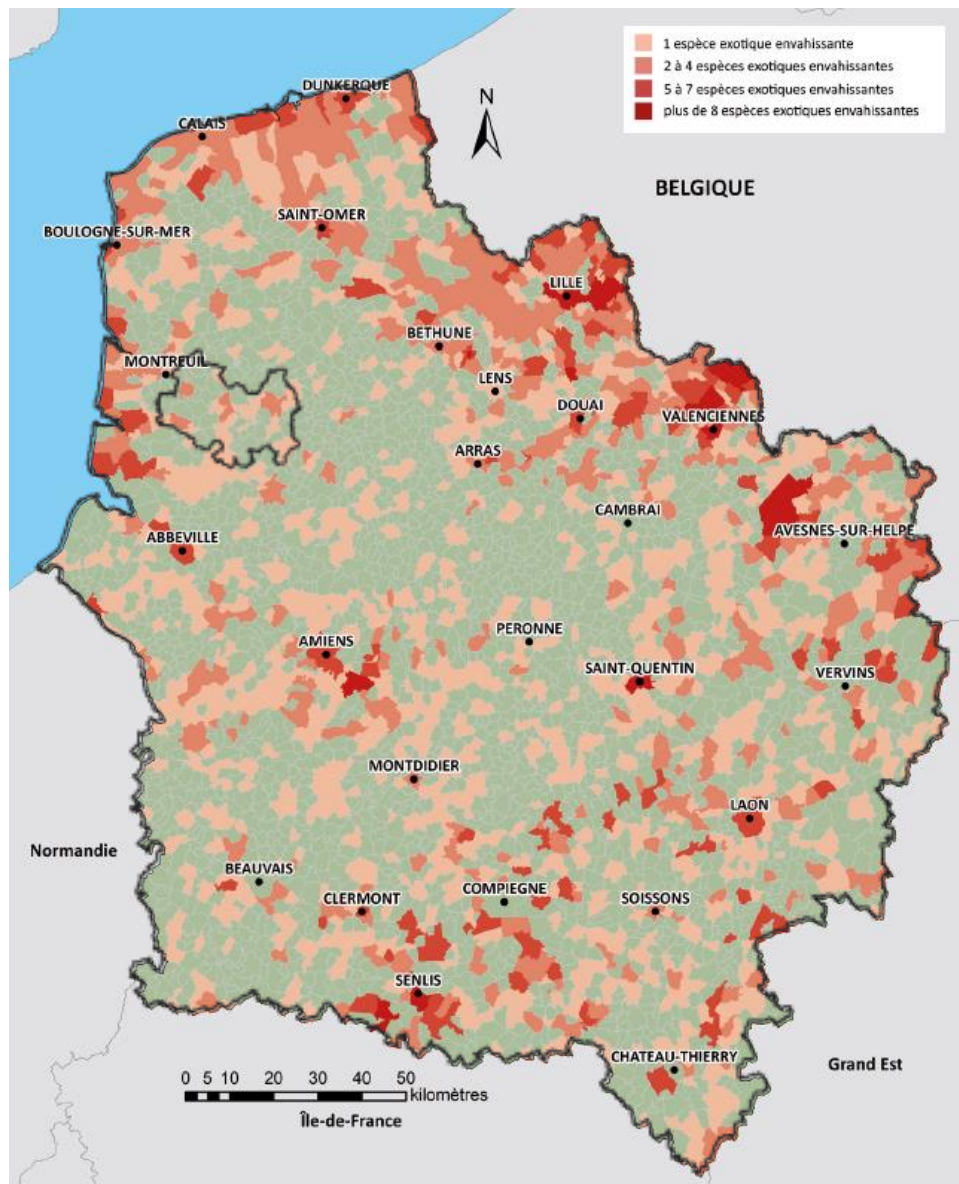


Figure 17 Carte de richesse spécifique communale de la faune exotique envahissante des Hauts-de-France entre 1980 et 2019 - Sources : ORB 2019 d'après les données du GON & de Picardie Nature, 2019

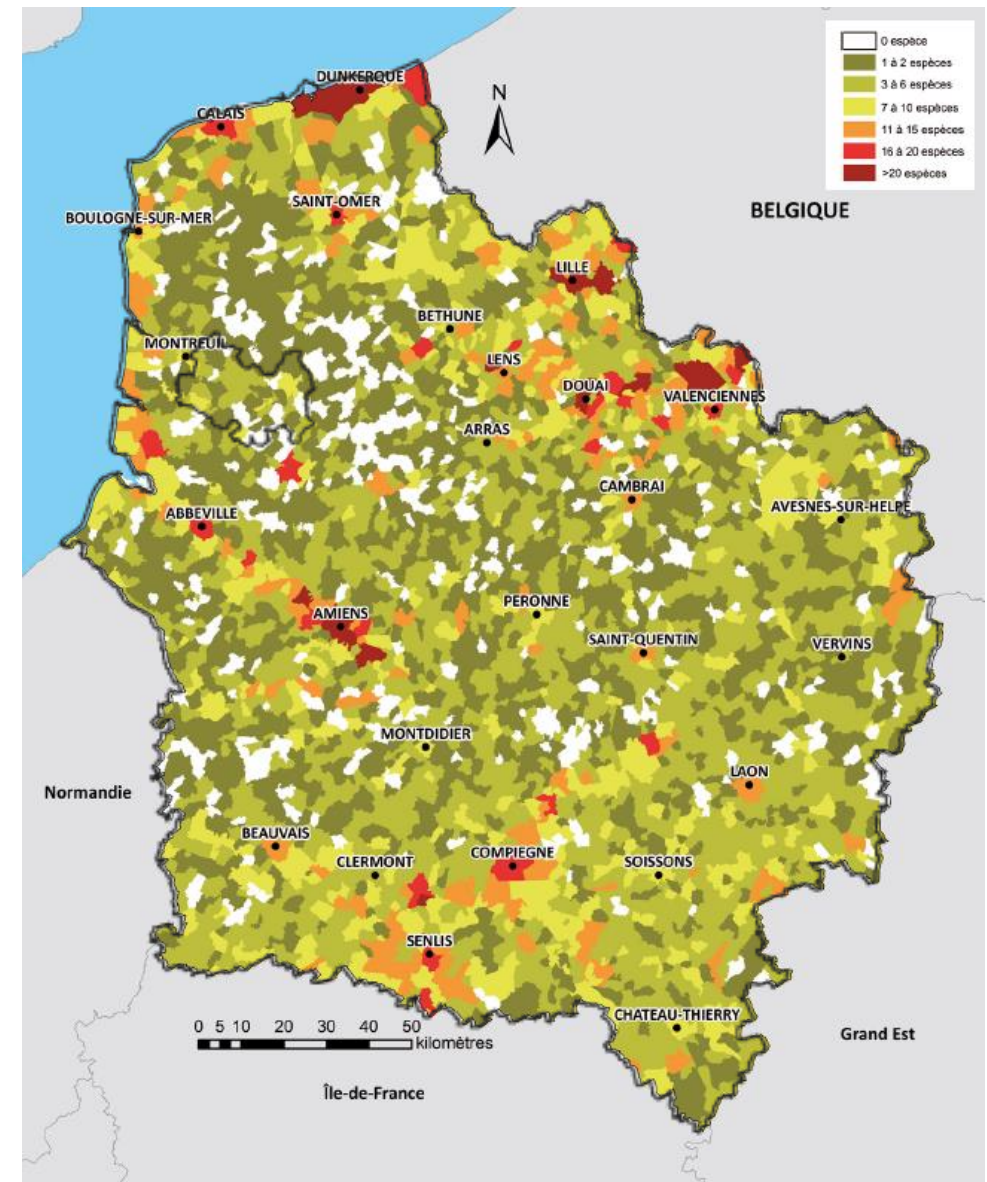


Figure 18 Carte de répartition de la flore exotique envahissante (avérée et potentielle) des Hauts-de-France Sources : ORB 2019 d'après les données du CBNBL 2019

2. CONTEXTE PHYSIQUE ET PAYSAGER

Les 7 Vallées présentent un paysage de plateaux et de vallées où cours d'eau et végétation font ressortir les entités paysagères variées. Son paysage est caractérisé par des boisements, des espaces agricoles, des alignements d'arbres le long des routes... Cette configuration, est à l'origine d'horizons variés et ponctués (**Éléments complémentaires cf. Plan Paysage des 7 Vallées**).

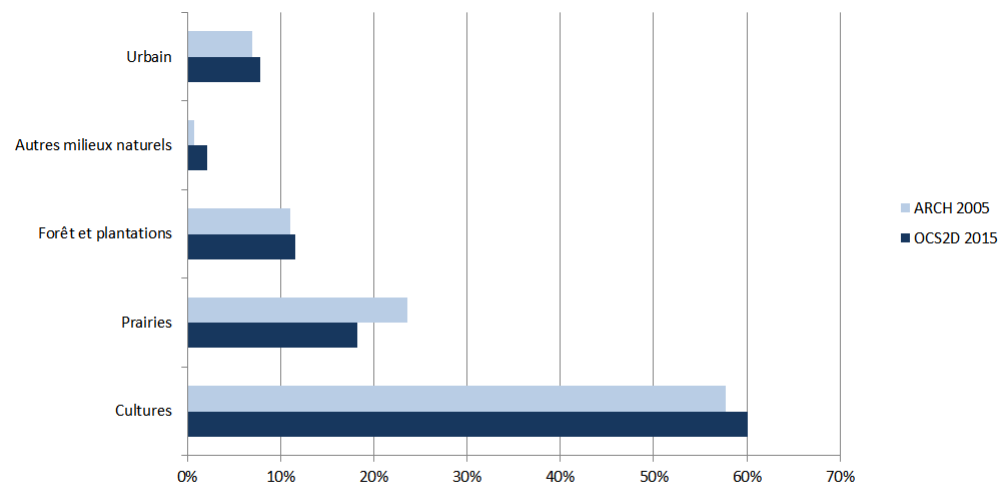
2.1. OCCUPATION DU SOL

L'occupation des sols décrit ce qui recouvre le sol selon une vue physiognomique de terrain. Elle pouvait être définie par la base de données SIGALE de 2005 qui permettait de regrouper les milieux naturels et semi-naturels en plusieurs catégories : milieux agricoles, milieux forestiers, milieux naturels ouverts, milieux urbains, etc. Cette base de données dont la résolution spatiale est au 1/25 000ème permettait de cartographier un grand nombre de sous-trames sur les territoires du Nord – Pas-de-Calais. Cependant, elle est insuffisante pour cartographier à une plus petite échelle.

Aujourd'hui, le **référentiel OCS^{2D}** est une base de données d'occupation du sol en 2 dimensions sur les départements du Nord-Pas-de-Calais pour lequel le couvert et l'usage du sol sont décrits et interprétables à l'échelle **1/5 000ème**. OCS^{2D} a été construite à partir de données existantes tels que la BD-TOPO de l'IGN et les données d'occupation du sol des habitats naturels d'ARCH. Elle reste interprétable jusqu'à l'échelle communale.

Le couvert du sol dans la base de données OCS^{2D} va décrire les matériaux/végétaux de ce qui est directement perçu et lu sur l'ortho-photographie. L'usage du sol est une « vue anthropique » du territoire. Il est découpé selon le rôle principal attribué à un espace donné (*source PPIGE Nord-Pas-de-Calais, OCS^{2D} 2005-2015*)).

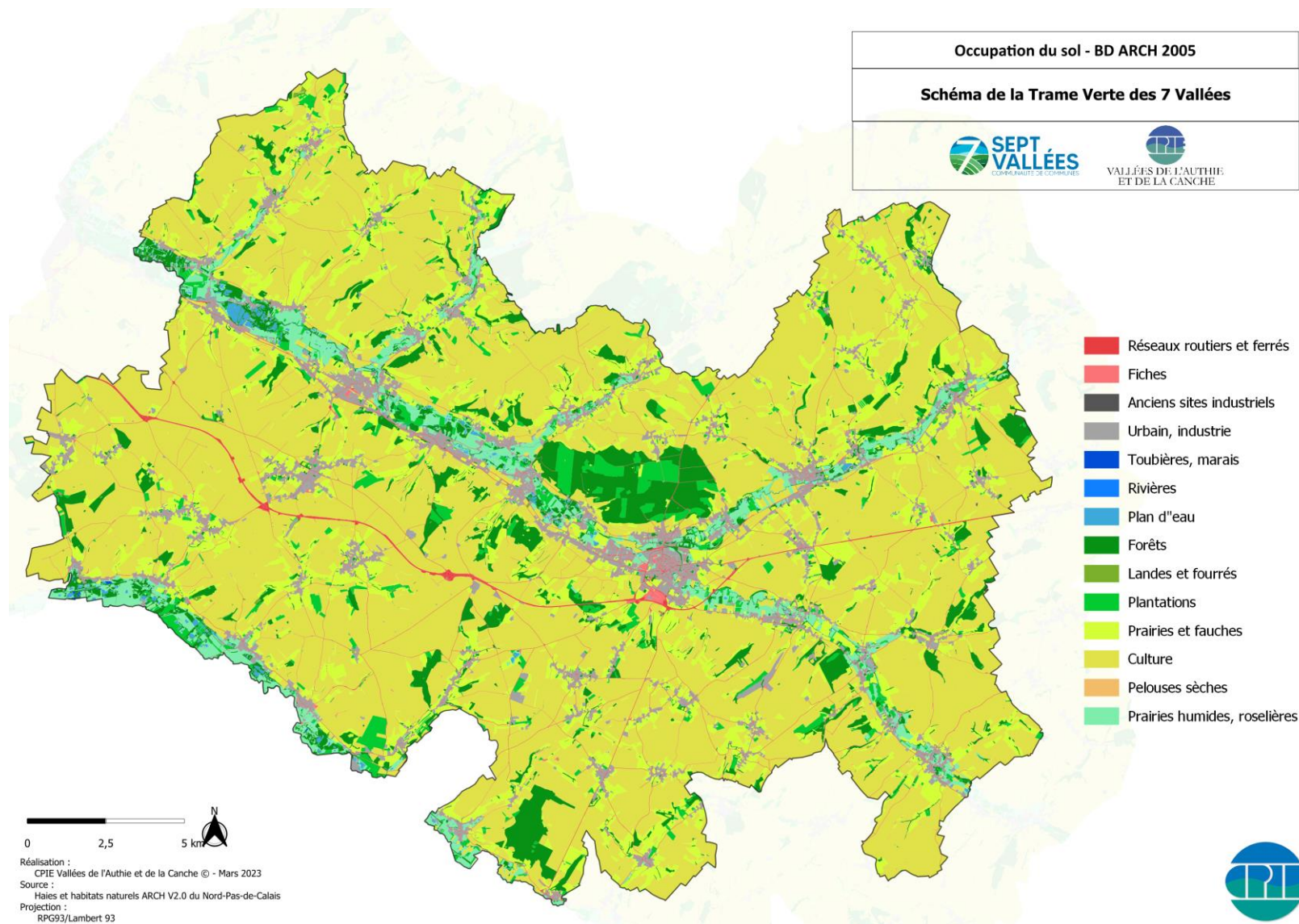
Sur les 7 Vallées, l'occupation des sols se caractérise par une place prépondérante des exploitations agricoles (culture, prairies, pâtures...). En effet, les analyses de l'occupation des sols de la base de données ARCH 2005 et OCS^{2D} de 2015 nous montrent que les **7 Vallées est un territoire à dominante agricole forte**. Il est possible de constater, en comparant les deux bases de données, une augmentation des cultures et du tissu urbain, et une diminution des prairies de 2005 à 2015 (*Cartes 2 et 3*). L'espace pris par les milieux agricoles et urbains laisse quand même place aux milieux naturels.



Source : ARCH 2005 & OCS2D 2015
Réalisation : CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

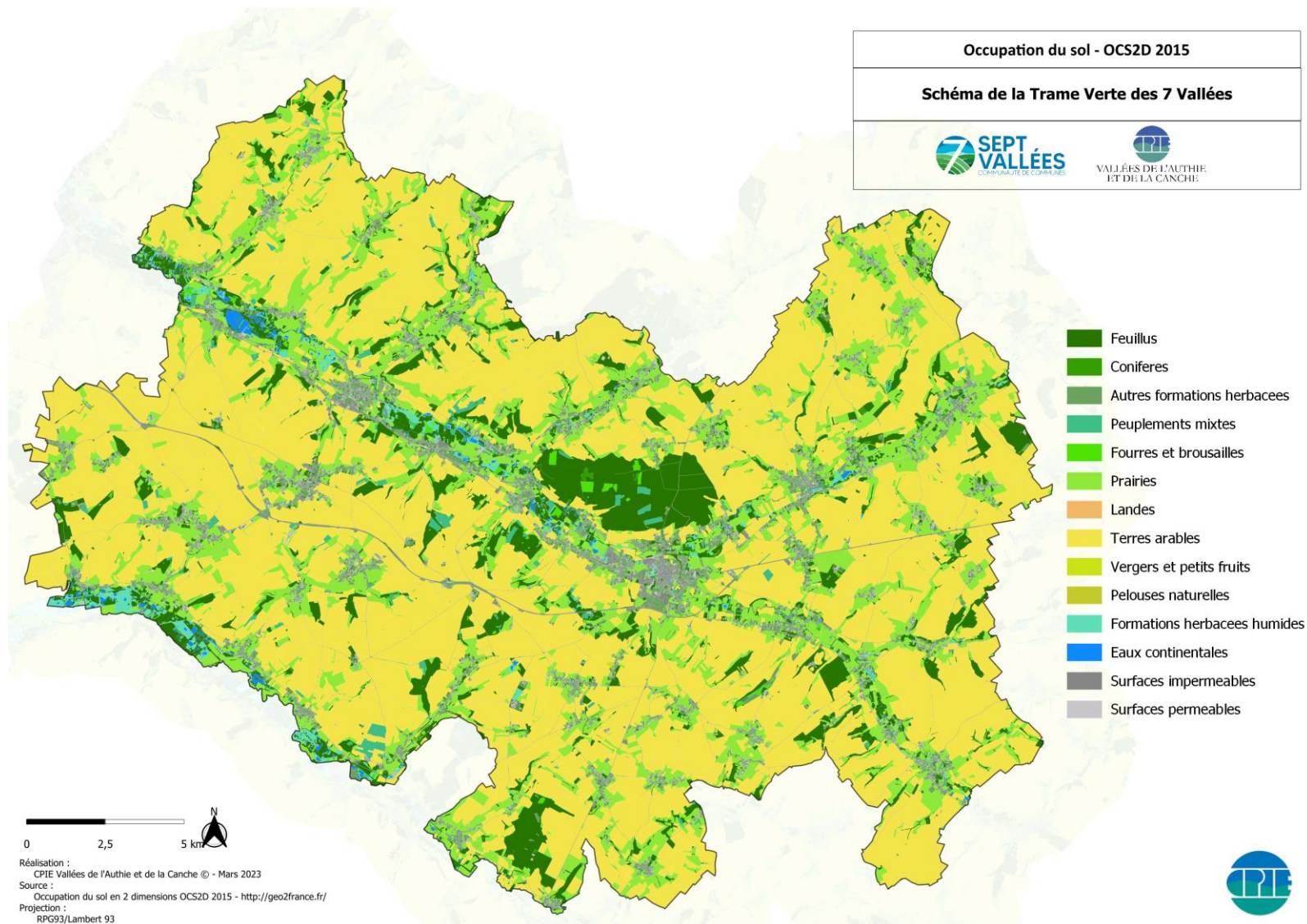
Figure 19 : Evolution de l'occupation des sols - source : OCS2D 2015 et ARCH 200

Réseaux ferrés	0,1%
Réseaux routiers	1%
Fiches	0,2%
Anciens sites industriels	0,02%
Urbain, industrie	6%
Tourbières et marais	0,01%
Rivières	0,1%
Plans d'eau	0,4%
Forêts	8%
Landes et fourrés	0,2%
Plantations	3%
Pâtures et fauches	20%
Culture	58%
Pelouses sèches	0,02%
Prairies humides, roselières	4%



Carte 2 Les grands types d'habitats issues des données ARCH 2005

Feuillus	11%
Conifères	0,05%
Autres formations herbacées	4%
Peuplements mixtes	1%
Fourres et broussailles	1%
Prairies	18%
Landes	0,004%
Terres arables	60%
Vergers et petits fruits	0,04%
Pelouses naturelles	0,01%
Formations herbacées humides	1%
Eaux continentales	1%
Surfaces perméables	1%
Surfaces imperméables	3%



Carte 3 Couverture du sol issue des données d'occupation du sol en 2 dimensions de 2015

2.2. LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES IDENTIFIES ET PROTEGES

Parmi les milieux identifiés sur le territoire (carte 4), certains présentent un caractère remarquable au titre de patrimoine naturel ou de protection comme les Réservoirs naturels, les sites Natura 2000, les Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

2.2.1. Protection réglementaire

Le territoire des 7 Vallées compte **une réserve naturelle régionale**, le Marais de la Grenouillère, située dans les communes d'Auchy-lès-Hesdin et Rollancourt.

Une réserve naturelle régionale est un territoire protégé permettant de préserver un patrimoine naturel remarquable et menacé. Les sites classés RNR ne peuvent ni être détruits, ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale accordée par le Conseil Régional.

2.2.2. Protection foncière et contractuelle

Le territoire des 7 Vallées compte **trois Sites d'Importances Communautaires (SIC)**, sites Natura 2000 désigné au titre de la directive habitats (92/43/CEE) (tableau 1).

Les sites Natura 2000 visent à assurer la survie à long terme d'un certain nombre d'habitats et d'espèces particulièrement menacées et à forts enjeux de conservation en Europe.

2.2.3. Les espaces inventoriés

Les espaces inventoriés regroupent les ZNIEFF. Elles correspondent à des secteurs dont la richesse écologique est reconnue. Elles n'ont cependant pas de statut juridique, mais un rôle consultatif. On distingue deux catégories :

- Les ZNIEFF de type 1 : territoires correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.
- Les ZNIEFF de type 2 : elles réunissent des milieux naturels, formant plusieurs grands ensembles, possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux.

Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional par leurs contenus patrimoniaux plus riches et leurs degrés d'artificialisation plus faible.

Sur la communauté de communes des 7 Vallées, le Bois de Fressin (ZNIEFF de type 1, n°310013287), a vu son périmètre diminué. En effet, après validation régionale et nationale en 2022, seul le boisement a été maintenu en ZNIEFF. Les champs et prairies autour étant surexploitées, et dans lesquels aucune espèce végétale d'intérêt patrimonial n'a été observée. Le Marais de Beaurainchâteau, a quant à lui, été classé et validé comme ZNIEFF de type 1 en 2020 (Carte 5).

Le territoire des 7 Vallées, compte environ 4 324,79 hectares qui sont recensées en ZNIEFF de type 1 et environ 6 518,12 hectares en type 2.

Enfin, **une Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)** a été identifiée au Sud-Ouest des 7 Vallées. Dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979, les ZICO sont identifiées comme importantes pour certaines espèces d'oiseaux (aire de reproduction, d'hivernage ou de relais de migration). Ces zones n'ont pas de statuts juridiques.

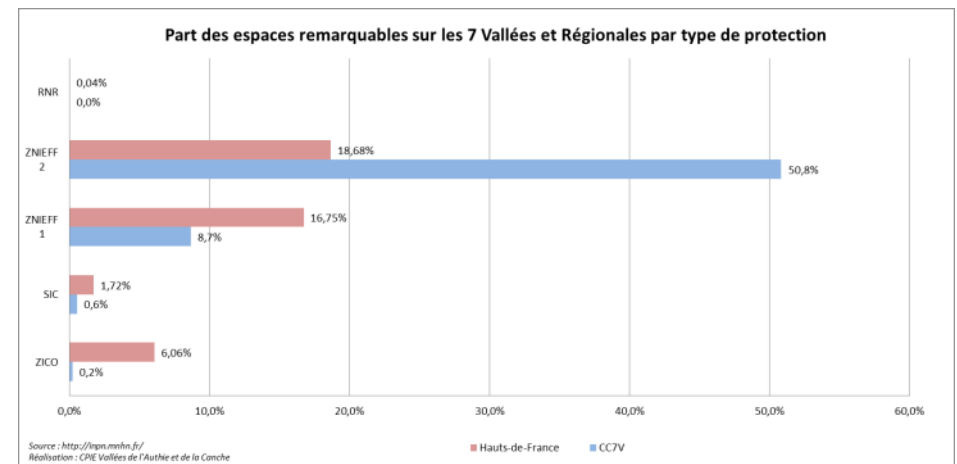


Figure 20 Part des espaces remarquables des 7 Vallées et Régionale par type de protection – Source : <http://inpn.mnhn.fr/>

Tableau 1 Description synthétique des sites Natura 2000 et de la réserve naturelle régionale sur les 7 Vallées – Source : <http://inpn.mnhn.fr>

TYPE	NOM	NUMERO	TYPE DE MILIEU	DESCRIPTION DU MILIEU	SUPERFICIE INCLUSE SUR LA CC7V
Réserve naturelle régionale	Réserve naturelle régionale du Marais de la Grenouillère	FR9300074	Zone humide alluviale	Marais composés de prairies et d'étangs à la flore rudéralisée et de végétations hygrophiles à mésohygrophiles.	51,07 ha
Site d'intérêt communautaire	Marais de la Grenouillère	FR3102001	Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles	17 ha
Site d'intérêt communautaire	Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie	FR3100492	Marais, bas-marais et tourbières, prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées, forêts caducifoliées, eaux douces intérieures	Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées, forêts caducifoliées, marais et tourbières, eaux douces intérieures	232 ha
Site d'intérêt communautaire	Pelouse, bois, forêt, neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne Vallée de l'Authie	FR3100489	Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées, pelouses sèches, landes et broussailles, eaux douces intérieures, forêts caducifoliées	Site regroupant un réseau de vallées sèches avec pelouses et bois calcicoles.	26 ha

Tableau 2 Description synthétique de l'ensemble des ZNIEFF de type 1 sur le territoire des 7 Vallées - Source : <http://inpn.mnhn.fr>

IDENTIFIANT	NOM	TYPE DE MILIEU	DESCRIPTION DU MILIEU	SUPERFICIE INCLUSE SUR LA CC7V
310007265	Forêt domaniale d'Hesdin et ses lisères	Forestier	Grand boisement qui s'étend sur le plateau de l'Aa et sur le rebord sud d'un glacis incliné vers la dépression synclinale de la Canche, renfermant diverses espèces rares à très rares pour la région	1714,64 ha
310007266	Marais de Roussent et Maintenay	Zone humide	Marais ponctués de trous d'eau, de mares et d'anciens étangs composés d'une végétation aquatique diversifiée.	354,88 ha
310013287	Bois de Fressin	Forestier	Ensemble boisé dans lequel sont observées des espèces végétales typiques des systèmes forestiers des hautes terres de l'Artois	56 ha
310013295	Forêt de Labroye et Côtes de Biencourt	Forestier	Forêt située sur le versant nord de la vallée de l'Authie avec à ses abords des cultures intensives et quelques espaces agropastoraux.	1127,09 ha
310013687	Marais et prairies humides de Contes et d'Ecquemicourt	Zone humide	Marais et prairies humides pâturées, avec présences de saulaies et étangs bordées de végétations palustres, avec la présence de peupleraies plus ou moins récentes ainsi que la présence de boisement dans sa partie centrale.	117,57 ha
310013688	Marais et près de Lespinoy et marais de la Bassée	Zone humide	Marais et prairies avec quelques arbustes, saules têtards, petites peupleraies, quelques boisements naturels et mares.	139,14 ha
310013689	Etang et Bois tourbeux de Brimeux	Zone humide	Ensemble d'étangs et de bois tourbeux avec des roselières, saulaies.	109,65 ha
310013690	Bois tourbeux et marais de Marles-sur-Canche	Zone humide Boisement	Boisements hygrophiles à inondables, traversé par un petit cours d'eau et composé de petits étangs.	58,9 ha
310013693	Marais du Haut Pont	Zone humide	Boisements marécageux naturels composés de saulaies et aulnaies, milieux herbacés plus ou moins hygrophiles et étangs	91,7 ha
310013694	Etangs et Marais de la Fontaine	Zone humide	Marais composés de prairies humides, tantôt marécageuses, avec la présence de vieux saules têtards apportant une touche bocagère.	57,92 ha
310013695	Marais d'Hébécourt et les Prés Valloires à Saulchoy	Zone humide	Marais composé de vastes prairies humides à inondables pâturées ou fauchées, de mares et d'étangs composés de roselières, mégaphorbiaies, aulnaies, saules arbustifs et plantations artificielles de peupliers	86,65 ha
310030037	Marais de la Grenouillère à Auchy-les-Hesdin	Zone humide alluviale	Marais composés de prairies et d'étangs à la flore rudéralisée et de végétations hygrophiles à mésohygrophiles.	51,07 ha
310030057	Coteau de Cavron-Saint-Martin	Forestier	Boisement situé sur un coteau crayeux et une pâture mésotrophe autour d'une ancienne carrière de craie ; fait partie des derniers coteaux encore gérés par pâturage extensif.	18,49 ha

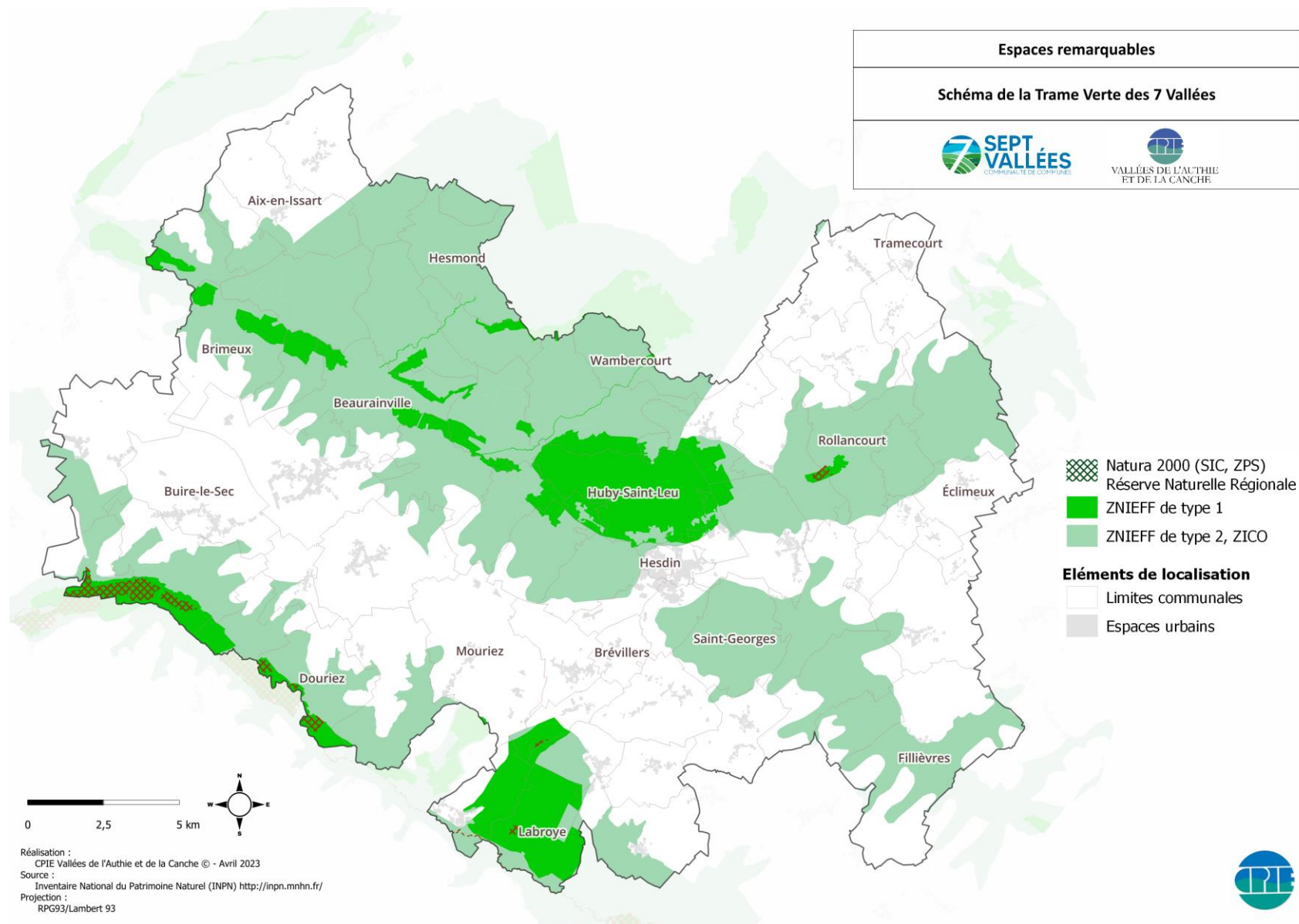
310030073	Le Franc-Marais de Brimeux	Zone humide	Composé de pâtures humides à longuement inondables, de boisements hygrophiles et d'une large bande boisée occupée par une forêt marécageuse de peupliers	49,52 ha
310030074	Marais d'Aubin-Saint-Vaast et de Bouin-Plumoisson	Zone humide	Marais composé d'une végétation herbacée naturelle (prairies, roselières...) et de boisements hygrophiles naturels, saulaies et aulnaies inondables	72,43 ha
310030079	Réservoir biologique de la Créquoise	Cours d'eau	Alternance d'habitats piscicoles	9,34 ha
310030081	Réservoir biologique de La Planquette	Cours d'eau	Alternance de zones de production et de croissances de salmonidés	9,3 ha
310030086	Marais d'Ecquemicourt	Zone humide	Marais constitué de prairies humides à marécageuses, de roselières, de boisements naturels ou plantés et de mares artificielles.	39,7 ha
310030088	Marais communal d'Huby-Saint-Leu	Zone humide	Marais traversé par un petit cours d'eau, composé d'un boisement marécageux (peupliers) ainsi que la présence de roselières et mégaphorbiaies parsemées de saules.	5,91 ha
310030113	Bois et coteau de Beaurainville	Forestier	Boisement pentu et pâtures mésotrophiles avec de petits bosquets et des haies.	103,89 ha
310030121	Marais de Beaurainchâteau	Zone humide alluviale	Marais dont une grande partie a été convertie en peupleraie, mais conservant encore quelques habitats : saulaies, roselières, etc.	51 ha

Tableau 3 Description synthétique de l'ensemble des ZNIEFF de type 2 sur le territoire des 7 Vallées - Source : <http://inpn.mnhn.fr>

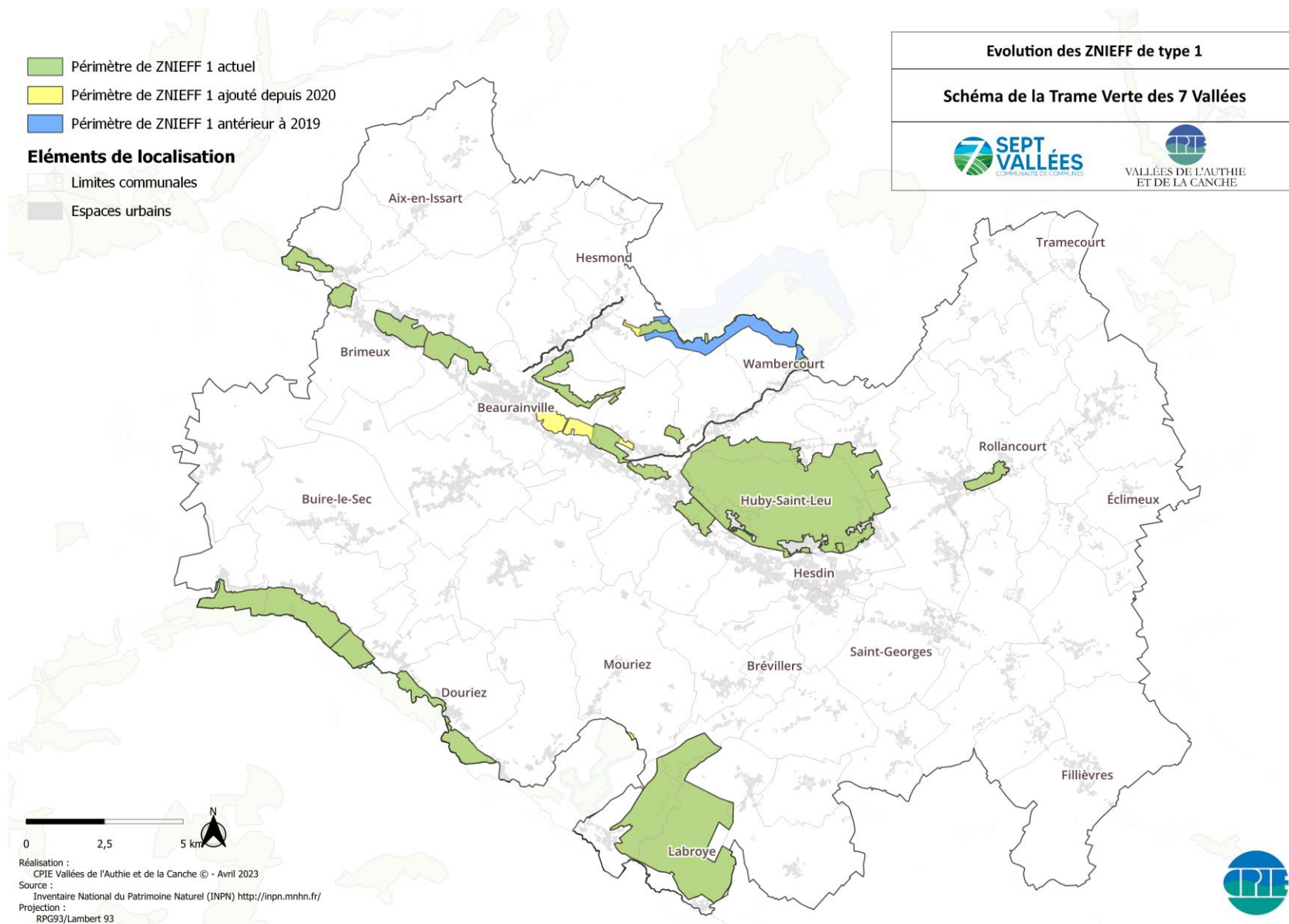
IDENTIFIANT	NOM	TYPE DE MILIEU	DESCRIPTION DU MILIEU	SUPERFICIE INCLUSE SUR LA CC7V
310013285	Les Vallées de la Créquoise et de la Planquette	Zone humide	Paysages ruraux traditionnels du Nord-Pas-de-Calais les mieux conservées, regroupent bois, cultures, prairies bocagères et villages	5 938,90 ha
310007267	La haute Vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte-Austreberthe	Zone humide	Relief de coteau abrupt au Nord et pentes douces au Sud, constitué de pâturages, de cultures et de boisements à Aulne, Orme et Frêne.	3 382,6 ha
310007268	La Vallée de la Ternoise et ses versants de Saint-Pol à Hesdin et le vallon de Bergueneuse	Zone humide	Traversée par la Ternoise, les versants sont composés de bois, pelouses, prairies et lisières arbustives.	3135,52 ha
310013699	La basse Vallée de la Canche et ses versants en aval d'Hesdin	Zone humide	Ce site rassemble des habitats divers comme des versants boisés, les Landes de Sorrus-St-Josse, la forêt d'Hesdin ou les vastes bois marécageux autour de Montreuil.	7 889,7 ha
310013700	La basse Vallée de l'Authie et ses versants entre Douriez et l'Estuaire	Zone humide	Prairies humides et étangs Seul site où subsistent de vastes espaces bas-marais et tourbières alcalines hébergeant des espèces et des communautés végétales parmi les plus rares du nord de la France	3 033,6 ha
310013733	La moyenne Vallée de l'Authie et ses versants entre Beauvoir-Wavans et Raye-sur-Authie	Zone humide	Fond de vallée humide, versants calcaires, pentes boisées et hauteurs cultivées	1 899,4 ha

Tableau 4 : Description synthétique de la ZICO sur le territoire des 7 Vallées - Source : <http://inpn.mnhn.fr/>

IDENTIFIANT	NOM	TYPE DE MILIEU	DESCRIPTION DU MILIEU	SUPERFICIE INCLUSE SUR LA CC7V
-	Marais arrière littoraux Picard	Zone humide	Fiche non disponible	109,62 ha



Carte 4 Les espaces remarquables sur le territoire des 7 Vallées



Carte 5 Evolution des ZNIEFF de type 1

2.3. LES ZONES HUMIDES

Les zones humides traduisent la diversité écologique et spatiale de ces milieux, qui sont difficiles à délimiter. La position d'interface et de lisière des zones humides, entre terre et eau, engendre des variations constantes dans l'espace et dans le temps des milieux ainsi créés. Ce sont des écosystèmes très variés situés en frange des rivières, étangs, lacs, estuaires, deltas, baies ou encore des sources.

Au niveau du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie, ont été identifiés les Zones à Dominantes Humides (ZDH). Les ZDH correspondent aux zones à forte probabilité de présence de zones humides à l'échelle d'un bassin versant. Cependant, elles ne constitueront pas une protection réglementaire.

Au sein de la communauté de communes des 7 Vallées, les zones à dominantes humides se localisent le long des cours d'eau de l'Authie et de la Canche. Elles recouvrent des milieux très diversifiés : prairies, mares, boisements, ripisylves...

En revanche, il existe un certain nombre de petites ZDH (mares, creuses, zones humides forestières...) qui n'apparaissent principalement pas en secteur de plateau.

Les 7 Vallées présentent 3978 Ha de zones à dominantes humides ([tableau 5](#), [carte 6](#)). Les occupations des sols majoritaires sont les prairies et les boisements artificiels. Ces milieux peuvent présenter des potentiels écologiques, relativement intéressants en particulier les prairies.

Tableau 5 : Description des zones humides présentes sur le territoire

LIBELLE	Aire en ha	Taux
AUTRES SOUS-TYPES	1,61	0,04%
AUTRES ZONES ARTIFICIALISEES NON CONNECTEES A 11	9,95	0,25%
BOISEMENTS ARTIFICIELS, PLANTATIONS	590,19	14,84%
ESPACES DE LOISIRS	33,85	0,85%
FORMATIONS FORESTIERES A FORTE NATURALITE	363,53	9,14%
HABITATS LEGERS DE LOISIRS	60,80	1,53%
MOSAQUES D'ENTITES DE MOINS DE 1 Ha	123,69	3,11%
PLANS D'EAU	163,27	4,10%
PRAIRIES	1891,28	47,54%
ROSELIERES ET MEGAPHORBIAIES	195,11	4,90%
TAILLIS HYGROPHILES	142,86	3,59%
TERRES ARABLES	290,48	7,30%
VEGETATIONS HERBACEES VIVACES	98,84	2,48%
ZONES BATIES	12,52	0,31%

Une précision peut être apportée sur le caractère hygrophile de ces milieux ([figure 21](#)). Sur les 3978Ha, 16,9% présente un caractère hygrophile confirmé et 61% présente un caractère hygrophile très probable. Les types d'occupation des sols majoritaires pour ce niveau de confiance correspondent aux boisements artificiels, aux prairies et aux roselières et mégaphorbiales ([tableau 5](#)). Ces sites présentent un fort potentiel pour abriter des milieux intéressants au titre des zones humides.

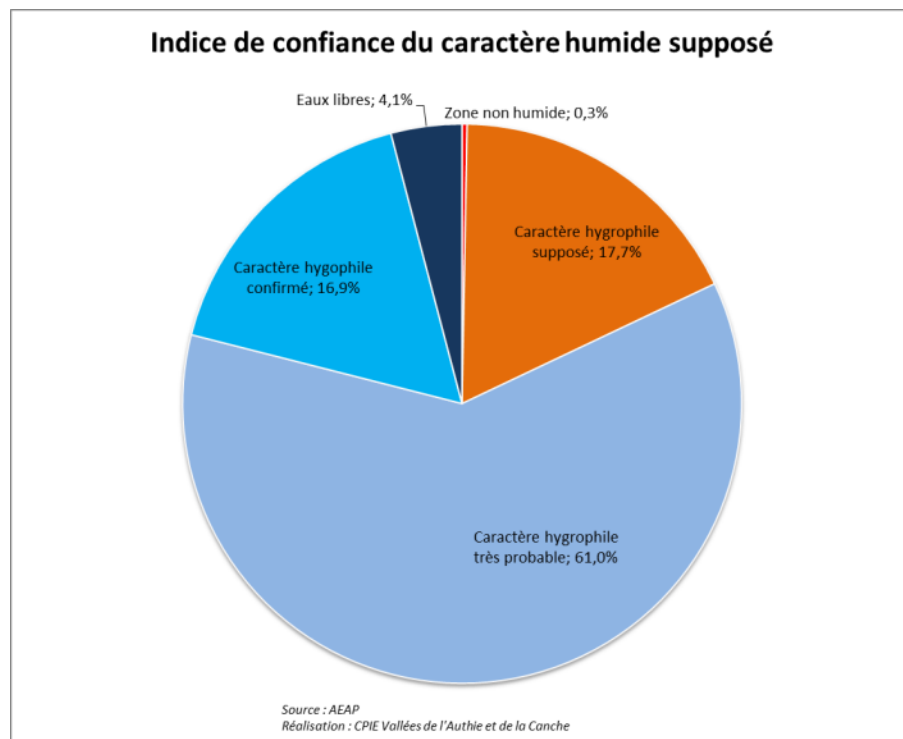
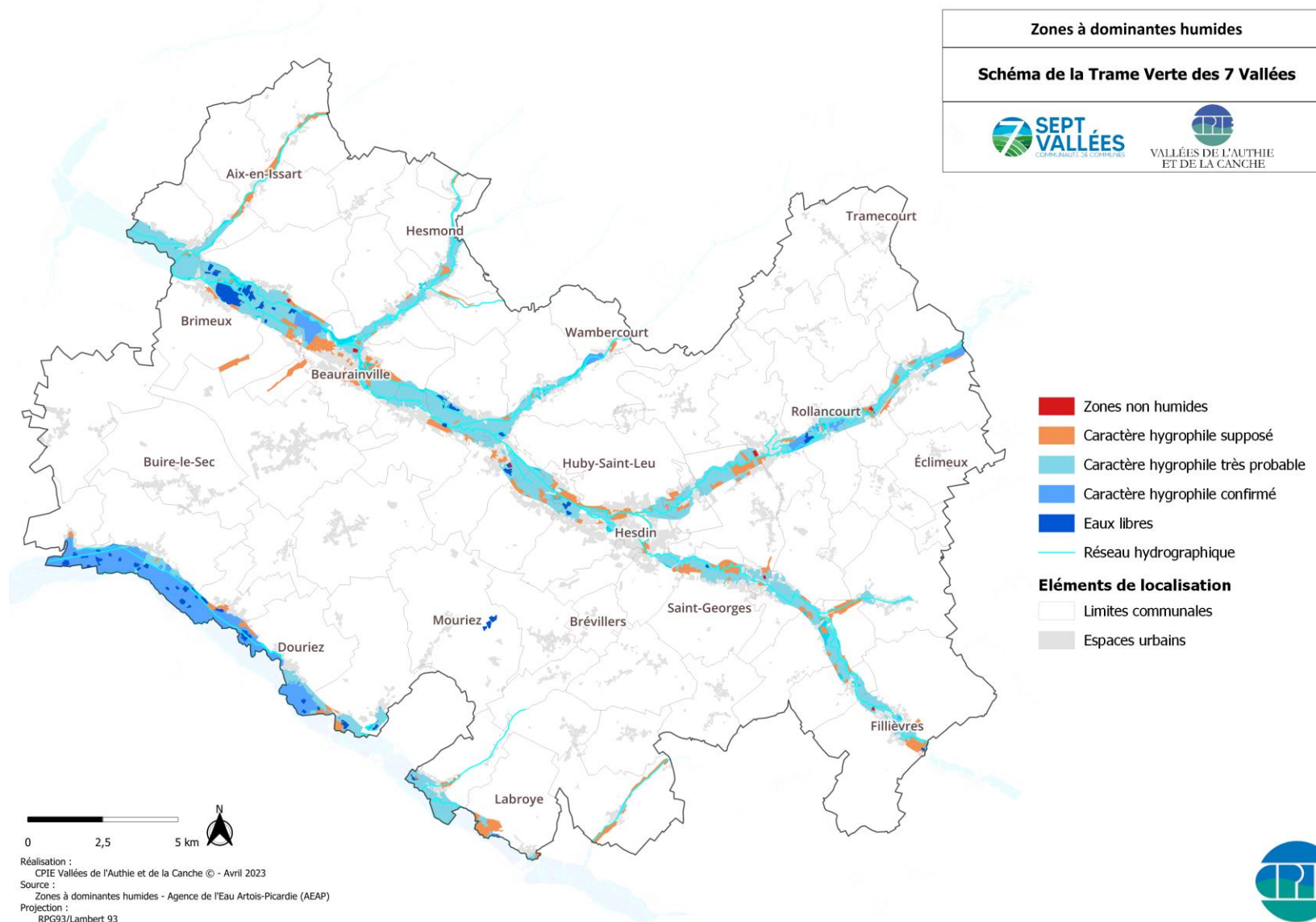


Figure 21 : Caractère hygrophile des zones humides présente sur les 7 Vallées

Les données de l'Agence de l'eau Artois Picardie ont été amendées par les informations transmises par le Syndicat Mixte Canche et Authie (SYMCEA) regroupant les Zones humides identifiées dans le Sage (ZHIS), les zones humides à enjeux biodiversité (ZHEB) et les zones humides de la Canche regroupant les Zones humides potentielles (ZHP) et les zones humides du SAGE (ZHR) ([carte 7](#)).

Les Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de la Canche et de l'Authie sont actuellement en cours de révision.



Carte 6 : Zones à dominantes humides - Source : Agence de l'Eau Artois Picardie

-  Zones à enjeux biodiversité (Authie)
(en cours d'actualisation)
-  Zones humides de la Canche
(en cours d'actualisation)
-  Zones humides identifiées dans le SAGE (Authie)
(en cours d'actualisation)
-  Réseau hydrographique

Éléments de localisation

-  Limites communales
-  Espaces urbains

Zones humides	
Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées	
	



Réalisation :
CPTE Vallées de l'Authie et de la Canche © - Avril 2023
Source :
Zones humides - Syndicat mixte Canche et Authie (SYMCEA)
Projection :
RPG93/Lambert 93

Carte 7 : Zones humides de l'Authie et de la Canche – Source : SYMCEA

2.4. AUTRES ESPACES PATRIMONIAUX

2.4.1. Trame verte et bleue du Pays des 7 Vallées

En 2009, le Pays des 7 Vallées a réalisé une étude trame verte et bleue en lien avec le SRTVB de l'époque ([Figure 22](#)).

Quatre catégories de liaisons écologiques reliant six catégories d'entités naturelles peuvent servir de source de connaissance des corridors écologiques sur le territoire:

- Trame bocagère
- Trame de zones humides associées au cours d'eau
- Trame forestière

2.4.2. Schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue

Les enjeux écologiques régionaux ont également été identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté en 2014 et annulé par le Tribunal administratif de Lille en 2017.

Les continuités écologiques ont été identifiées et ont fait partie du porter à connaissance qui devait être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Il reste une source de connaissance des continuités écologiques et reste donc pertinent à prendre en compte.

Le SRCE révèle des enjeux majeurs sur les 7 Vallées ([figure 23](#)) :

- 5 types de continuités écologiques : Forêt, Pelouses calcicoles, Prairies et/ou bocage, Rivière et Zones humides
- Des réservoirs de biodiversité : forêts, zones humides, coteaux calcaires et autres milieux

2.4.3. Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires

Adopté en 2020, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), donne une vision stratégique de l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires pour renforcer l'attractivité de la région Hauts-de-France.

Le SRADDET identifie les principaux composants de la Trame Verte et Bleue régionale et identifie les zones à enjeux de préservation des continuités écologiques. En prenant en compte la multifonctionnalité des espaces et des principaux corridors écologiques, il permet de définir une stratégie régionale pour la biodiversité.

Sur les 7 Vallées, sont identifiés des réservoirs de biodiversité de la Trame verte et des réservoirs de biodiversité de la Trame bleue, deux corridors principaux multitrames et une zone à enjeu d'identification de corridors bocagers ([figure 24](#)).

2.4.4. Réservoirs de biodiversité : les cours d'eau

Les cours d'eau correspondent aux principaux réservoirs de biodiversité de la Trame bleue, habitats naturels permettant l'accomplissement des différentes phases du cycle de vie des espèces animales et végétales définissant le bon état écologique.

Le territoire des 7 Vallées est compris dans sa majeure partie sur les bassins versants de l'Authie et de la Canche.

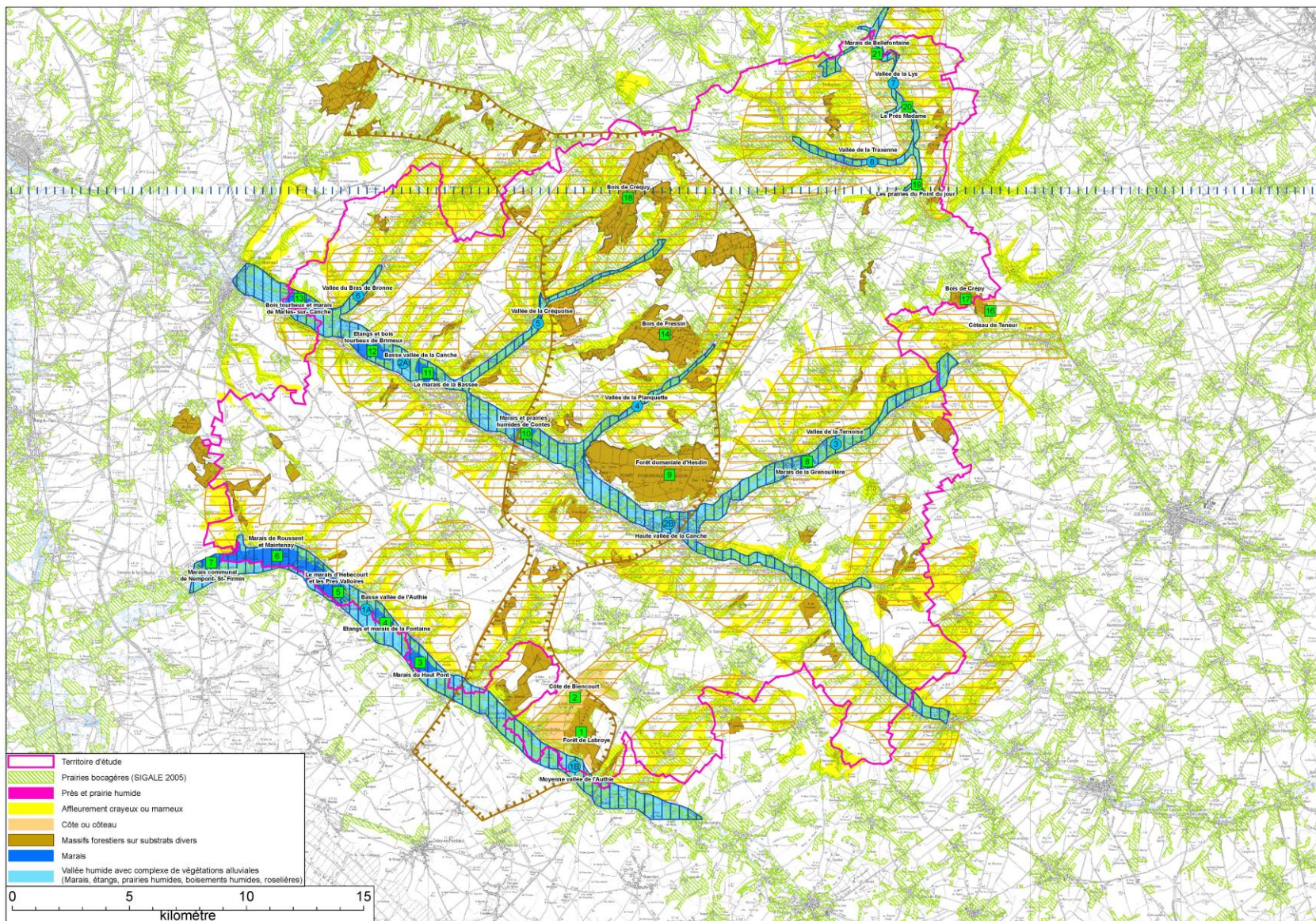


Figure 22 : Schéma cartographique de la Trame verte et bleue du Pays des 7 Vallées - Source : Airelle 2009

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS

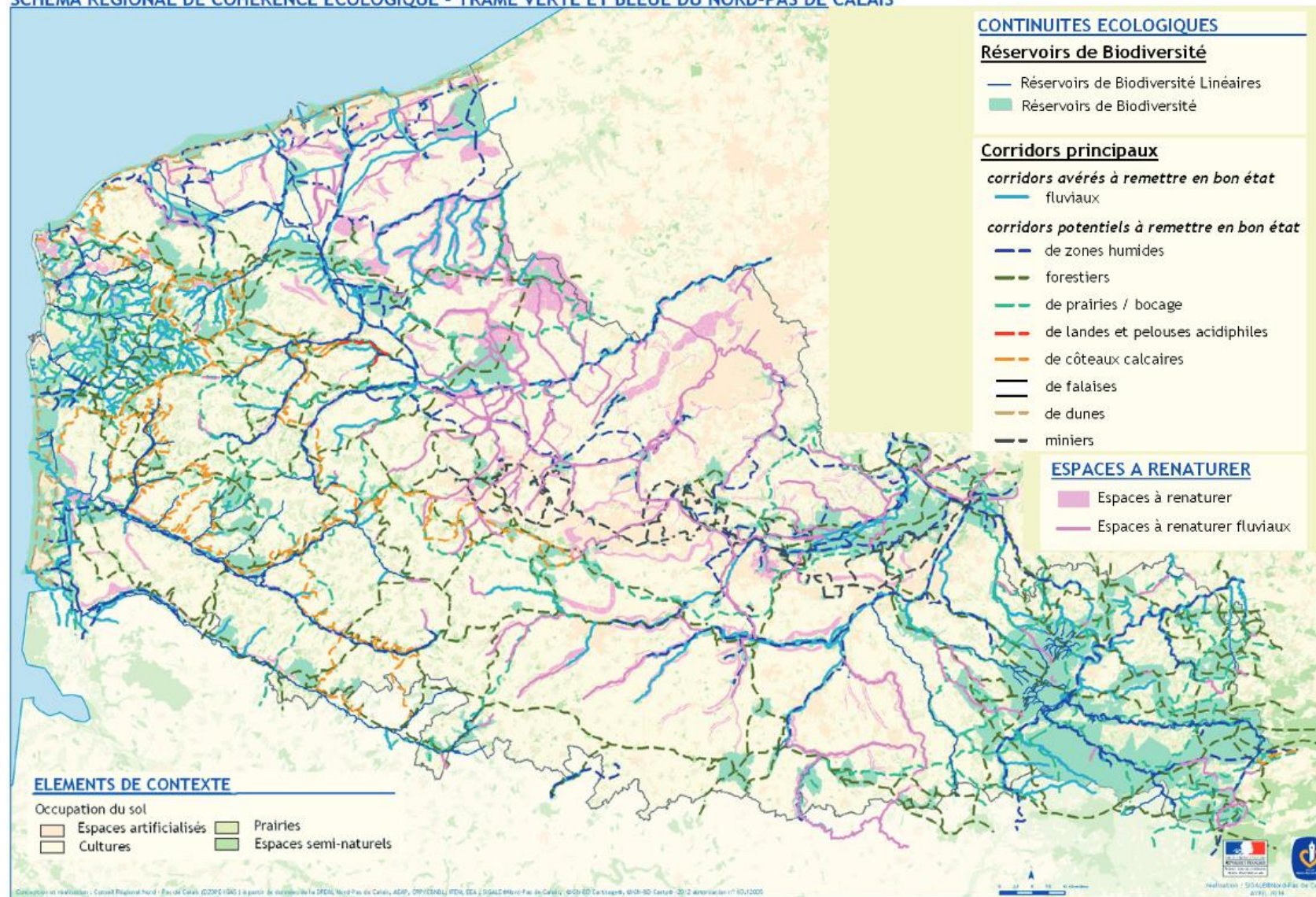


Figure 23 : Schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais - Source : SIGALE Nord-Pas-de-Calais, 2012



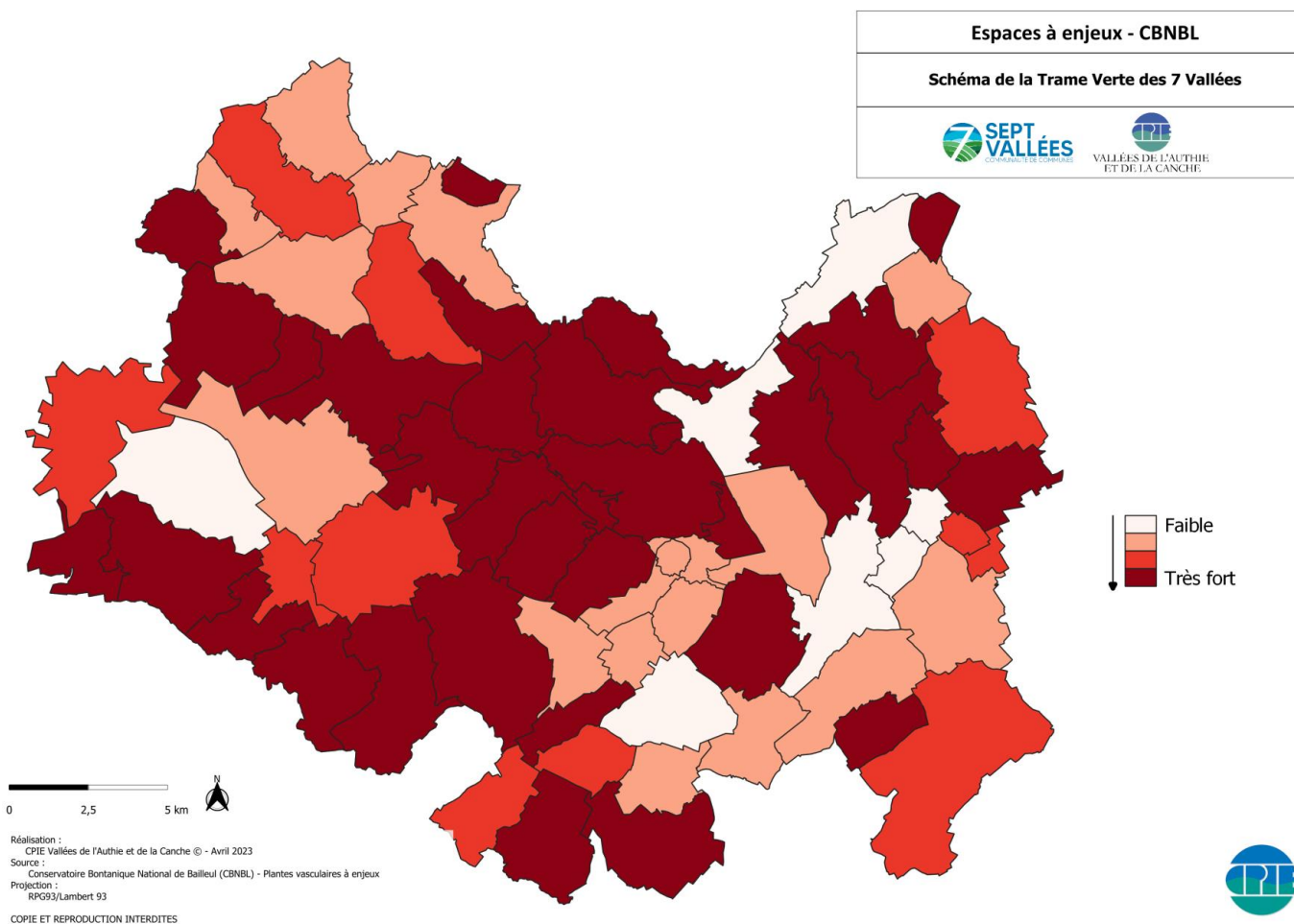
carte @VERDI

Figure 24 : Extrait du SRADDET - TVB pour le territoire des 7 Vallées - Source : Plan de Paysage des 7 Vallées 2023, données issues du SRADDET des Hauts-de-France

2.5. LES ESPACES A ENJEUX DU CBNBL

Grâce à la donnée les plantes vasculaires à enjeux du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), nous disposons des listes d'espèces d'intérêt patrimonial au niveau régional, des espèces protégées et des espèces menacées présentent les communes des 7 Vallées.

Les données issues du CBNBL s'appuient sur des relevés effectués entre 2000 à aujourd'hui sur les 7 Vallées. Dans ce contexte spatio-temporel, une carte du niveau d'enjeux par communes a été réalisée ([Carte 8](#)). Cette priorisation a été faite en fonction du niveau d'enjeu que le CBNBL a attribué à chaque taxon inventorié (annexe 2).



Carte 8 Niveau d'enjeux du CBNBL par commune - Source : Plantes vasculaires à enjeux du CBNBL

2.6. DOCUMENTS D'URBANISME ET GRAND PROJET

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme déterminant les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il doit prendre en compte l'environnement, développer une approche concertée de l'élaboration d'un projet pour aboutir à un Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour le territoire.

C'est dans ce cadre que peut s'inscrire le schéma de Trame Verte des 7 Vallées. Les différents éléments structurants la Trame verte et bleue (corridors, réservoirs de biodiversité, zones de transition) doivent être pris en compte dans le PLU et les futurs projets d'aménagement, et ainsi être déclinés en espaces à préserver et en espaces à conforter.

Réglementairement, un PLU se compose de plusieurs documents dont les éléments sont repris en partie par la démarche de TVB : un état initial de l'environnement, projet d'aménagement et de développement durable (PADD), orientations d'aménagement et de programmation (OAP), règlement. Cette prise en compte doit tenir compte des enjeux environnementaux et agricoles, en concertation étroite avec les acteurs locaux (élus, monde agricole, techniciens...).

Le Rapport de présentation, document de description des caractéristiques du territoire, analyse l'état initial de l'environnement et reprend les grandes thématiques environnementales : réalisation d'un diagnostic pour l'identification de la trame verte et bleue.

Le PADD définit les grandes orientations d'aménagement du territoire à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il traduit la « *volonté politique de la commune ou de l'intercommunalité en matière d'aménagement* ». Le document devra prévoir à minima une orientation visant la préservation et protection des continuités écologiques et faire apparaître la trame verte et bleue comme outil structurant du territoire à prendre en compte pour toute opération d'aménagement (OFB, 2023).

L'OAP TVB est outil permettant la « *déclinaison pré-opérationnelle du projet de territoire défini par les élus en cadrant les opérations futures sans figer leur contenu définitif* ». Rendues obligatoires par la loi Grenelle 2, elles peuvent « définir des actions et des opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages... » (Article L123-1-4 du code de l'urbanisme) (OFB, 2023).

Le règlement graphique va délimiter les zones naturelles, urbaines et agricoles. **Le règlement écrit** va quant à lui définir les occupations et les utilisations du sol (interdiction, conditions particulières, protections d'espaces remarquables...). Il existe 4 grands types de zonages, zones urbaines (U), zones agricoles (A), zones naturelles (N) et zones à urbanisées (AU).

MILIEUX NATURELS

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Le territoire des 7 Vallées présente une mosaïque de paysages ruraux et urbanisés. Il est caractérisé par des ondulations permettant d'avoir des horizons variés.

Le territoire présente des enjeux environnementaux non négligeables avec la présence de 27 Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques, 1 réserve naturel régionale, 1 Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux et de 3 sites classés Natura 2000. Les principaux milieux naturels présentant des enjeux environnementaux sont :

- Les milieux boisés et forestiers présentent des diversités de végétations. Ils sont principalement localisés en secteurs de vallées.
- Le territoire présente des secteurs où le paysage bocager a été préservé. Des haies aux structures variées ponctuent le paysage est forment autant de refuge et de corridors à la faune qui y vit. Elles jouent également un rôle important pour limiter les problèmes de ruissellement sur le territoire. Sans oublier l'enjeu éco-paysager et culturel de ces ceintures de villages.
- Les Pelouses calcicoles ne sont pas majoritairement présentes, mais restent néanmoins des milieux à très forts enjeux environnementaux présentant un intérêt floristique et faunistique remarquable.

ATOUT DU TERRITOIRE

La présence d'une Réserve Naturelle Régionale, de sites Natura2000 et des ZNIEFF présentes sur le territoire contribuent à la valorisation et la préservation du patrimoine naturel qui est faiblement représenté.

Les périmètres de certaines ZNIEFF ont fait l'objet soit d'un agrandissement soit d'une diminution.

Les présences de la forêt domaniale d'Hesdin et d'une diversité de micro-boisement.

FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Faiblesse des inventaires naturalistes sur les 7 Vallées.

Un contexte historique en lien avec une pression agricole forte est à l'origine de la raréfaction des milieux naturels. Ces pressions historiques sont relayées à l'heure actuelle par la pression anthropique forte principalement dans les fonds de vallées. La pression de l'urbanisation contribue à une régression importante des ceintures prairiales, notamment autour des bourgs.

Les milieux naturels sont répartis inégalement sur le territoire, et certains fortement fragmentés en lien avec l'occupation des sols, mais également par un réseau routier qui « sépare » le territoire en deux.

OPPORTUNITE ET POTENTIEL

Le territoire présente des opportunités pour rétablir la fonctionnalité du réseau écologique par la présence de nombreux milieux secondaires dont certains vont déjà retrouver un caractère naturel fort (talus de chemins creux, friches...)

Volonté et motivation de plusieurs acteurs pour mettre en place des projets environnementaux

AGRICULTURE

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Les 7 Vallées est un territoire où le paysage est dominé par les espaces agricoles. L'agriculture est l'une des activités économiques les plus importantes du territoire.

Le paysage reste dominé par les grandes cultures céréalières.

Paysage d'openfield.

ATOUT DU TERRITOIRE

Forte valeur agronomique des terres.

Des sols bruns hydromorphes.

Le territoire offre des terres riches propices à l'agriculture qui ont été le support d'un développement agricole important.

Maintien d'une trame éco-paysagère d'agroforesterie dans certains secteurs (haies, bosquets, arbres isolés...).

OPPORTUNITE ET POTENTIEL

Compte tenu de son emprise importante en termes de surface, les relations agriculteurs – biodiversité constituent un enjeu majeur par rapport à l'objectif d'arrêter la perte de biodiversité.

L'intégration des enjeux écologiques est mise en place au sein des Mesures Agro-Ecologiques et Climatiques et dans la PAC 2023-2027.

Le classement au niveau des PLU en zonage agricole offre des opportunités de préservation des connexions écologiques.

FAIBLESSES DU TERRITOIRE

L'agriculture est majoritairement conventionnelle. L'augmentation de la taille des exploitations accroît la mécanisation.

Les sols sont tous particulièrement sensibles à l'érosion.

Agriculture biologique très faiblement représentée.

Diminution des pâtures.

Paysage d'openfield.

Peu d'infrastructure agro-écologique diminuant l'intérêt des parcelles agricoles au sein de la Trame Verte.

RESSOURCE EN EAU

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Ressource en eau souterraine :

Le territoire des 7 Vallées est entièrement concerné par la nappe de la Craie (EIE PLUi-H).

Le territoire compte 3 masses d'eau souterraine : craie de la vallée de la Canche amont, Craie de la Vallée de la Canche aval et Craie de la Vallée de l'Authie.

La qualité des eaux souterraines est mauvaise en raison de sa qualité chimique en lien avec les nitrates d'origine agricole et les phytosanitaires.

Ressources en eau superficielle

Le territoire présente un réseau hydrographique important modelant le relief : alternance de plateaux et de vallées.

De nombreux cours d'eau sillonnent les 7 Vallées avec deux cours d'eau principaux : la Canche (85km) et l'Authie 100km.

FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Ressource en eau souterraine :

Abandon en perspective de 4 captages.

Les principales pollutions identifiées sur le territoire concernent :

Ressources en eau superficielle

L'Authie subit depuis quelques années des pollutions

- par les matières en suspension provoquant le colmatage des fonds, ainsi que l'envasement de la rivière
- la présence d'engrais
- la présence de pesticides.

ATOUT DU TERRITOIRE

Ressource en eau souterraine :

Le territoire compte 14 captages actifs et 2 en projet.

La ressource en eau souterraine du territoire est en quantité suffisante (Agence de l'Eau Artois Picardie) et les caractéristiques géologiques du territoire sont favorables au rechargement de la nappe.

OPPORTUNITE ET POTENTIEL

Les Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de la Canche et de l'Authie sont actuellement en cours de révision. Cela permet un travail conjoint entre les techniciens, les élus locaux et les usagers pour mettre en place des actions qui contribueront à préserver la ressource.

PARTIE 2 : LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DES 7 VALLEES

1. LA NOTION DE RESEAU ECOLOGIQUE

1.1. LES SOUS-TRAMES IDENTIFIEES : CONTINUUM

A l'échelle d'un territoire, la Trame verte correspond à la superposition de plusieurs sous-trame qui découlent de la notion de continuum. Un continuum se définit par rapport à un cortège d'espèces caractéristiques et définit l'ensemble des milieux favorables à courts et moyens termes pour ce cortège. Il se compose d'une mosaïque d'éléments qui ne présente pas d'interruption physique majeure. De manière concrète et du plus perméable au moins perméable, un continuum inclut les milieux naturels reconnus (Réservoirs de biodiversité) ainsi que les milieux naturels et ordinaires permettant plus ou moins facilement le déplacement des espèces (zone relais et matrice paysagère favorable). C'est l'ensemble de ces sous-trames qui forme le réseau écologique global du territoire. La définition des sous-trames nécessite une adaptation en fonction des caractéristiques du territoire.

Les notions de trame et de continuums sont fortement interconnectées. Pour le Schéma de la Trame verte, il a été choisi de travailler sur la base de deux continuums :

- **Le continuum bois et forêt** formé principalement de forêts, zones arborées ou buissonnantes
- **Le continuum bocager** formé principalement de prairies et de vergers

1.2. LES ESPACES A ENJEUX

Les espaces à enjeux désignent des espaces exceptionnels du point de vue des caractéristiques écologiques ou de la diversité biologique. Ils abritent des écosystèmes originaux en plus ou moins bon état. Ils regroupent l'ensemble des sites de type I inscrits à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF – DIREN Nord-Pas-de-Calais – 2001) et les sites proposés au titre du réseau Natura 2000 (SIC – DIREN Nord-Pas-de-Calais – 2002), les Réserves Naturelles Régionales, les Zones humides identifiées dans les SDAGE et les réservoirs identifiés dans le SRADDET 2020.

Y ont été ajoutés les périmètres des Zones d'Importance Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), qui constituent des espaces de grand intérêt spécifiquement liés à la présence de populations d'oiseaux nicheurs ou migrateurs, les Zones Spéciales de Conservation (ZPS), ainsi que les zones à enjeux identifiées dans les données que nous ont transmis le CBNBL, les sites de gestion du Conservatoire des Espaces Naturels et les boisements et bocages à enjeux identifiés ([carte 9](#)).

Le territoire des 7 Vallées est caractérisé par de nombreuses zones à enjeux. Quatre catégories d'espaces à enjeux ont été identifiées : très fort, fort, moyen et faible. Les 7 Vallées présente près de 3 983ha (15%) de secteurs à très forts enjeux situés principalement dans les fonds de vallées et composés des forêts principales (forêt domaniale d'Hesdin et forêt de Labroye). Certains secteurs, principalement des boisements sont situés sur les plateaux. Les secteurs à forts et moyens enjeux représentent respectivement 4 117ha (16%) et 1 114 ha (4%) et sont localisés principalement sur les fonds de vallées ou autour des zones à très forts enjeux. Enfin, les secteurs à faibles enjeux vont représenter plus de la moitié de la superficie total des zones à enjeux, soit 17 115ha (65%). Cela s'explique par le fait que les ZNIEFF de type 2 y ont été intégrés.

1.3. LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

Les bois, les forêts comme la Forêt Domaniale d'Hesdin, la Forêt de Labroye, les cours d'eau comme l'Authie et la Canche, constituent les réservoirs de biodiversité, où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie. Ce sont des espaces exceptionnels d'un point de vue de leurs caractéristiques ou de leur diversité biologique, de grandes dimensions, plus ou moins en bon état, où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

1.4. LES ZONES DE TRANSITION

Les zones de transition sont des espaces intermédiaires entre les zones à forte biodiversité et des espaces anthropisés. Elles sont identifiées pour préserver les réservoirs de biodiversité des activités extérieures proches dommageables à leur conservation. On les retrouve principalement autour des réservoirs de biodiversité que sont par exemple la forêt domaniale d'Hesdin et la forêt de Labroye.

1.5. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Partie indispensable de la Trame Verte, les corridors écologiques connectent les nœuds de la trame que sont les forêts, marais et autres habitats naturels épargnés par les perturbations humaines (pollutions chimiques, sonores, lumineuses, artificialisation des milieux). La notion de corridor écologique regroupe les voies de déplacement des espèces, les axes de migration à plus grande échelle ainsi que les corridors biologiques, notion spécifique à chaque espèce (Cf. encadré ci-dessous) : haies, alignements d'arbres, cours d'eau, ripisylves, réseaux de mares...

Les voies de déplacement, axes de migration et corridors biologiques

Les voies majeures potentielles de déplacement local de la faune représentent les déplacements locaux potentiels de la faune au sein des différentes continuités biologiques, représentées généralement par les boisements et prairies.

Les axes de migration représentent les mouvements saisonniers d'oiseaux qui se déplacent entre une aire de reproduction et une aire d'hivernage.

Les corridors biologiques ont pour fonction de permettre aux espèces de se déplacer pour se nourrir, pour échanger leurs patrimoines génétiques, pour coloniser ou recoloniser des territoires d'où elles ont disparu.

Les corridors biologiques présentent plusieurs rôles, notamment :

- *De couloir de dispersion pour certaines espèces ;*
- *De refuge et de nourrissage ;*
- *D'habitat où certaines espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique ;*
- *D'habitat source qui représente une banque d'individus colonisateurs.*

Les déplacements de la faune d'un point à un autre sont conditionnés par la loi dite de « moindre coût » ou de « moindre effort ». Il a donc fallu tenir compte des caractéristiques topographiques et de l'occupation des sols, les milieux étant plus ou moins perméables, c'est-à-dire facile à traverser et, des capacités cognitives de l'espèce et de sa « lecture » du paysage.

La méthode utilisée pour définir les corridors s'appuie sur la méthode Infrastructure Vertes et Bleues (IVB) élaborée par la Direction Régionale de l'Environnement de la Région Rhône Alpes. Basée sur l'écologie du paysage, elle tient compte de la perméabilité de la

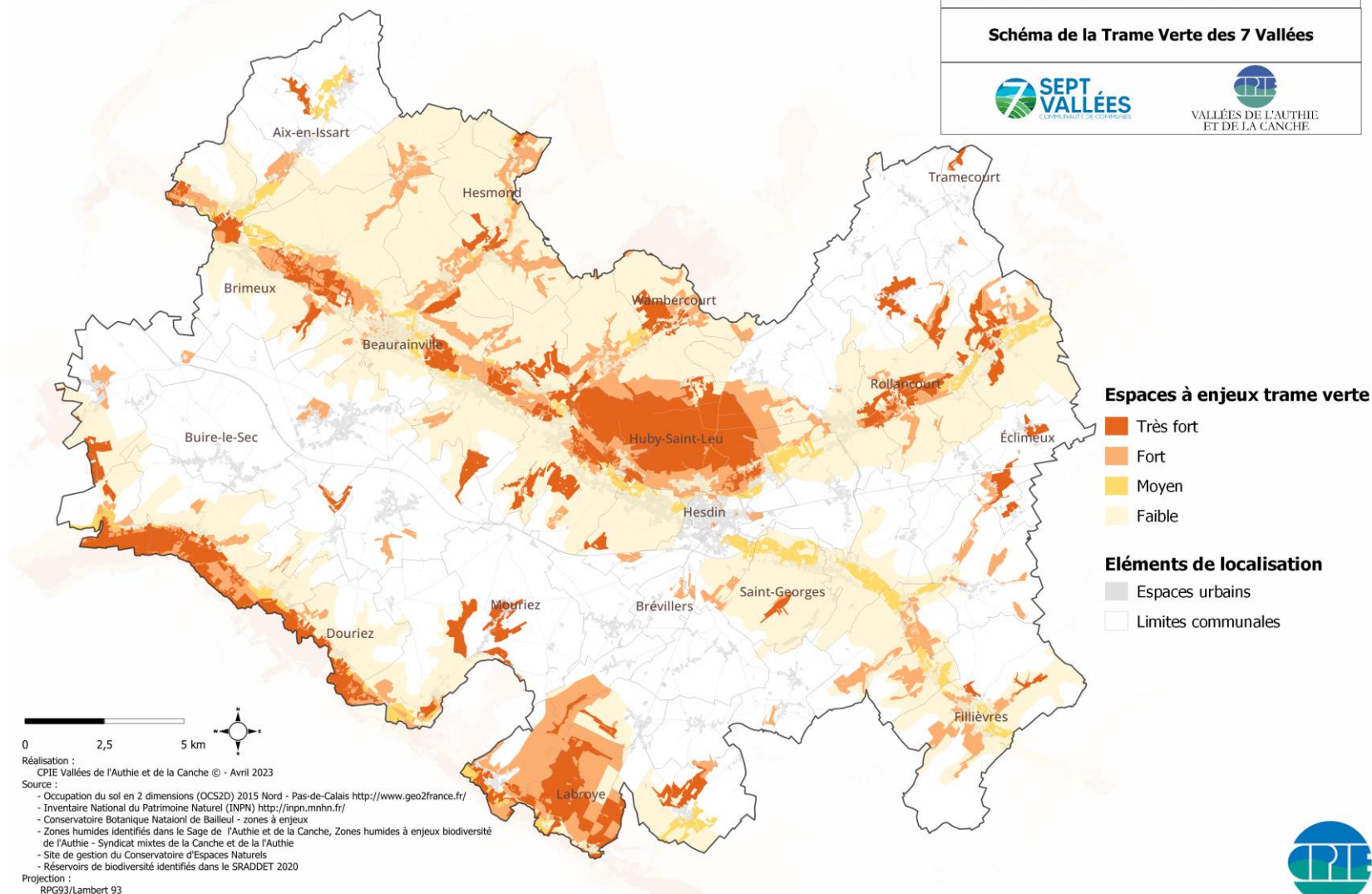
matrice paysagère, approche développée par ECONAT pour le projet de réseau écologique de l'Isère.

Ainsi, a été pris en compte les milieux qualifiés de nature « ordinaires » par continuum, en se basant sur la notion de coût de déplacement, tenant compte de la perméabilité des milieux au déplacement d'un cortège d'espèces, du potentiel d'accueil d'un milieu donné et intégrant la notion de distance de dispersion.

SOUS-TRAMES	CONTINUUM	ESPECES-CIBLES
FORET ET BOCAGE	BOISEMENTS : FORET ET BOIS	CHEVREUIL, SANGLIER...
	ZONES AGRICOLES EXTENSIVES ET LISIERES : BOCAGE ET PRAIRIES	LIEVRE, PERDRIX, MUSTELIDES, HERISSON, MUSARAIGNE...

Synthèse des espaces à enjeux de la Trame Verte

Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées



Carte 9 : Carte des espaces à enjeux des 7 Vallées

2. LA SOUS TRAME BOIS ET FORET

2.1. ESPACES ET MILIEUX BOISES

Une forêt ou un massif forestier est un écosystème, relativement étendu, constitué principalement d'un peuplement d'arbres, arbustes et arbrisseaux ainsi que de l'ensemble des autres espèces qui lui sont associées et qui vivent en interaction au sein de ce milieu. Un bois est un écosystème couvert d'arbres, mais généralement plus petit que la forêt.

Les formations végétales occupent environ 6 126 ha des 7 Vallées, dont 5 839 ha sont des espaces forestiers, majoritairement privés, soit environ 12% du territoire (contre 16,3% pour la région Hauts-de-France, soit 520 460 ha (Source : ORB Hauts-de-France 2019).

D'après la BD Forêt v2, les surfaces forestières les plus abondantes concernent les feuillus avec 82,41% des forêts, suivi des peupleraies avec 7,83% (Tableau 6, figure 27). Au cours de la période boréale (antérieure à 5000 ans avec J-C), les forêts du territoire étaient majoritairement constituées de résineux. Mais, avec l'adoucissement du climat, elles se sont diversifiées en feuillus.

Tableau 6 Répartition des végétations sur les 7 Vallées - Source - BD Forêt v2

VEGETATION	SUPERFICIE (HA)	TAUX
FORET FERMEE FEUILLUS	5049	82,4 %
PEUPLERAIE	480	7,8 %
FORET FERMEE SANS COUVERT ARBORE	190	3,1 %
LANDE	145	2,4 %
FORMATION HERBACEE	142	2,3 %
FORET OUVERTE FEUILLUS	62	1 %
FORET FERMEE MIXTE	32	0,5 %
FORET FERMEE CONIFERES	26	0,5 %

Sur les 7 Vallées, le plus grand massif, la forêt domaniale d'Hesdin, couvre 1 014ha et est une des forêts les plus grandes du département du Pas-de-Calais. D'autres boisements et

micro-boisement, qui contrairement à la forêt d'Hesdin sont majoritairement privés, sont présents comme la forêt de Labroye.

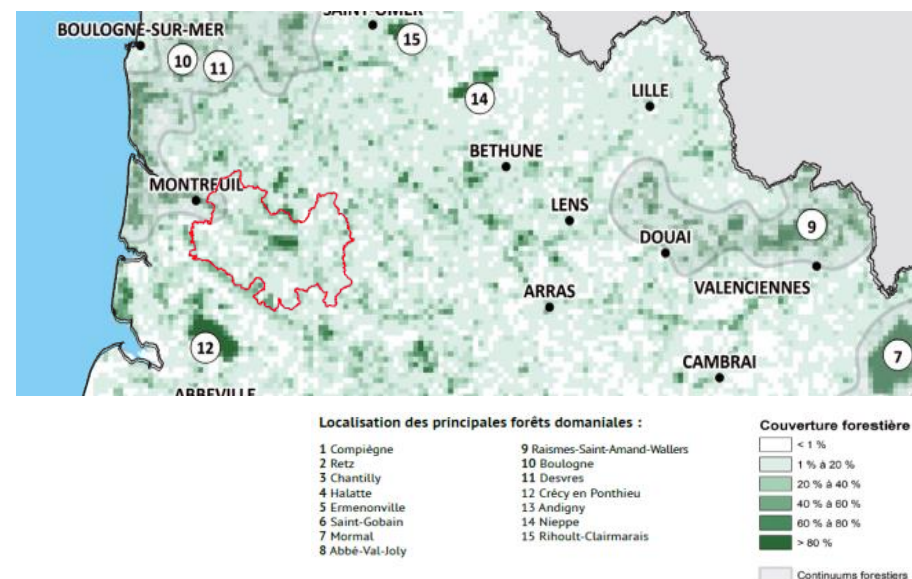


Figure 25 : Extrait de la couverture forestière des Hauts-de-France, rendu à la maille kilométrique - Source : ORB 2019, d'après la BD Forêt V2

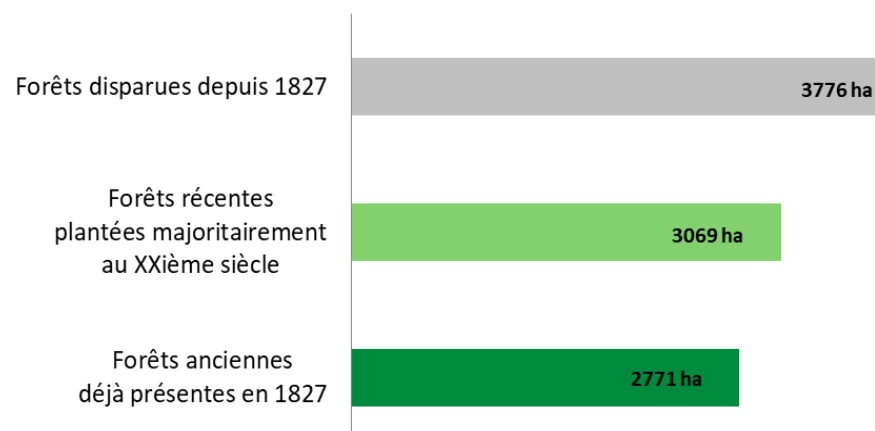
A l'échelle des Hauts-de-France, les 7 Vallées font partie des territoires les moins boisés, mais à l'échelle du département du Pas-de-Calais, le territoire abrite l'une des principales forêts domaniales.

En comparant les données actuelles avec les données des Forêts anciennes de l'Etat-major (carte 10), il est possible d'observer l'évolution de la surface forestière des 7 Vallées. Nous pouvons constater que certains boisements ont été conservés depuis 1827, soit environ 2770 ha. Cependant, certains secteurs ont perdu du boisement, notamment au niveau de coteaux. Par exemple les forêts de Labroye (commune de Labroye) et le Petit bois de Huret (communes de Maintenay et Bois-Jean) ont vu leur superficie de boisement réduire (Figure 26). Cette disparition représente près de 3775 ha. Cette diminution est liée à l'activité de l'Homme, notamment au cours du XIXe siècle avec les exploitations minières consommatrices de bois d'œuvre, mais également au XXe siècle avec les deux guerres mondiales au cours

desquelles les massifs boisés et forestiers ont été surexploités. Enfin l'augmentation des surfaces agricoles avec modernisation de l'agriculture a entraîné une fragmentation des habitats forestiers et une réduction des besoins en énergies.

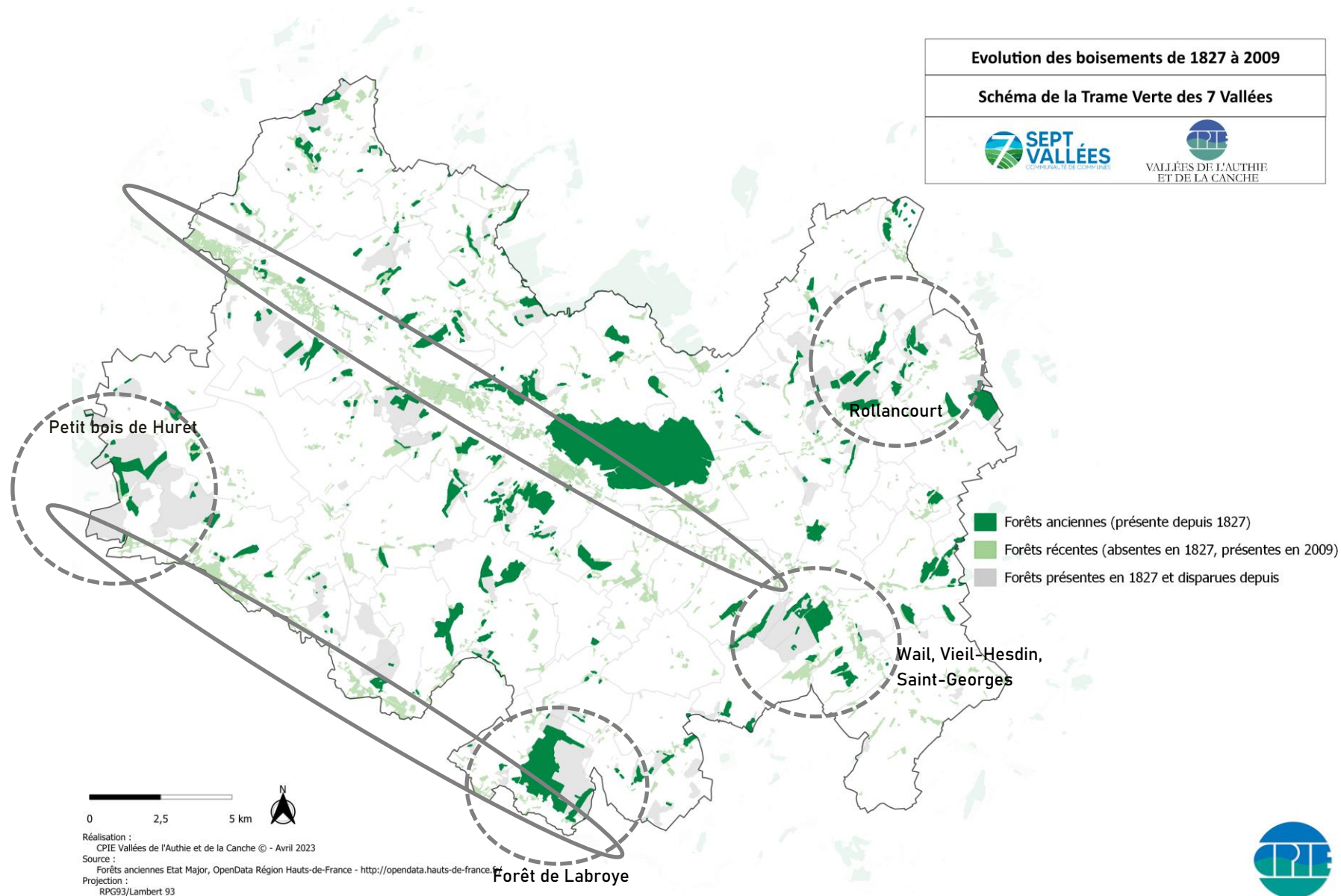
Toutefois, il est possible de constater un gain de boisement au XXe siècle, essentiellement en fond de vallées, aussi bien la Canche que l'Authie ([carte 10](#) & [figure 27](#)). Les boisements présents sur le territoire sont pour la plupart jeunes, pauvres en arbres âgés et en bois mort, à l'exception par exemple de la forêt domaniale d'Hesdin qui héberge des vieux arbres.

Evolution des forêts depuis 1827 sur les 7 Vallées



Evolution des boisements de 1827 à 2009

Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées



Carte 10 : Evolution des boisements et des forêts sur les 7 Vallées depuis 1827 - Source : Etat-major, OpenData Hauts-de-France



Figure 26 : Evolution des espaces et milieux boisés : Bois de Maintenay



Figure 27 : Evolution des espaces et milieux boisés, communes de Marconne et Campagne-lès-Hesdin

Ces soixante dernières années, les vallées du territoire se sont fortement boisées, notamment en peuplier. Cette vague de plantation s'est appuyée sur le recul de l'élevage, notamment dans les prairies humides difficiles d'accès et par des politiques incitatives via le fond forestier national.

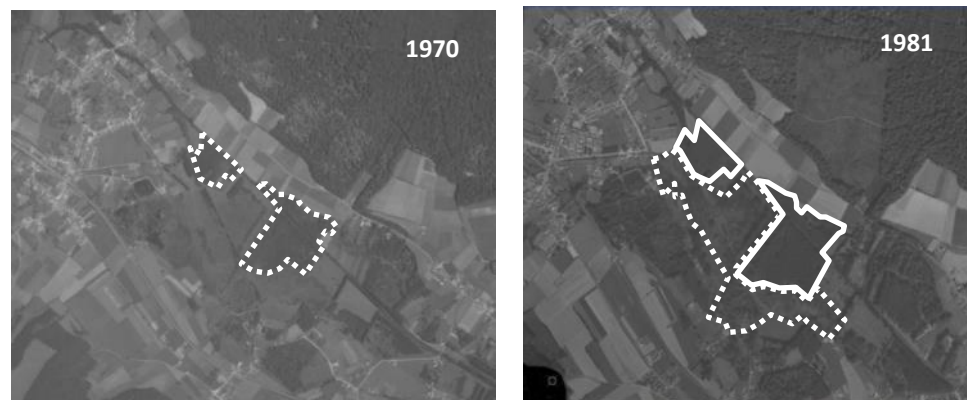


Figure 28 : Evolution des espaces et milieux boisés

La taille des boisements et leurs âges vont être importants pour le cycle de vie des espèces. Les espaces boisés sont nécessaires au développement de nombreuses espèces animales qui y trouvent un espace de vie, un espace pour s'alimenter et un refuge. Une forêt jeune, forêt dont la présence est récente (quelques dizaines d'années), peut héberger des vieux arbres, présent dès l'origine de l'apparition de cette forêt. Une vieille forêt, massif boisé présent depuis plusieurs centaines d'années sur un même lieu, va comporter des arbres de tout âge, jeunes comme vieux.

Quelques espèces inféodées :

- Ecureuils roux
- Bouvreuil pivoine
- Murin de Daubenton
- Geai des chênes
- ...



Mais aussi une flore forestière :

- Anémone des bois
- Orchis pourpre

Plus les espèces forestières y seront nombreuses, plus celle-ci sera ancienne.

De nos jours, cette flore typique des bois régresse par le tassement des sols suite aux passages des gros engins en mauvaises conditions climatiques.

Les 7 Vallées présentent une topographie très variée : collines, pentes des coteaux, petites vallées... (Éléments complémentaires cf. Plan Paysage des 7 Vallées). Ces spécificités qui lui sont propres, contribuent à la présence d'habitats plutôt rare dans le nord de la France : les forêts de ravin, également appelé forêts de pente (figure 29). Ces forêts de ravin occupent des creuses (des formations de petites vallées sèches typiques de pays crayeux). En raison de leur relief en pente, elles abritent une végétation spécifique induite par un microclimat différent de la plaine (une humidité atmosphérique supérieure au plateau, un faible ensoleillement et des sols frais). Cette végétation est composée d'une strate arborée souvent composée de tilleul, d'érable et de frêne. Sa strate herbacée est, quant à elle, dominée par les fougères. Ces forêts de pente sont des réservoirs de biodiversité participant à la richesse de la trame écologique locale. Ce sont des gîtes attractants pour la faune, comme pour les blaireaux, les renards ou les lapins de garenne. Enfin, la présence d'arbres morts est utilisée par les oiseaux et les chauves-souris pour nicher et se reproduire.

Hêtraie à Jacinthe des bois

Végétation régulièrement présente dans les forêts du Nord – Pas-de-Calais, sa physionomie correspond à celle d'une futaie régulière dominée par le Hêtre commun en présence de quelques chênes et une strate herbacée relativement riche dominée par la Jacinthe des bois qui forme de véritables tapis violets en avril/mai. Cette végétation est d'intérêt communautaire et possède également une valeur paysagère.

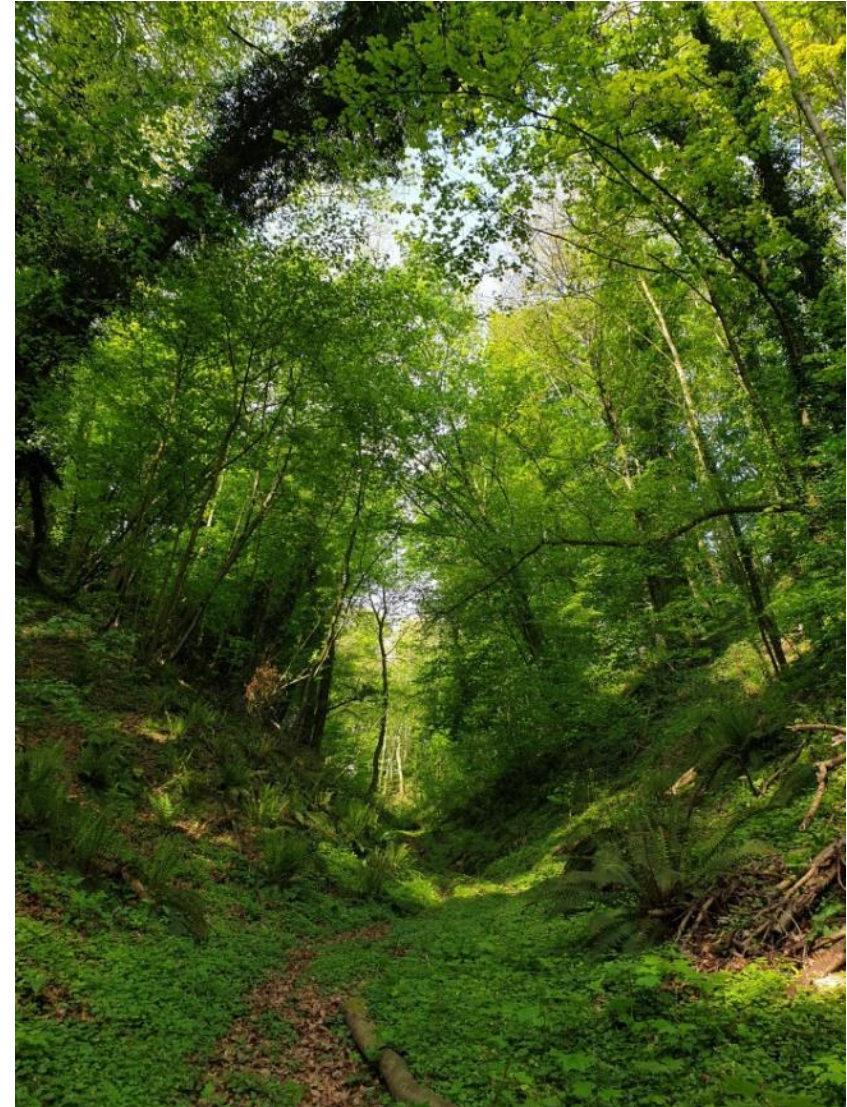


Figure 29 : Exemple de forêt de pente - Source : CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

Une partie importante de la biodiversité forestière dépend des annexes de la forêt et des zones de transition. Les mares forestières vont accueillir une flore et faune variées. Elles sont des sites de reproduction pour les libellules et les amphibiens, mais également une source de nourriture pour de nombreuses espèces comme les oiseaux, les chauves-souris... Les clairières forestières vont être des lieux ouverts dans une zone boisée où la lumière du soleil arrive jusqu'au sol. Les lisières forestières, espace de transition écologique entre deux écosystèmes (= écotone) constitue un milieu favorable pour un bon nombre d'espèces. Leurs végétations herbacées, souvent composées de plantes aux floraisons abondantes et tardives, sont propices aux insectes. Par exemple, une lisière, située entre forêt et prairie, sera composée des espèces de chacun de ces deux milieux et en hébergera d'autres qui n'existeraient pas cet écotone (figure 30). Enfin, les layons forestiers, abords herbeux favorisant le maintien d'une diversité végétale, support très favorable à une importante diversité animale qui y trouve une nourriture abondante.

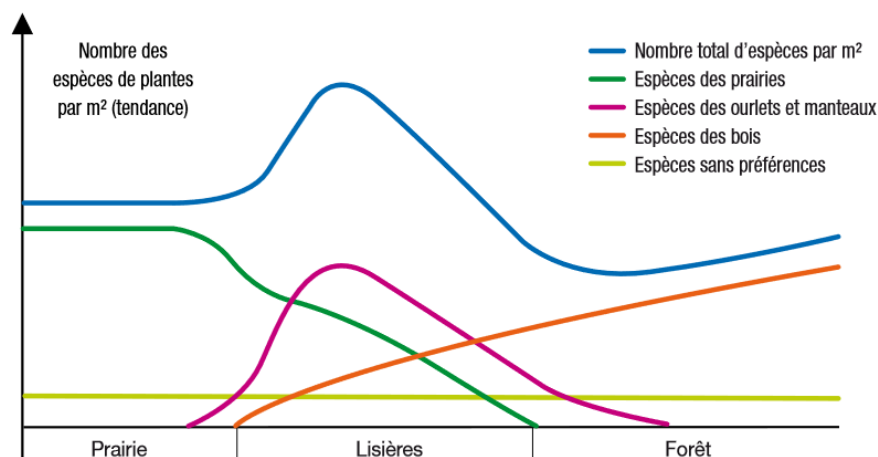


Figure 29 : Effet de contact sur le nombre des espèces de plantes par mètre-carré illustré de l'exemple de l'Orée d'un Bois - Source : CBNBL, 2010

Les milieux forestiers vont accueillir des cortèges d'espèces faunistiques caractéristiques. Certains sont traditionnels comme les cerfs, les sangliers, les chevreuils, les écureuils, etc. D'autres se démarquent par la présence d'autres espèces comme la Chouette hulotte, la Bondrée apivore, le Geai des chênes, le Pic-Vert, et certaines espèces de

Chiroptères comme le Grand Murin, la Sérotine commune, mais aussi le Murin de Daubenton observées sur les 7 Vallées.

Note :

Les forêts ont un rôle essentiel dans le maintien des continuités écologiques entre les différents milieux et la préservation de la biodiversité. Malgré cela, elles sont soumises à la fragmentation, liée aux pressions urbaines et la construction d'infrastructures routières. De plus, soumises aux changements climatiques, leurs développements sont impactés et les problèmes sanitaires pourraient être plus fréquents (maladie, champignons, etc.).

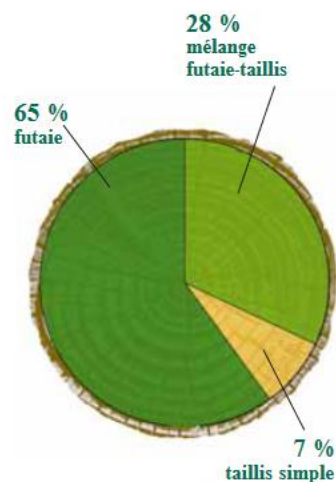
De nombreuses solutions peuvent être adoptées pour augmenter leur résilience comme favoriser le mélange d'essences, implanter des essences locales, préserver les sols etc.

La forêt protège la ressource en eau à moindre frais. Une forêt étant une réelle unité de traitement de l'eau. 1m3 d'eau potable issue de la forêt coûtent 3 centimes contre trente pour le même volume issu d'une centrale de traitement.

2.2. LA GESTION FORESTIERE

Traditionnellement, en forêt privée, la gestion se basait sur le modèle « taillis sous futaie ». On produisait un gros volume de bois de chauffage avec le taillis et du bois d'œuvre avec la futaie. Au cours du 20^{ème} siècle, ce mode de traitement de la forêt s'est progressivement transformé en futaie régulière. La baisse de consommation du bois de chauffage, le manque de main d'œuvre et surtout une technique compliquée à exécuter sont les principales difficultés qui ont encouragé cette évolution. Avec ces changements, des pratiques comme la coupe rase ou la plantation d'essences parfois non locales sont apparues (figure 31).

GESTION DES FORÊTS DU NORD PAS-DE-CALAIS



sources : IFN 2000

Le Plan Simple de Gestion :

« Tableau de bord technique et opérationnel » de la forêt, le PSG est d'abord un outil d'amélioration et de suivi de la gestion. Il constitue une Garantie de Gestion Durable de la forêt et permet à son propriétaire de bénéficier d'aides publiques et des avantages issus des incitations fiscales prévues dans la loi forestière de juillet 2001.

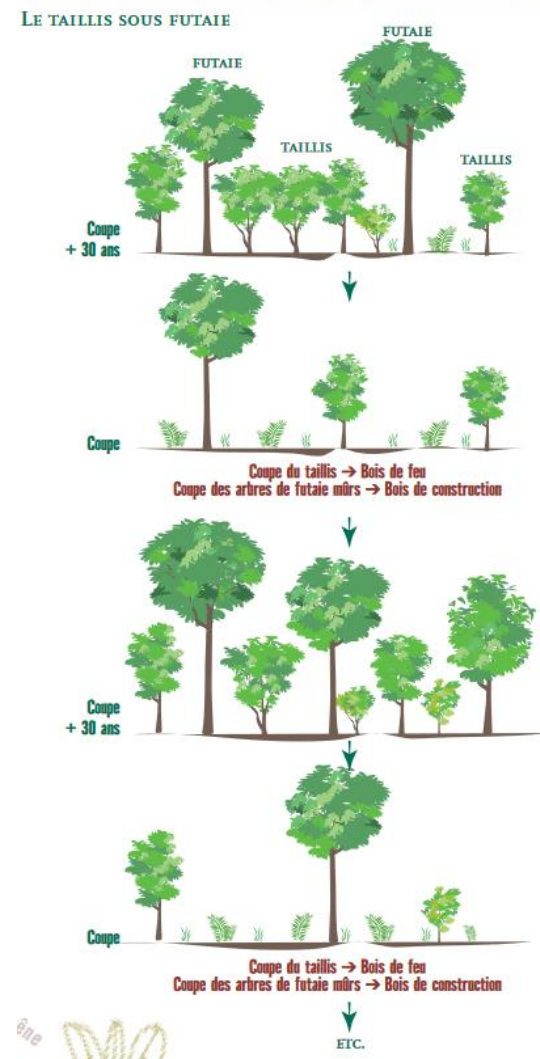


Figure 30 : Exemple de taillis, futaie et taillis sous futaie – Source : CRPF Nord Pas-de-Calais Picardie, 2005

2.3. ELABORATION DE LA SOUS-TRAME BOIS ET FORET

2.3.1. Éléments à enjeux du continuum bois et forêt

Le territoire des 7 Vallées est caractérisé par de nombreux petits boisements et quelques grands boisements.

Afin d'identifier les différents éléments constitutifs de la trame bois et forêt, nous avons dans un premier temps, définis les espaces boisés à enjeux. Pour ce faire, nous avons croisés les espaces boisés et les espaces à enjeux (ZNIEFF 1, sites Natura2000 (SIC, ZPS), RNR, CBNBL, CEN, ZICO, ZHIS, ZHEB, ZH Canche, SRADDET) auxquels nous avons attribué un niveau d'enjeux : très fort, fort, moyen et faible. Les niveaux d'enjeux ont été définis en fonction de la nature des milieux constituant l'occupation du sol par exemple les espaces faisant l'objet d'une protection réglementaire, d'un intérêt patrimonial etc (tableau 7).

Tableau 7 : Niveaux attribués aux espaces à enjeux

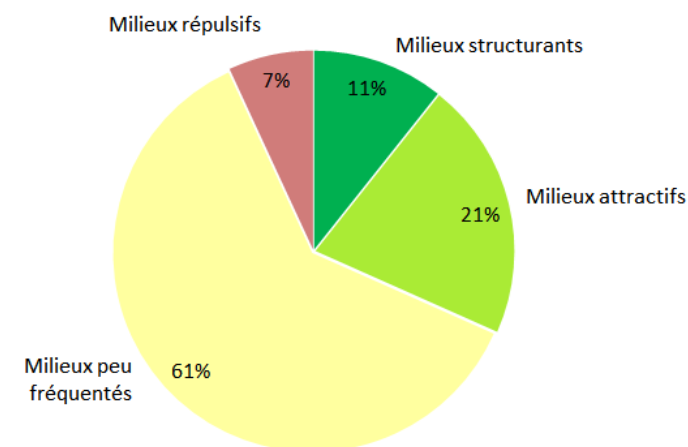
NIVEAU D'ENJEU		TAUX
TRES FORT	PROTECTION + REGLEMENTATION	5%
FORT	PROTECTION REGIONALE	1%
MOYEN	INTERET PATRIMONIALE	1%
FAIBLE	PAS D'ENJEUX NATIONAL OU REGIONAL D'IDENTIFIES	1%

La superficie d'espaces boisés à enjeux sur les 7 Vallées représente 8% du territoire (carte 11). Ils sont principalement localisés en fond de Vallées et sur les coteaux. On observe une répartition inégale des différents types de milieux boisés. La majeure partie des boisements se situent en fond de vallées, mais quelques-uns se démarquent sur les plateaux.

Ensuite, nous avons défini le continuum bois et forêt. La première étape de la construction du continuum a constitué à associer la couche d'occupation du sol en 2 dimensions (OCS^{2D}) et le type de milieux : structurant, attractif, peu fréquenté et répulsifs pour chaque usage du sol (tableau 8 et figure 32). Cela nous a permis d'obtenir la couche de perméabilité de la matrice paysagère (carte 12).

Tableau 8 : Coefficients de résistances pour la matrice paysagère du continuum bois et forêt

MILIEUX	EXPLICATIONS
STRUCTURANTS	ESPACES FORESTIERS, BOISES
ATTRACTIFS	MICRO-BOISEMENT, PARCS ARBORES DIFFUS, PETITS ESPACES BOISES, JEUNES PLANTATIONS, FOURREES, BROUSSAILLES...
PEU FREQUENTES	PLANS D'EAU, ESPACES ENHERBES EN TISSUS URBAINS OU EN PERIPHERIE, ESPACES A FAIBLES HERBACEES NATURELLES, ETENDUS DE TERRE ARABLE...
REPULSIFS	TISSUS URBAINS, BATIMENTS, COMPLEXES SPORTIFS...



Source : OCS2D

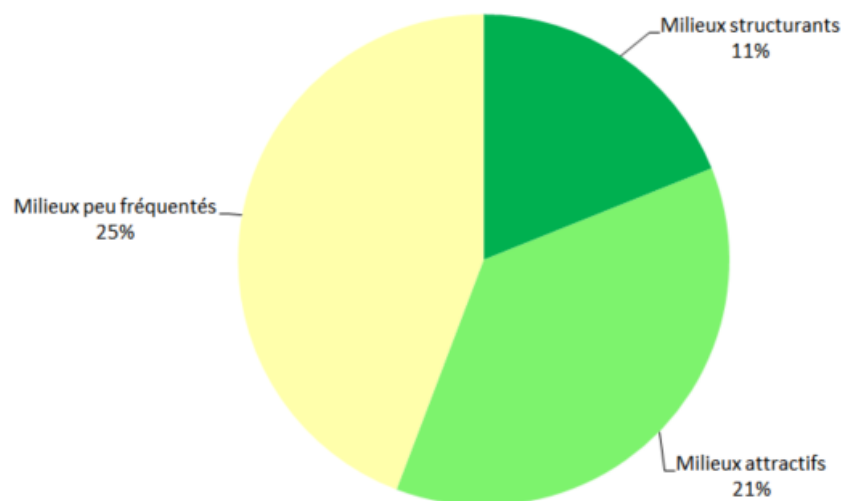
Réalisation : CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

Figure 31 : Répartition (en %) des différents milieux de la matrice paysagère du continuum bois et forêt

2.3.2. Corridors biologiques

En appliquant la méthode IVB, nous avons construit le continuum bois et forêt ([carte 13](#) et [figure 33](#)). La construction des continuums se fait selon la logique des déplacements de la faune liée aux coefficients de résistances des milieux. Les déplacements des espèces ne seront pas contraints dans les milieux structurants. Les milieux blancs, appelés zones blanches sur la carte, correspondent à des milieux attractifs ou peu fréquentés issus de l'OCS2D qui n'ont pas été sélectionnés en raison de leur distance avec les milieux structurants.

Superficie des milieux du continuum bois sur les 7 Vallées



Source : OCS2D

Représentation : CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

Figure 32 : Répartition (en %) des différents milieux du continuum bois et forêt

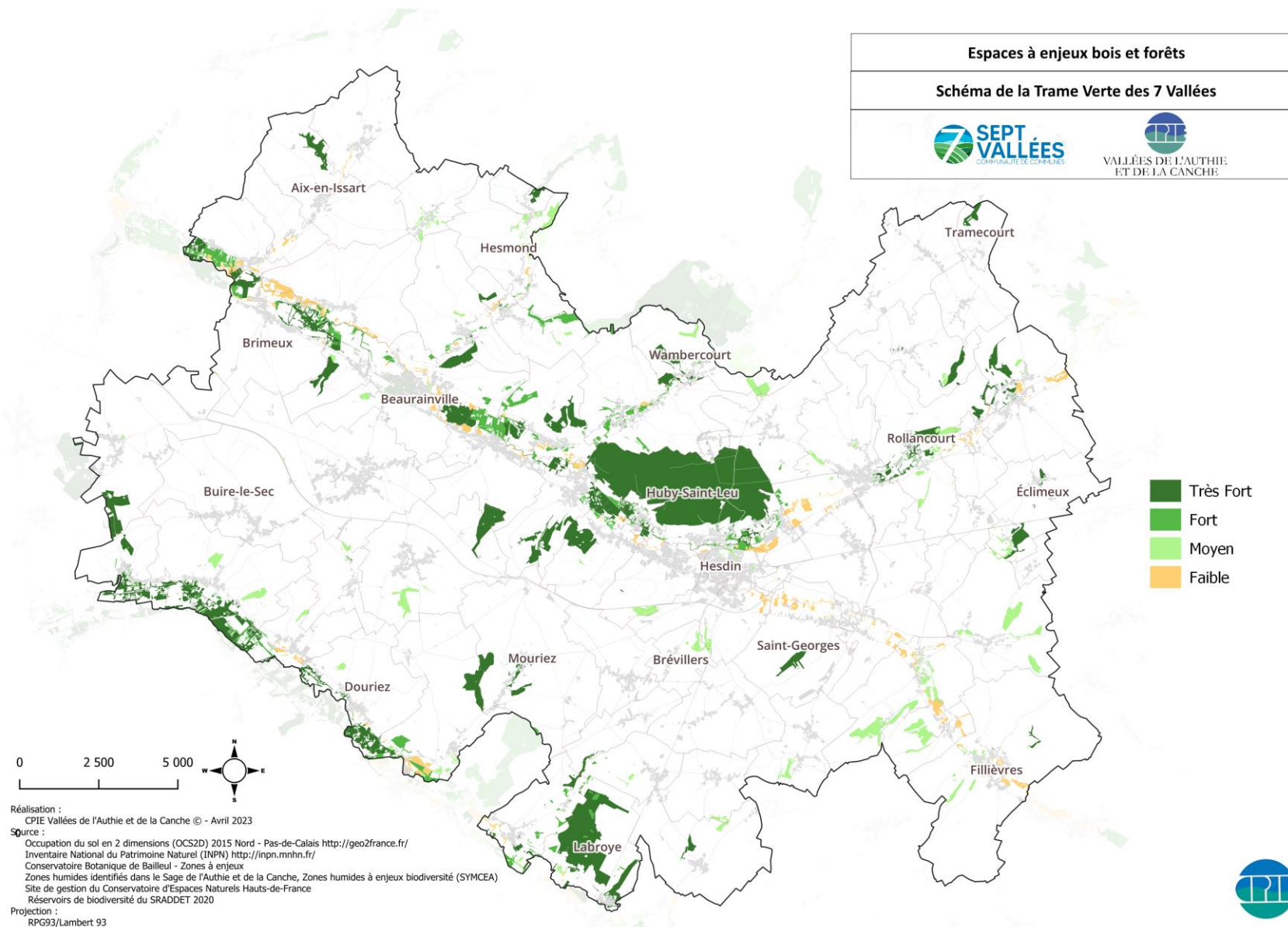
Le tracé des corridors a ensuite été réalisé de manière linéaire en superposant les espaces forestiers à enjeu et le continuum bois ([carte 14](#)).

Les liaisons entre ces boisements peuvent être classées en deux catégories : les connexions principales et les connexions secondaires.

En termes de résultats, on observe une répartition des corridors principalement dans les deux fonds de vallées. Un enjeu de reconnexion des deux vallées est observable avec l'identification de corridors à restaurer.

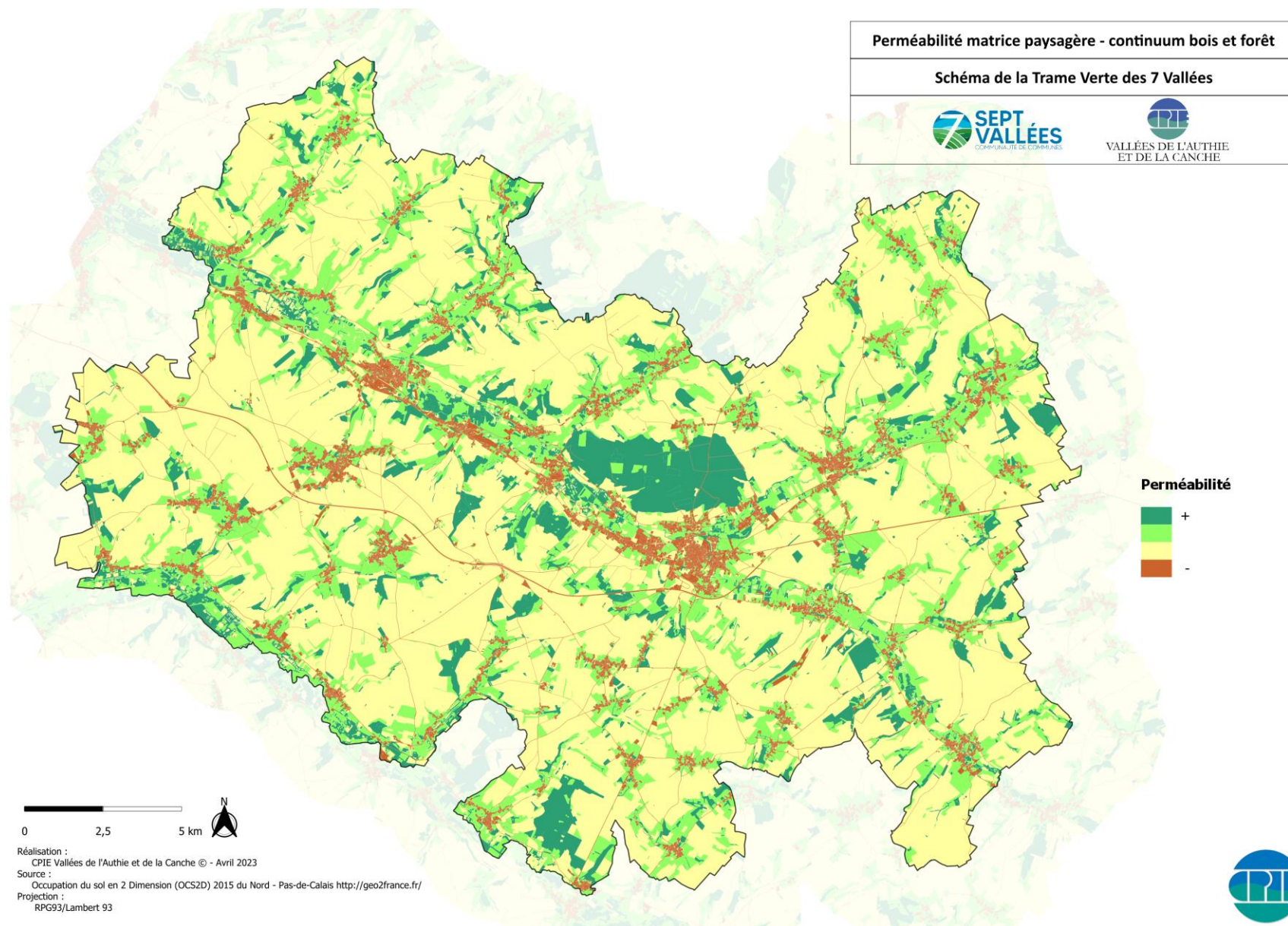
Les corridors écologiques ont permis d'identifier le réseau écologique théorique des 7 Vallées. Pour déterminer le niveau de fonctionnalité des corridors écologiques, différents éléments ont été pris en compte :

- **Le niveau de connexion** : liaison directe entre deux réservoirs principaux, liaison entre un réservoir principal et un réservoir secondaire ou liaison entre deux réservoirs secondaires.
- **La perméabilité de la matrice paysagère au sein du corridor**

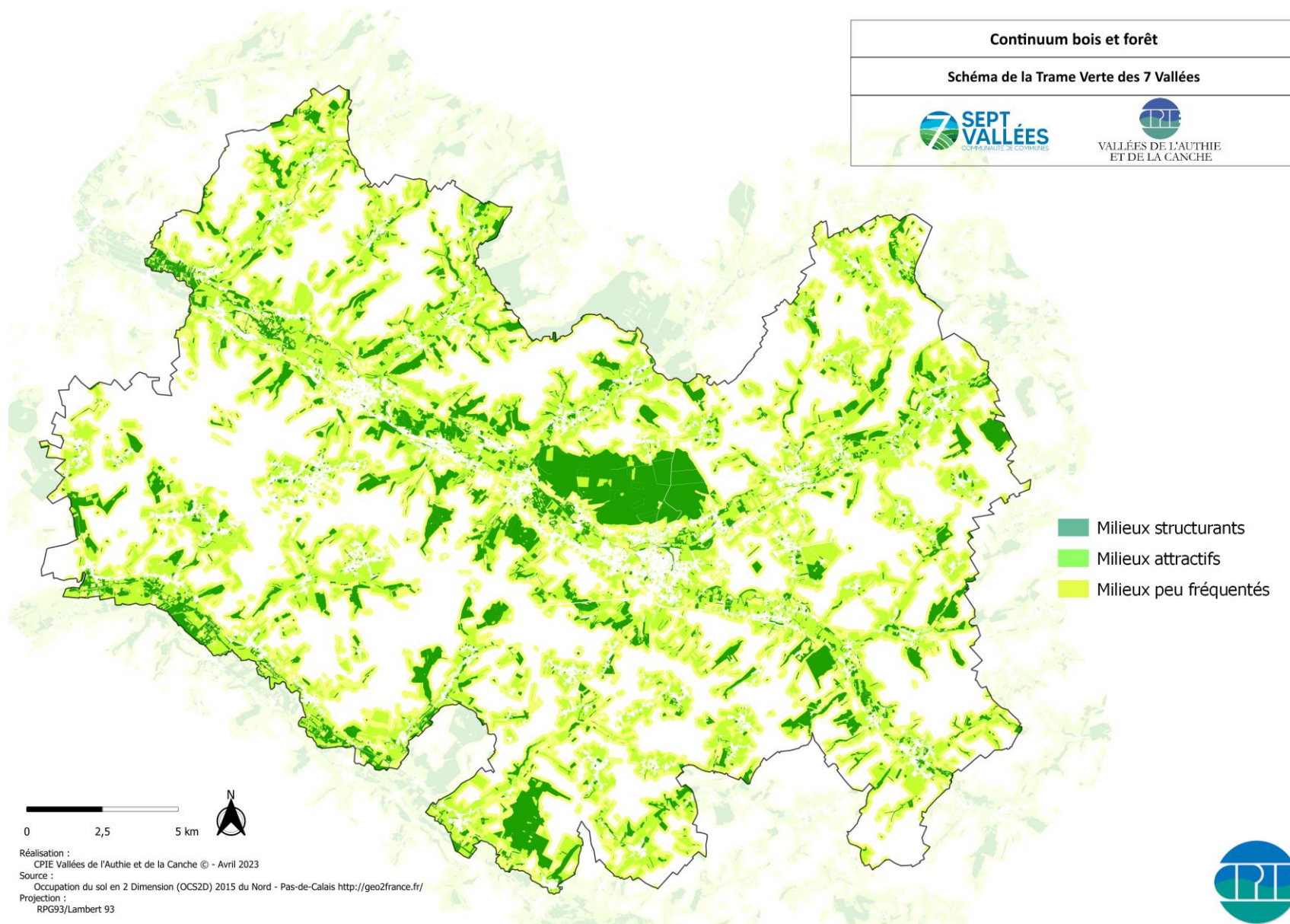


Carte 11 : Cartographie des espaces boisés et forestiers à enjeux identifiés sur les 7 Vallées

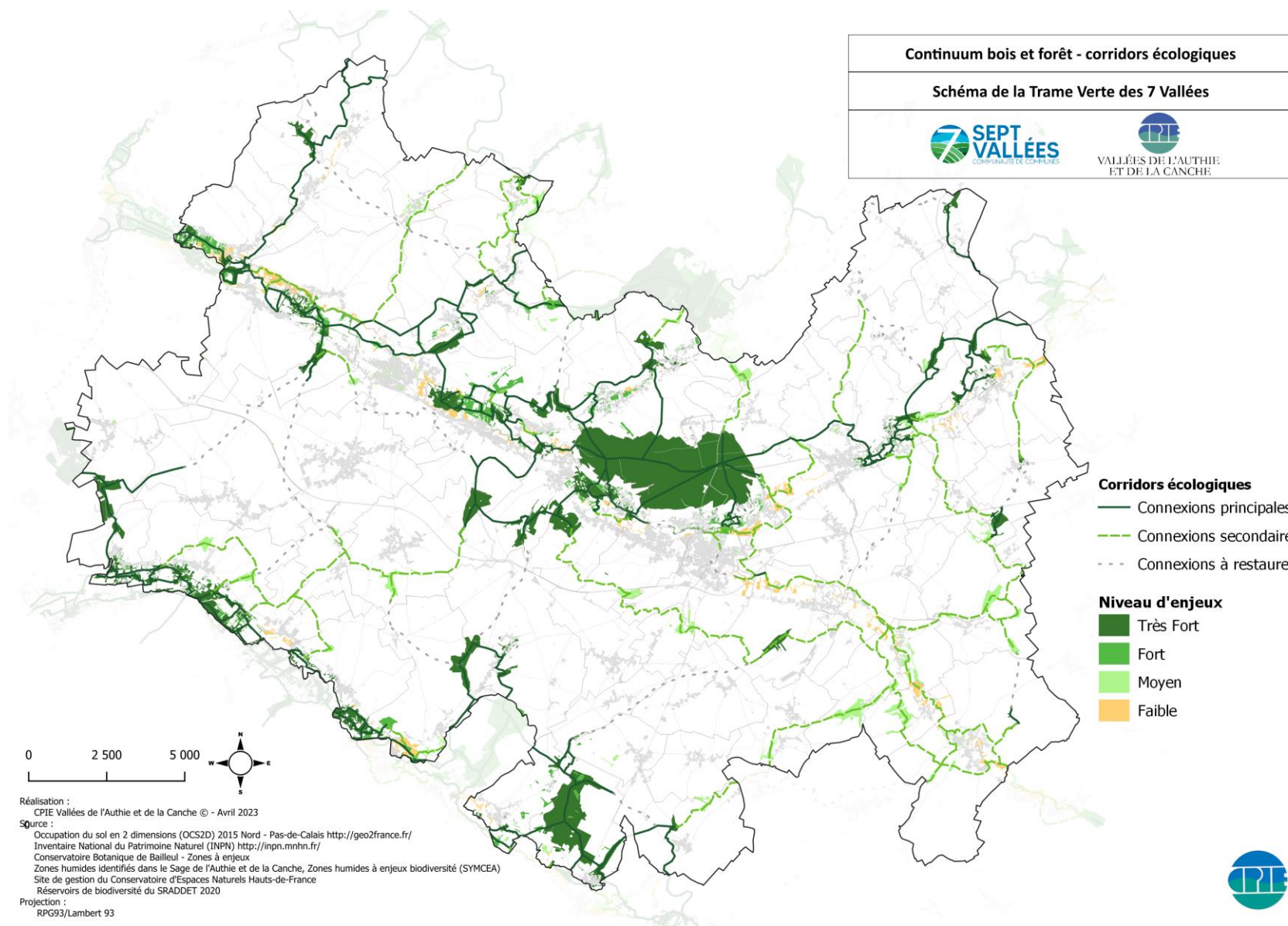
Éléments remarquables : Sites inscrits ZNIEFF 1, sites Natura 2000, RNR, ZICO, Zones humides, SRADDET TVB, boisements à enjeux, zones à enjeux du CBNBL, sites de gestion du CEN...



Carte 12 : Cartographie de la perméabilité de la matrice paysagère du continuum bois et forêt

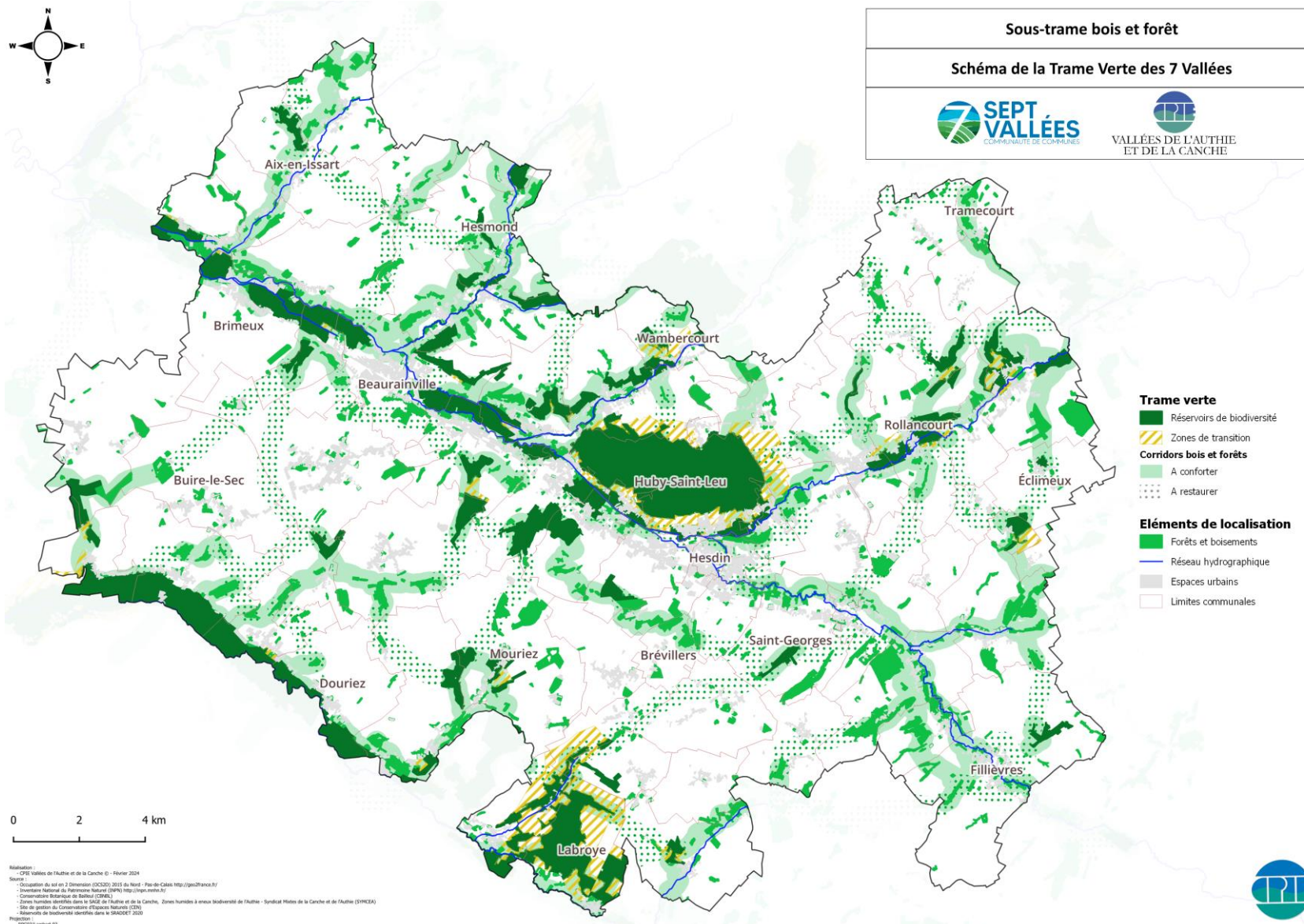


Carte 13 : Cartographie du continuum bois et forêt



Carte 14 : Cartographie des corridors écologiques du continuum bois et forêt

Identification de la fonctionnalité des corridors écologiques : enjeux de connexion des corridors et perméabilité de la matrice paysagère.



3. LA SOUS TRAME BOCAGERE

3.1. LE BOCAGE

Le bocage est un type de paysage résultant des évolutions conjuguées du milieu naturel et du monde rural, façonné par l'agriculture, où les parcelles, parfois ponctuées d'arbres isolés, sont délimitées par des haies vives d'essences locale. Son origine remonte à l'âge de Fer, mais le bocage connaît une expansion au XVIIIe siècle avec l'augmentation de la population et l'apparition de la propriété individuelle. Il devient ainsi un réservoir de nourriture et de bois de chauffage pour la population.

Le bocage se compose de différents éléments (figures 34 & 35):

- Des haies et linéaires boisés
- Des bosquets et bois
- Des arbres isolés ou en alignement
- Des vergers
- Des prairies
- Des mares
- Des chemins creux

Les différents éléments arborés constitutifs du bocage



GUIDE TECHNIQUE DU BOCAGE p 5

Figure 33 : Les différents éléments arborés constitutifs du bocage - Source : PNR Caps et Marais d'Opale.

Les éléments qui composent le bocage et plus particulièrement les haies ont des rôles importants :

- La qualité du cadre de vie et du paysage
- L'effet brise-vent et la régulation climatique (une haie peut protéger jusqu'à 20 fois sa hauteur)
- La régulation de l'eau et le maintien des sols
- Le développement de la biodiversité
- La production de fruits et de bois

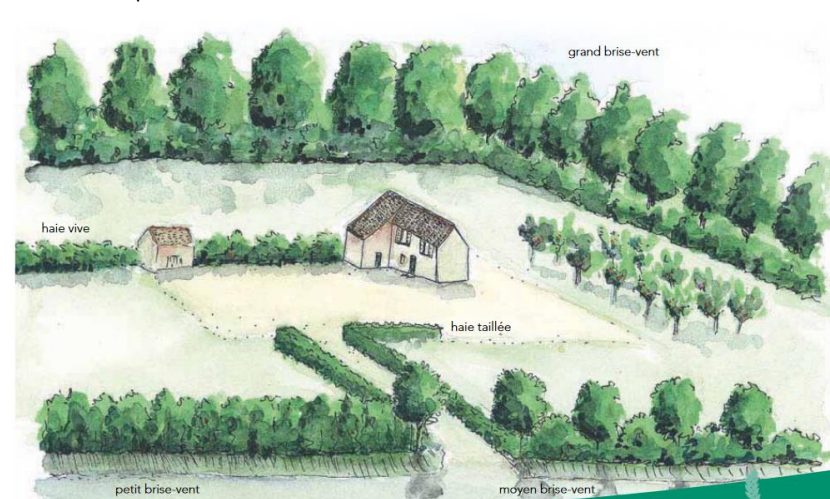


Figure 34 : Les différents types de haies - Source : PNR du Vexin français 2020.



L'arbre isolé, servant de repère dans le paysage



Les alignements d'arbres

Nous retrouvons également l'arbre têtard ou trogne est le résultat d'une technique d'exploitation de l'arbre auquel on a coupé le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets que l'on récolte périodiquement (figure 36).



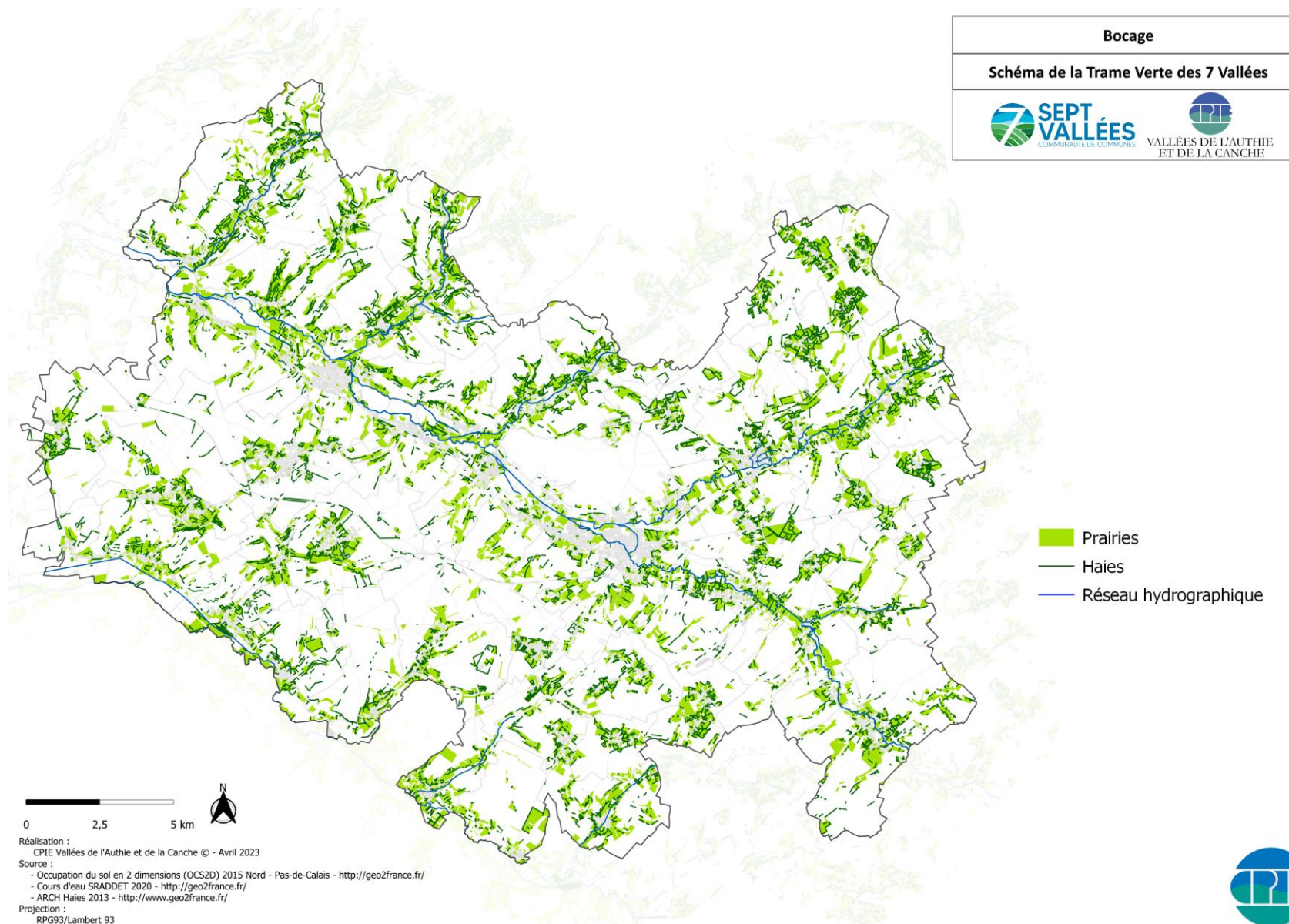
Figure 35 : Exemple d'arbres en têtards

Les 7 Vallées sont caractérisées par une variété de formations linéaires ligneuses : alignements d'arbres, haies arborées, haies arbustives et haies mixtes.

D'après les données ARCH 2013, le nombre de kilomètre de haies correspondraient à 943km. En analysant l'évolution des haies de 2005 à 2013, on constate que 11km de haies ont été plantées et 26km ont disparues, soit une diminution nette de 15km de haies (1,6%) en moins de 10ans (avec une tendance qui s'est accélérée entre 2009 et 2013). Les nombreuses haies aux structures variées vont ponctuer le paysage et former autant de refuges et de corridors pour la faune qui y vit. En effet, les haies ont un intérêt agronomique avec leur effet brise-vent et servant de réservoir d'auxiliaires de culture permettant de diminuer la pullulation des ravageurs des cultures. Elles ont un intérêt pour la ressource en eau en régulant l'arrivée massive des eaux, protégeant les sols contre l'érosion et absorbant les éléments minéraux. Les haies sont des réservoirs tant végétal qu'animal où se créer un équilibre entre les espèces. Enfin, les haies peuvent être source de plusieurs productions comme le bois d'œuvre, le bois de chauffage, etc.



Figure 36 : Densification des linéaires de haies, Gouy-Saint-André - Source : Plan de Paysage, 2023



Carte 16 : Le Bocage des 7 Vallées

D'après les données OCS^{2D} 2015, les prairies couvrent environ 18% et les vergers 0.04% des 7 Vallées alors qu'en 2013 avec les données ARCH elles couvraient 21%.

Le paysage bocage s'est maintenu jusqu'aux années 1960 où la loi d'orientation agricole va provoquer sa disparition avec le remembrement. 70% de haies ont disparu des bocages depuis les années 1970. A partir des années 2000, le remembrement n'est plus encouragé et des leviers au développement des pratiques agroforestières sont lancés. En 2015, le Plan national de développement de l'agroforesterie est lancé. Il a pour objectif de faire connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leurs fonctionnements, améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers, développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie, améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable et promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international.

En plus de constitué de corridors écologiques, le bocage va accueillir des cortèges d'espèces caractéristiques : oiseaux, insectes, reptiles, batraciens, mammifères... Par exemple, l'épervier d'Europe la fauvette grisette, la tourterelle des bois. Les animaux vont s'en servir pour effectuer une partie ou tout leur cycle de vie, chasser le long des haies et s'en servir comme point d'observation.

ZOOM SUR LA CHOUETTE CHEVECHE

Petite chouette, elle aime les espaces dégagés pour la chasse, les cavités pour la nidification, mais en milieux ouverts. Les zones de végétation rase sont ses terrains de chasse. Les milieux bocagers seront ses milieux de prédilection.



AGROFORESTERIE

L'agroforesterie, terme datant des années 1970, est définie comme « *un modèle agricole associant sur une même parcelle la présence d'éléments ligneux à des cultures ou à l'élevage, à des fins fonctionnelles et/ou de production* ». Cette pratique agricole, très ancienne, est apparue dès l'Antiquité. En Grèce Antique les cultures maraîchères étaient associées à la production de vignes et d'oliviers.

Le système agroforestier va remplir plusieurs fonctions : protections de sols, protections de la ressources en eau, protection de la biodiversité, cadre de vie lutte contre le réchauffement climatique...

Différentes aides ont été mises en place pour accompagner les agriculteurs. En 2021, le Plan de Relance « Plantons des haies » avait pour but d'aider les agriculteurs à favoriser la biodiversité de leurs cultures en plantant des haies. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'entretenir les éléments paysagers (haies, arbres...) par le biais de subvention.

3.2. ELABORATION DE LA SOUS-TRAME BOCAGERE

3.2.1. Eléments à enjeux du continuum bocager

Afin d'identifier les différents éléments constitutifs de la trame bocage, nous avons dans un premier temps, défini les espaces bocagers à enjeux. Pour ce faire, nous avons croisé les espaces boisés et les espaces à enjeux (ZNIEFF 1, sites Natura2000 (SIC, ZPS), RNR, CBNBL, CEN, ZICO, ZHIS, ZHEB, ZH Canche, SRADDET) auxquels nous avons attribué un niveau d'enjeux : très fort, fort, moyen et faible (tableau 9). Les niveaux d'enjeux ont été définis en fonction de la nature des milieux constituant l'occupation du sol par exemple les espaces faisant l'objet d'une protection réglementaire, d'un intérêt patrimonial etc (carte 17).

Tableau 9 : Niveaux attribués aux espaces à enjeux

NIVEAU D'ENJEU		TAUX
Très fort	PROTECTION + REGLEMENTATION	3%
Fort	PROTECTION REGIONALE	1%
Moyen	INTERET PATRIMONIALE	2%
Faible	PAS D'ENJEUX NATIONAL OU REGIONAL D'IDENTIFIES	1%

La superficie d'espaces bocagers à enjeux sur les 7 Vallées représente 7% du territoire. Les majeures parties sont situées en fond de vallées, autour des bourgs et villages.

Ensuite, nous avons défini le continuum bocager. La première étape de la construction du continuum a constitué à associer la couche d'occupation du sol en 2 dimensions (OCS2D) et le type de milieux : structurant, attractif, peu fréquenté et répulsifs pour chaque usage du sol. Cela nous a permis d'obtenir la couche de perméabilité de la matrice paysagère (carte 18, tableau 10, figure 38).

Tableau 10 : Coefficients de résistances pour la matrice paysagère du continuum bocager

MILIEUX	EXPLICATIONS
STRUCTURANTS	PRAIRIES, VERGERS
ATTRACTIFS	MICRO-BOISEMENTS, ELEMENTS ARBORES, JEUNES PLANTATIONS, LISIERES...
PEU FREQUENTES	ETENDUES DE TERRES ARABLES, ESPACES BOISES, ESPACES ENHERBES INTENSIVEMENT ENTRETENUS, ESPACES A FAIBLES HERBACEES NATURELLES...
REPULSIFS	TISSUS URBAINS, BATIMENTS, COMPLEXES SPORTIFS, VASTES PLANS D'EAU...

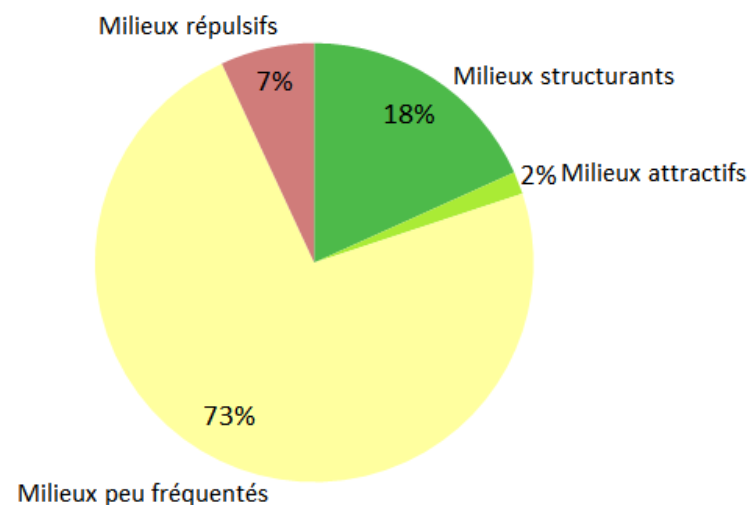
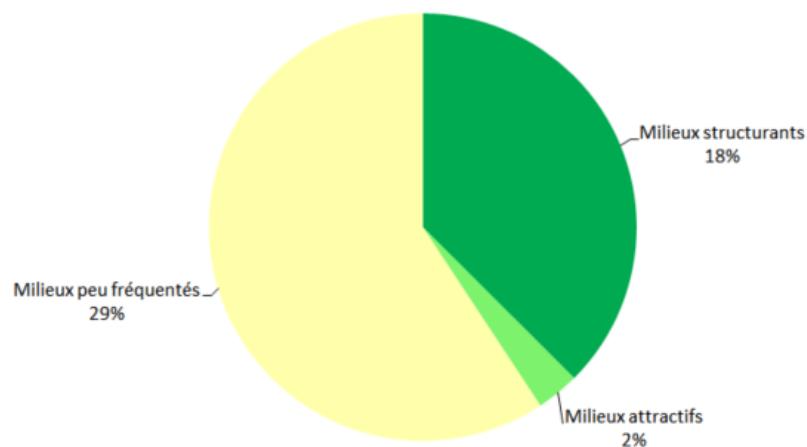


Figure 37 : Répartition (en %) des différents milieux de la matrice paysagère du continuum bocager

3.2.2. Corridors biologiques

En appliquant la méthode IVB, nous avons construit le continuum bocager. La construction des continuums se fait selon la logique des déplacements de la faune liée aux coefficients de résistances des milieux. Les déplacements des espèces ne seront pas contraints dans les milieux structurants. Les milieux blancs, appelés zones blanches sur la carte, correspondent des milieux attractifs ou peu fréquentés issus de l'OCS2D qui n'ont pas été sélectionnés en raison de leur distance avec les milieux structurants ([carte 19](#) et [figure 39](#)).

Superficie des milieux du continuum bocage sur les 7 Vallées



Source : OCS2D

Représentation : CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

Figure 38 Répartition (en %) des différents milieux du continuum bocager

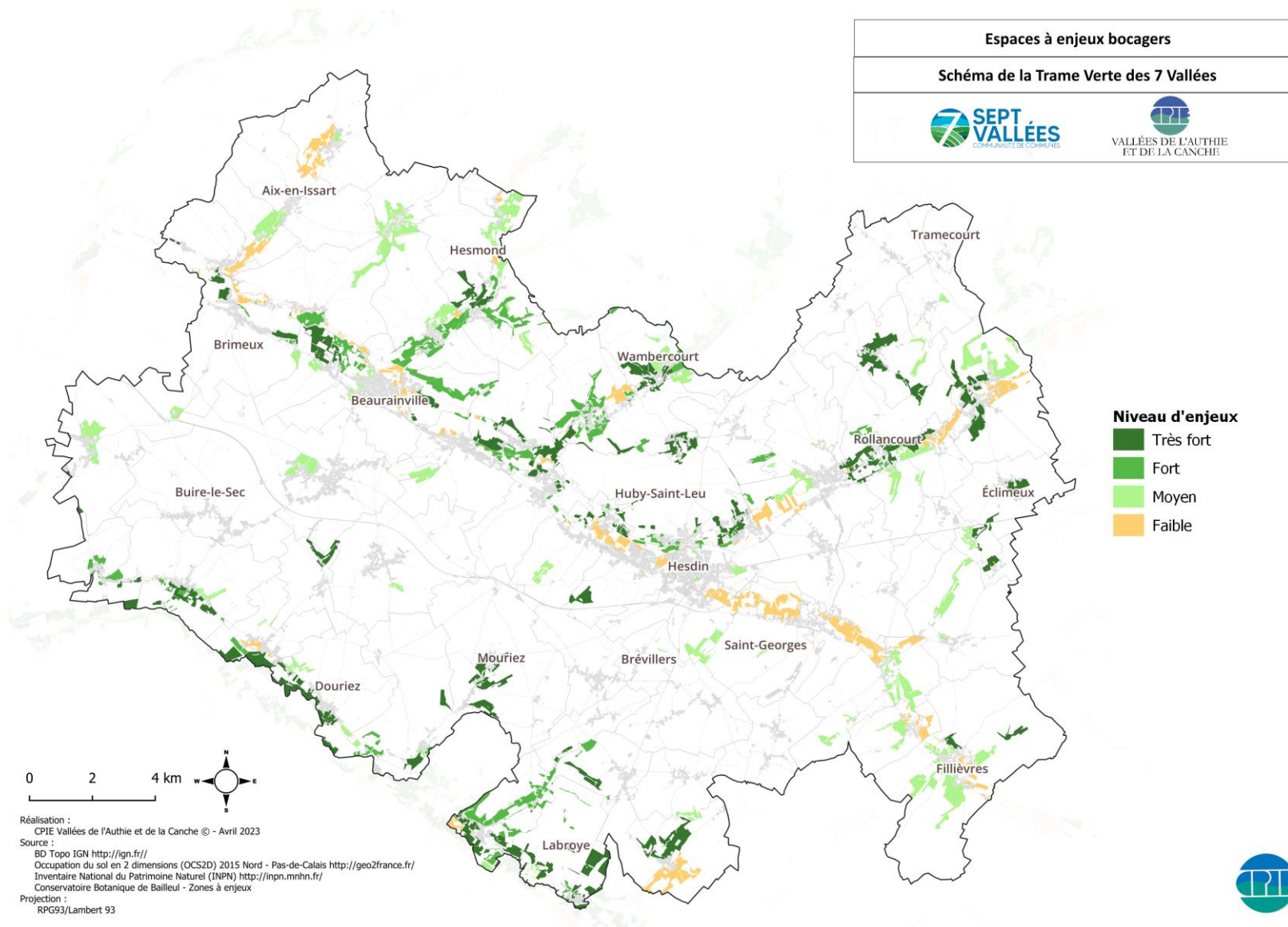
Le tracé des corridors a ensuite été réalisé en superposant les espaces bocagers à enjeu et le continuum bocage ([carte 20](#)).

Les liaisons entre les espaces bocagers peuvent être classées en deux catégories : les connexions principales et les connexions secondaires.

En termes de résultats, on observe une répartition des corridors principalement dans les deux fonds de vallées. Un enjeu de reconnexion des deux vallées est observable avec l'identification de corridors à restaurer.

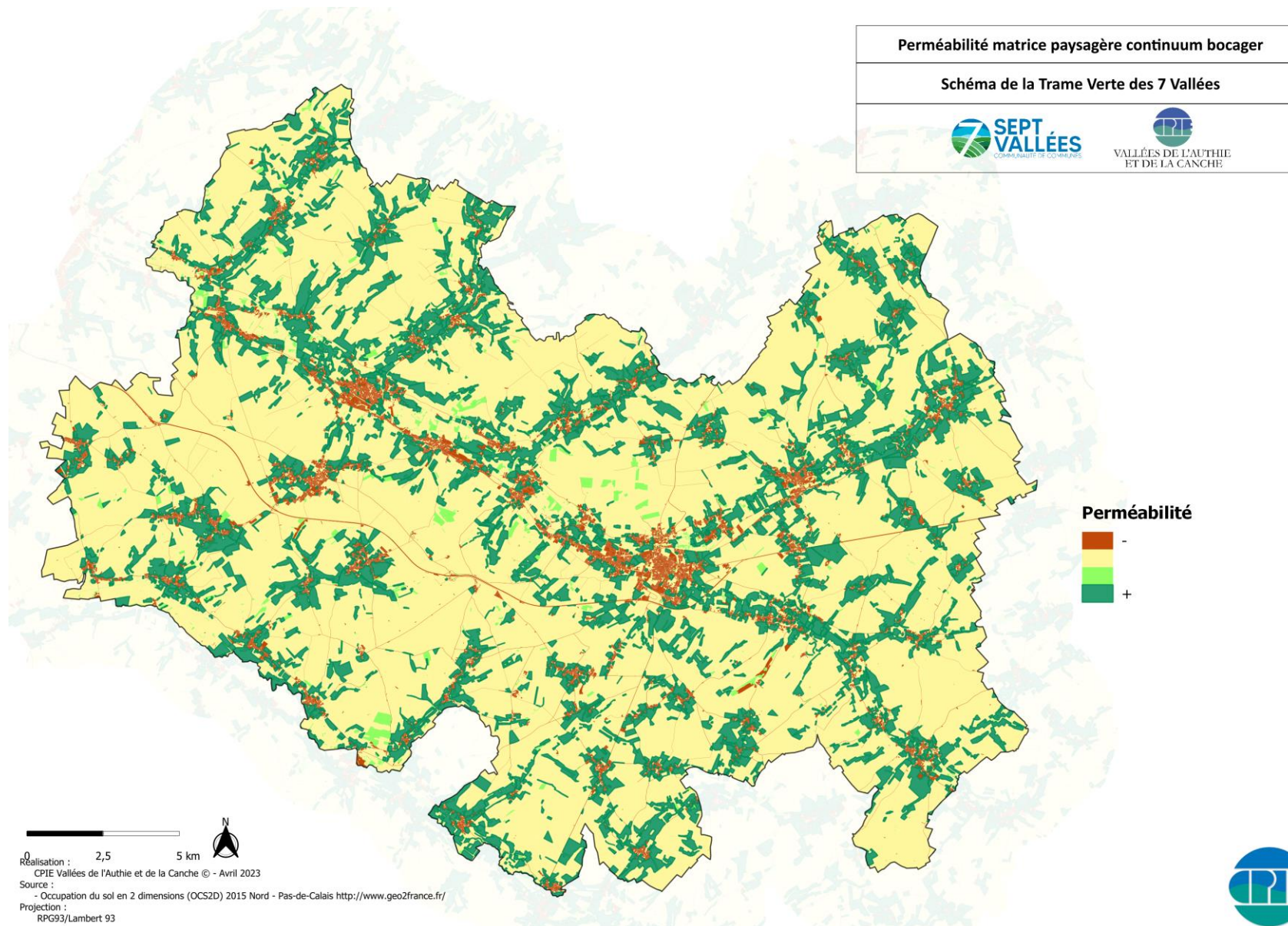
Pour déterminer le niveau de fonctionnalité des corridors écologiques, différents éléments ont été pris en compte :

- **Le niveau de connexion** : liaison directe entre deux réservoirs principaux, liaison entre un réservoir principal et un réservoir secondaire ou liaison entre deux réservoirs secondaires.
- **La perméabilité de la matrice paysagère au sein du corridor**

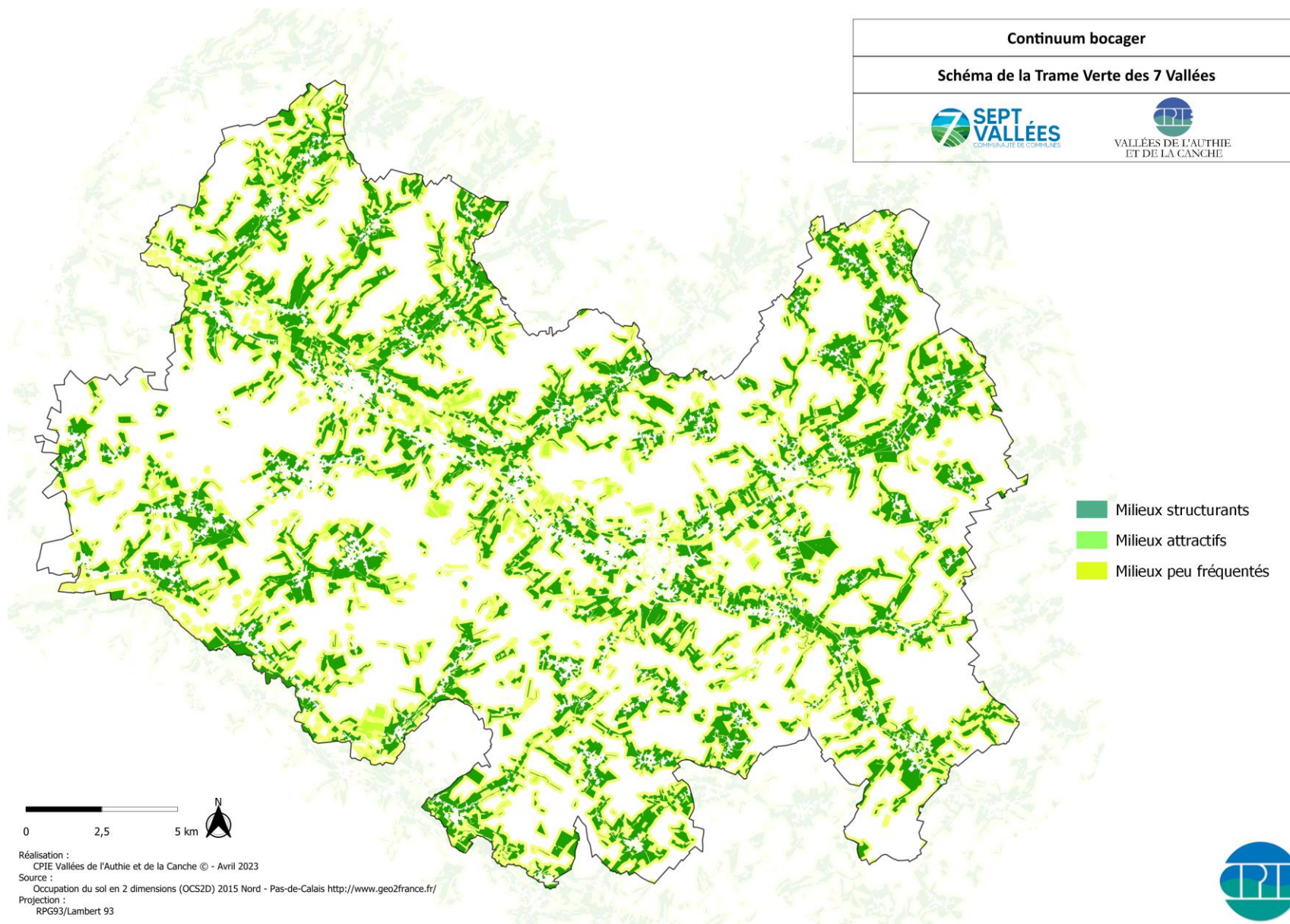


Carte 17 : Cartographie des espaces bocagers à enjeux

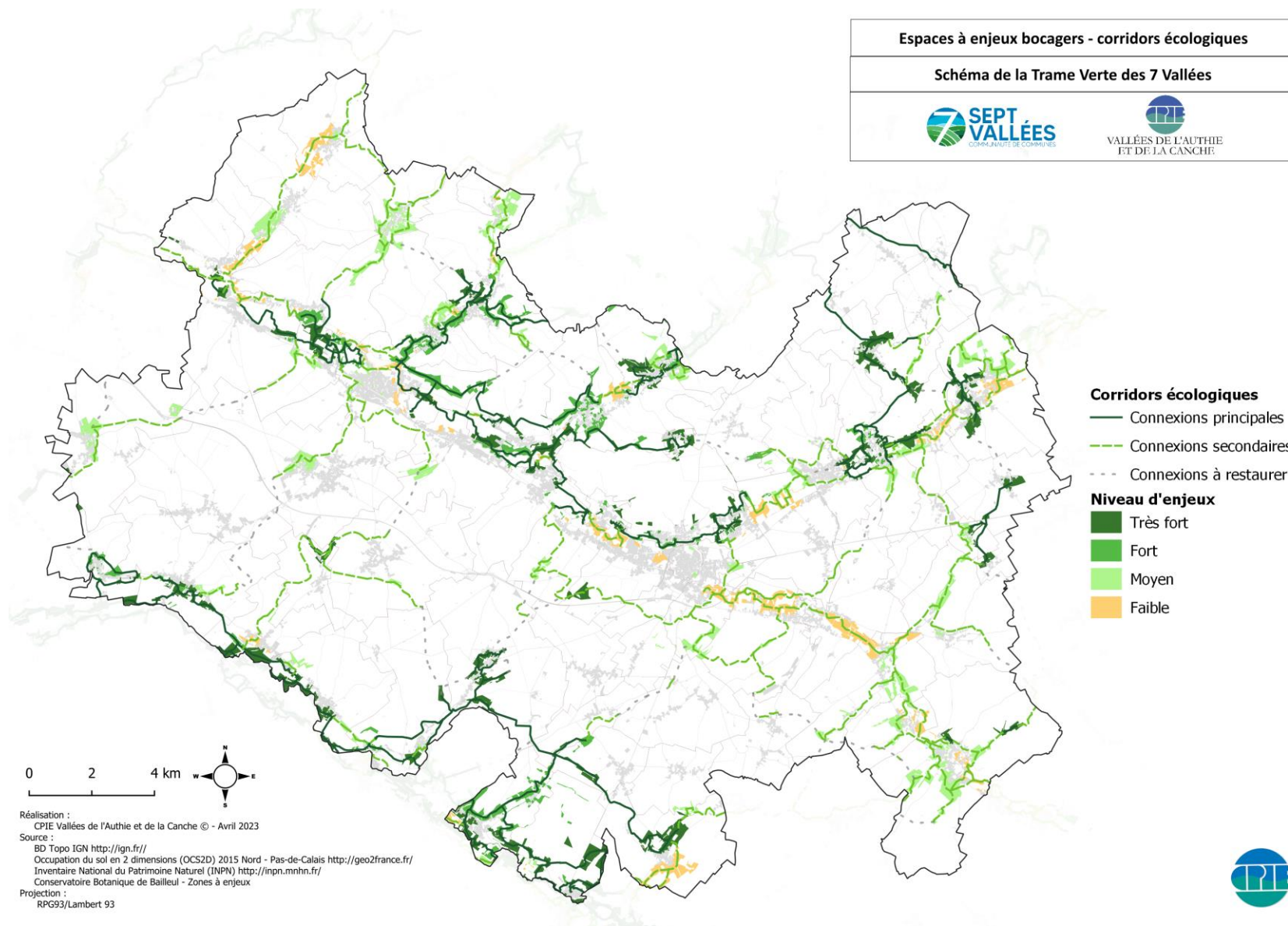
Éléments remarquables : Sites inscrits ZNIEFF 1, sites Natura 2000, RNR, ZICO, Zones humides, SRADDET TVB, boisements à enjeux, zones à enjeux du CBNBL, sites de gestion du CEN...



Carte 18 : Cartographie de la perméabilité de la matrice paysagère du continuum bocager

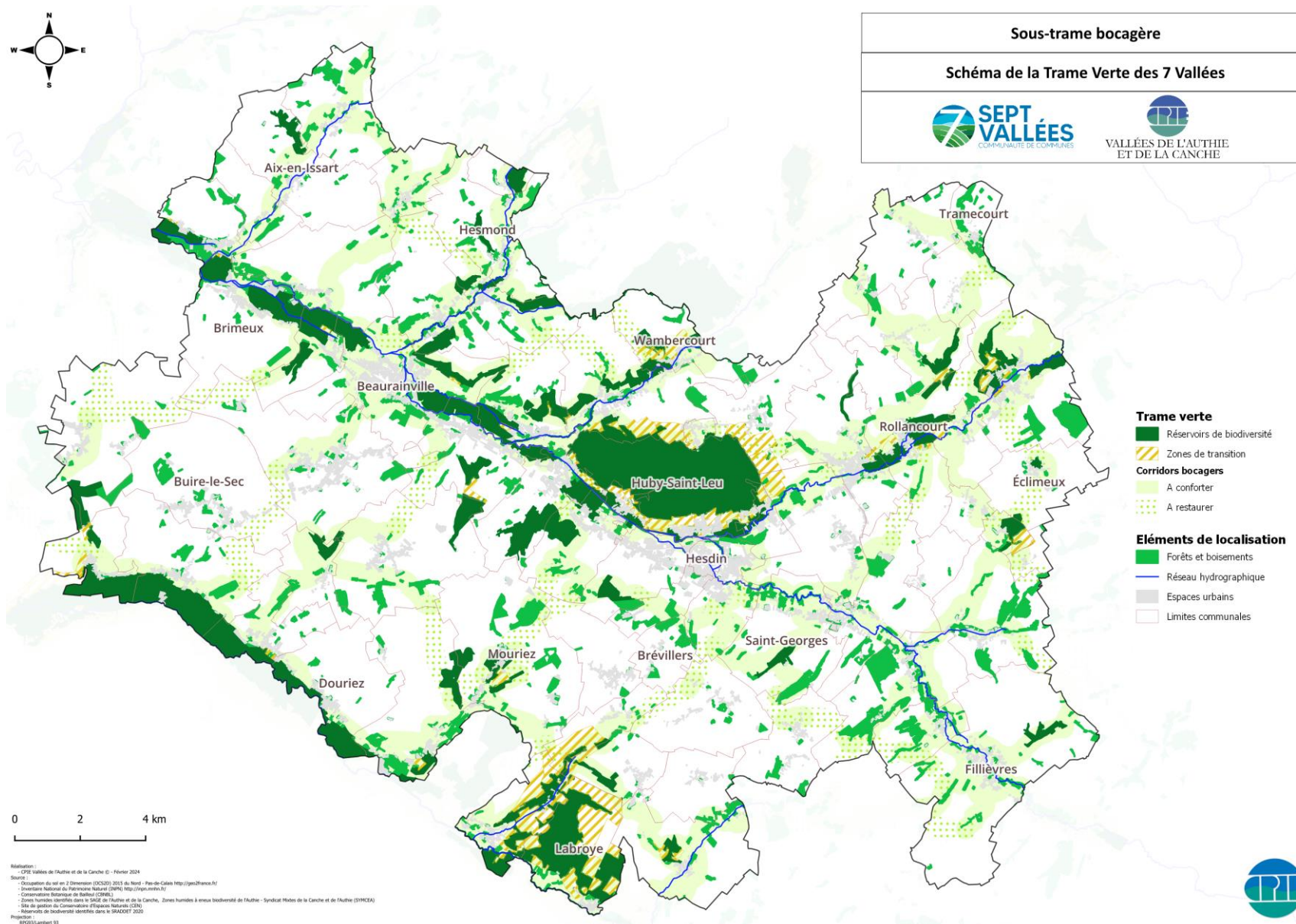


Carte 19 : Cartographie du continuum bocager



Carte 20 : Cartographie des corridors écologiques du continuum bocager

Identification de la fonctionnalité des corridors écologiques : enjeux de connexion des corridors et perméabilité de la matrice paysagère.



Carte 21 : Schéma trame verte, sous-trame bocagère

4. LA SOUS TRAME DES PELOUSES CALCICOLES

4.1. LES PELOUSES CALCICOLES

Les pelouses calcicoles se développent sur des sols secs et pauvres en éléments nutritifs, la nature du sol et la topographie est les deux principaux facteurs qui conditionnent leur existence (grande perméabilité du substrat, exposition, pente...). Elles se reconnaissent à leurs végétations basses herbacées, essentiellement composées de plantes vivaces et pauvres en arbustes et arbres (figure 41).

Ces milieux, peu perturbés par les activités humaines, présentent une grande richesse végétales, parmi lesquelles des espèces montagnardes et méridionales.

Les pelouses calcicoles font partie des habitats menacés de disparition en région, car elles sont dispersées en un grand nombre de sites et elles n'occupent plus que des surfaces très restreintes comme le démontre la Trame pelouses calcicoles du SRCE TVB du Nord-Pas-de-Calais.

Les principales menaces de leur disparition sont la fermeture des milieux par abandon du pâturage extensif, plantations, mise en culture, retournement et amendement pour développer une prairie plus productive...

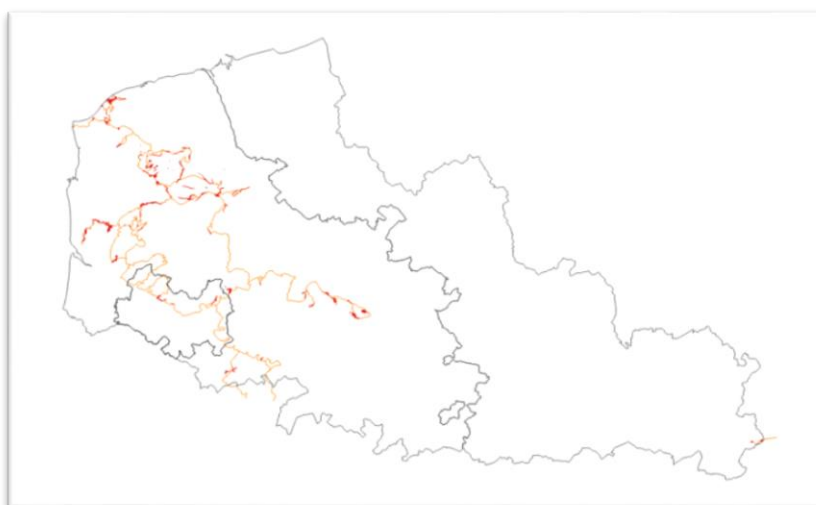


Figure 40 : Trame pelouses calcicoles du SRCE TVB du Nord-Pas-de-Calais



Figure 39 : Exemple de pelouses calcicoles

Quelques espèces inféodées :

- Lézard vivipare
- Azuré bleu céleste
- Alouette lulu
- Vipère péliade
- ...



Mais aussi une flore :

- Ophrys abeille
- Orchis pyramidal
- Anémone pulsatile
- Pimprenelle
- Thym sauvage
-



4.2. ELABORATION DE LA SOUS-TRAME PELOUSES CALCICOLES

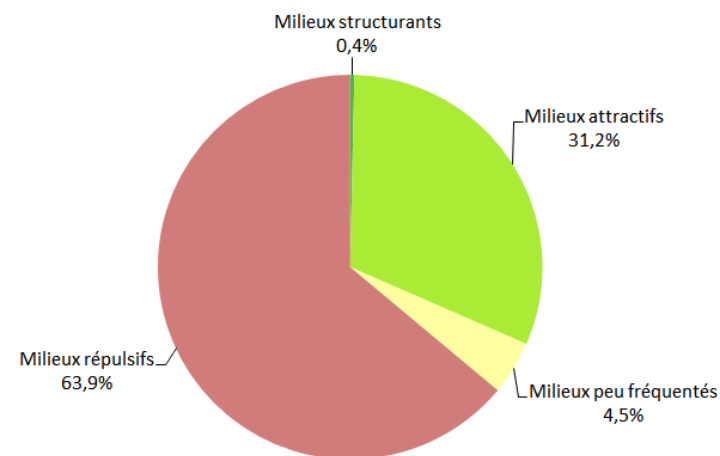
Nous avons dans un premier temps défini le continuum des pelouses calcicoles. La première étape de la construction du continuum a constitué à associer la couche d'occupation du sol en 2 dimensions (OCS2D) et le type de milieux : structurant, attractif, peu fréquenté et répulsifs pour chaque usage du sol. Cela nous a permis d'obtenir la couche de perméabilité de la matrice paysagère ([carte 22](#), [tableau 11](#) et [figure 42](#)).

Tableau 11 : Coefficients de résistances pour la matrice paysagère du continuum pelouses calcicoles

MILIEUX	EXPLICATIONS
STRUCTURANTS	LANDES, FOURRES ET BROUSSAILLES
ATTRACTIFS	MICRO-BOISEMENTS, FORETS, JEUNES PLANTATIONS, ESPACES ENHERBES AVEC FORMATIONS VEGETALES, COURS D'EAU...
PEU FREQUENTES	ESPACES ENHERBES PLUS OU MOINS INTENSIVEMENT ENTRETENUS, ESPACES A FAIBLE FORMATION HERBACES, COURS INTERIEURES, JARDINS...
REPULSIFS	TISSUS URBAINS, BATIMENTS...

En appliquant la méthode IVB, nous avons construit le continuum des pelouses calcicoles ([carte 23](#)). Cependant, en raison de la fragmentation importante du territoire pour ces milieux, il n'a pas pu être tracé de corridors écologiques. En effet, la majorité du territoire des 7 Vallées n'est pas perméable au déplacement des espèces de cette sous-trame.

Les milieux structurants sont peu nombreux et de faible taille. La matrice paysagère pour le continuum pelouses calcicoles est très faible sur les 7 vallées (en raison d'une occupation des sols très largement tournées vers l'agriculture (grandes cultures...)).



Source : Occupation du sol en 2 dimensions (OCS2D)
Réalisation : CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

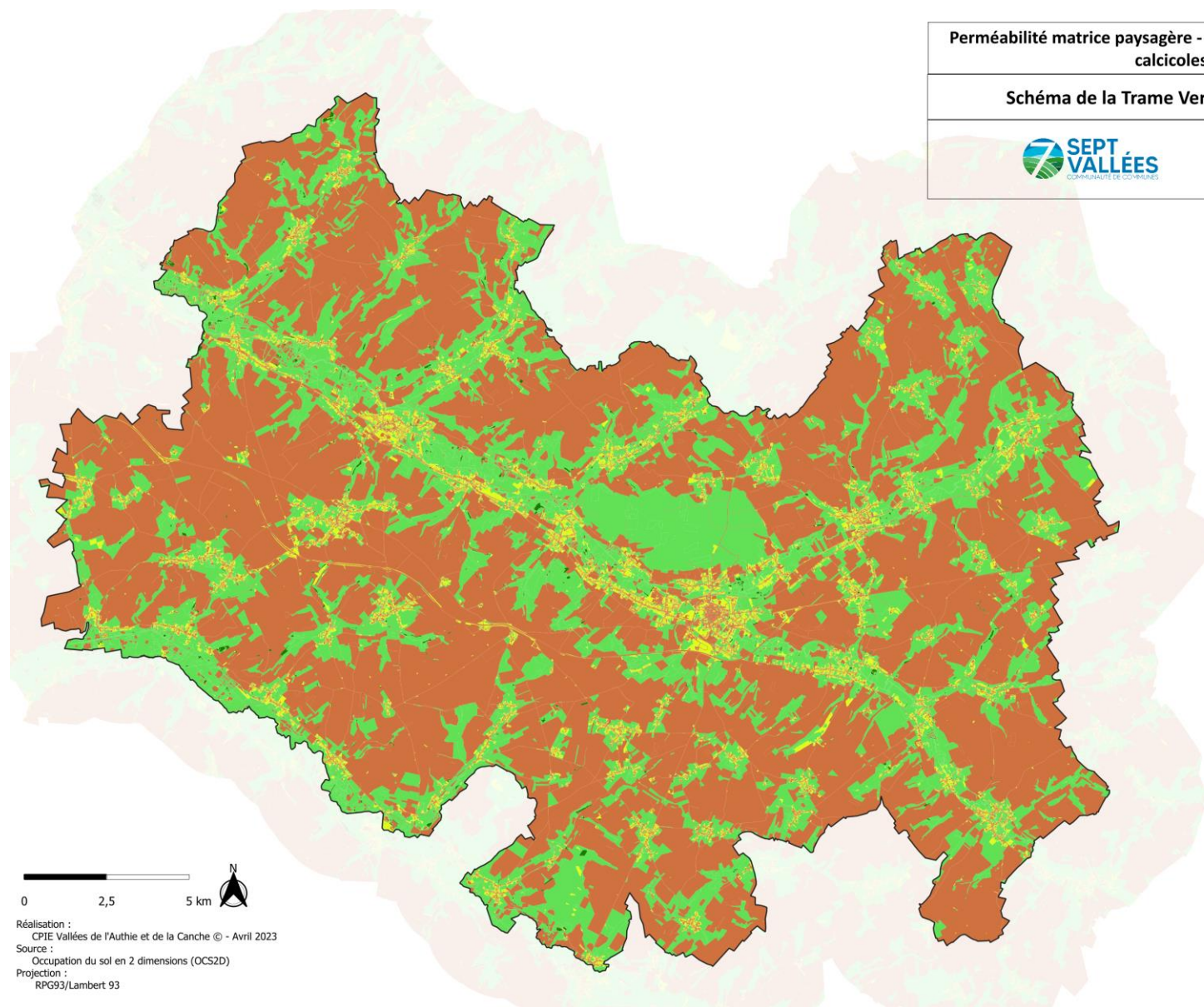
Figure 41 : Répartition (en %) des différents milieux de la matrice paysagère du continuum pelouses calcicoles

En l'absence de tracé pour ce continuum, nous avons donc superposé avec les corridors de la sous trame bocagère qui s'entrecoupent ([carte 24](#)).

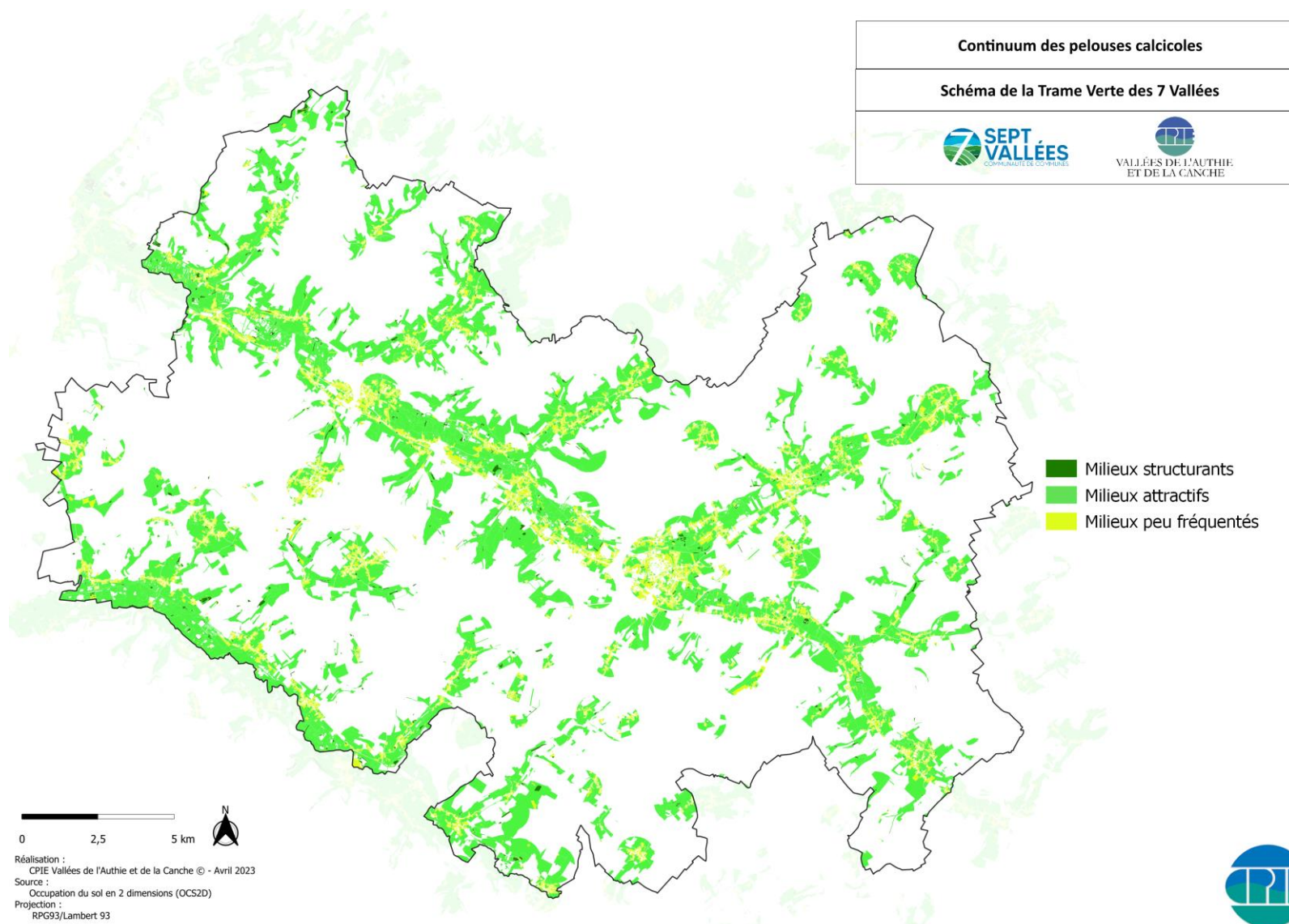
Les pelouses calcicoles des 7 Vallées sont faiblement présentes, mais restent néanmoins des milieux à très fort enjeux environnementaux présentant un intérêt floristique et faunistique remarquable.

Perméabilité matrice paysagère - continuum des pelouses
calcicoles

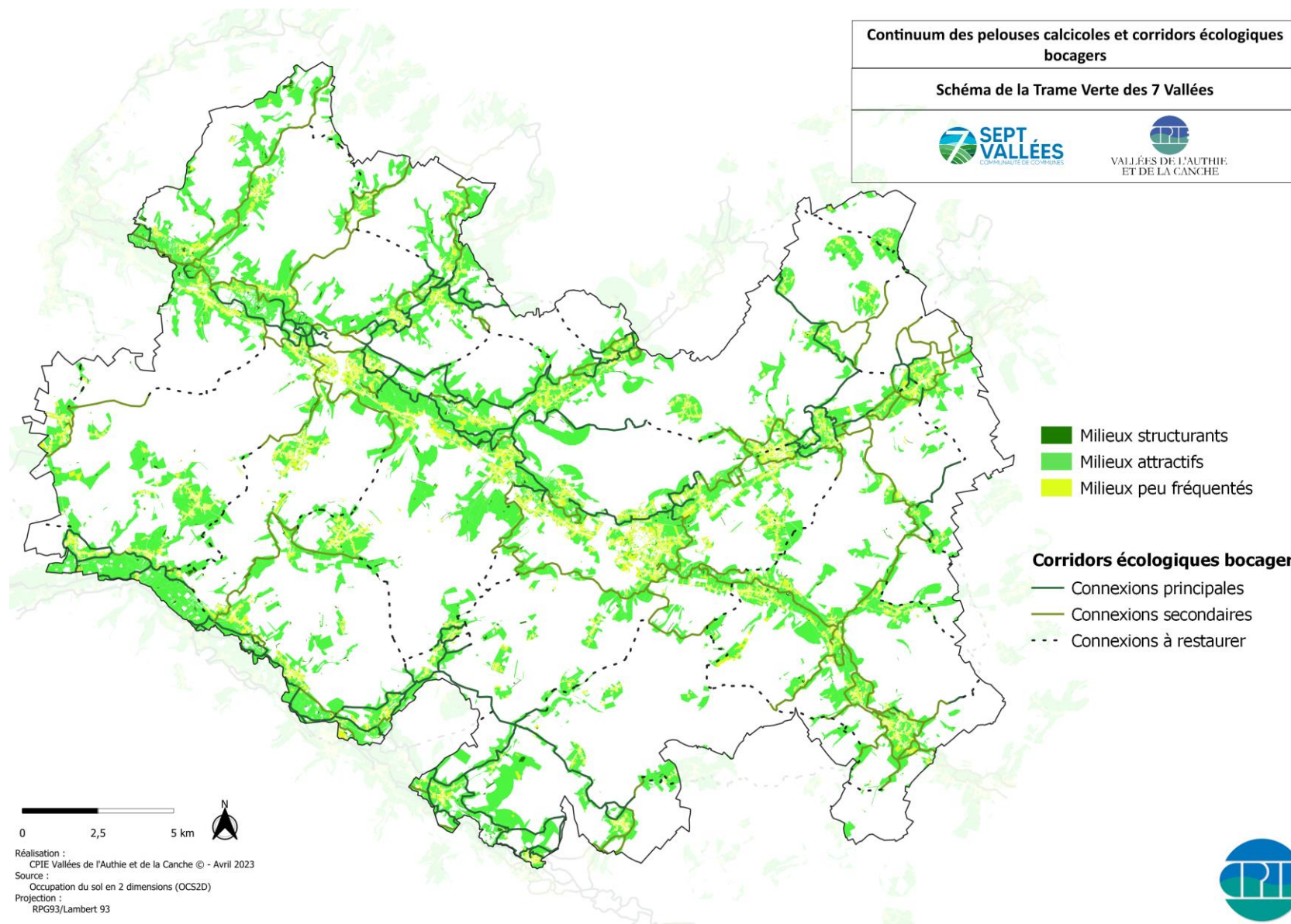
Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées



Carte 22 : Cartographie de la perméabilité de la matrice paysagère du continuum des pelouses calcicoles



Carte 23 : Cartographie du continuum des pelouses calcicoles



Carte 24 : Cartographie du continuum des pelouses calcicoles avec les corridors écologiques de la sous-trame bocagère

5. LA TRAME BLEUE

La trame bleue repose sur les cours d'eau, parties des cours d'eau, canaux classés pour la préservation de rivières de référence, de réservoirs biologiques et d'axes importants pour la migration des espèces aquatiques et pour le rétablissement de la continuité écologique.

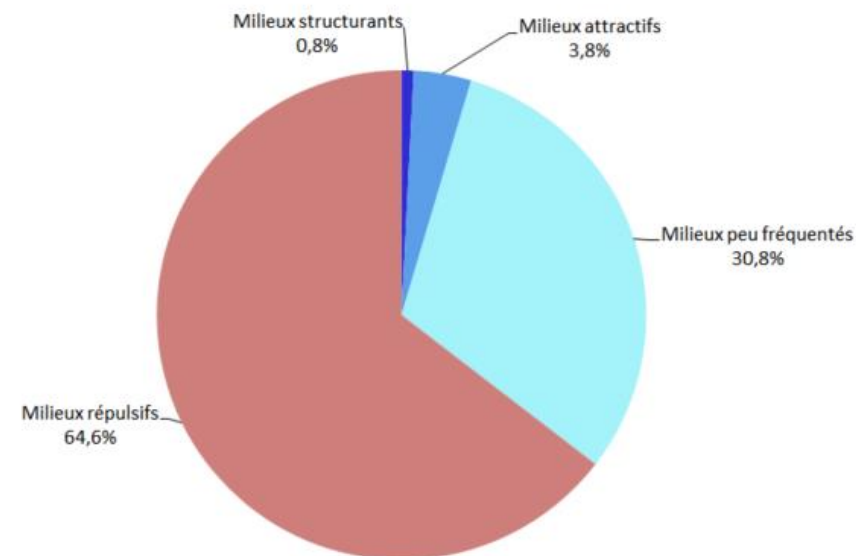
Elle repose également sur certaines zones humides dont la préservation ou la restauration est considérée nécessaire.

Éléments structurants du continuum des milieux aquatiques et humides :

Comme pour les précédents continuums, afin d'identifier les différents éléments constitutifs de la trame bleue, nous avons à l'aide de la couche OCS2D, défini les coefficients de résistances en fonction de l'usage du sol (tableau 12). Cependant, la construction du continuum des milieux aquatiques et humides diffère légèrement de celle des trois autres. En effet, les milieux attractifs ne sont pas définis par l'occupation du sol, mais ils sont construits directement à partir des milieux structurants. Une autre différence réside dans l'enrichissement des données avec le réseau hydrographique du SYMCEA (carte 25 et figure 43).

Tableau 12 : Coefficients de résistances pour la matrice paysagère du continuum des milieux aquatiques et humides

MILIEUX	EXPLICATIONS
STRUCTURANTS	COURS D'EAU, PLANS D'EAU
ATTRACTIFS	
PEU FREQUENTES	ESPACES BOISES, PRAIRIES, LISIERES, VERGERS, JEUNES PLANTATIONS, ESPACES ENHERBES...
REPULSIFS	TISSUS URBAINS, BATIMENTS, COMPLEXES SPORTIFS...

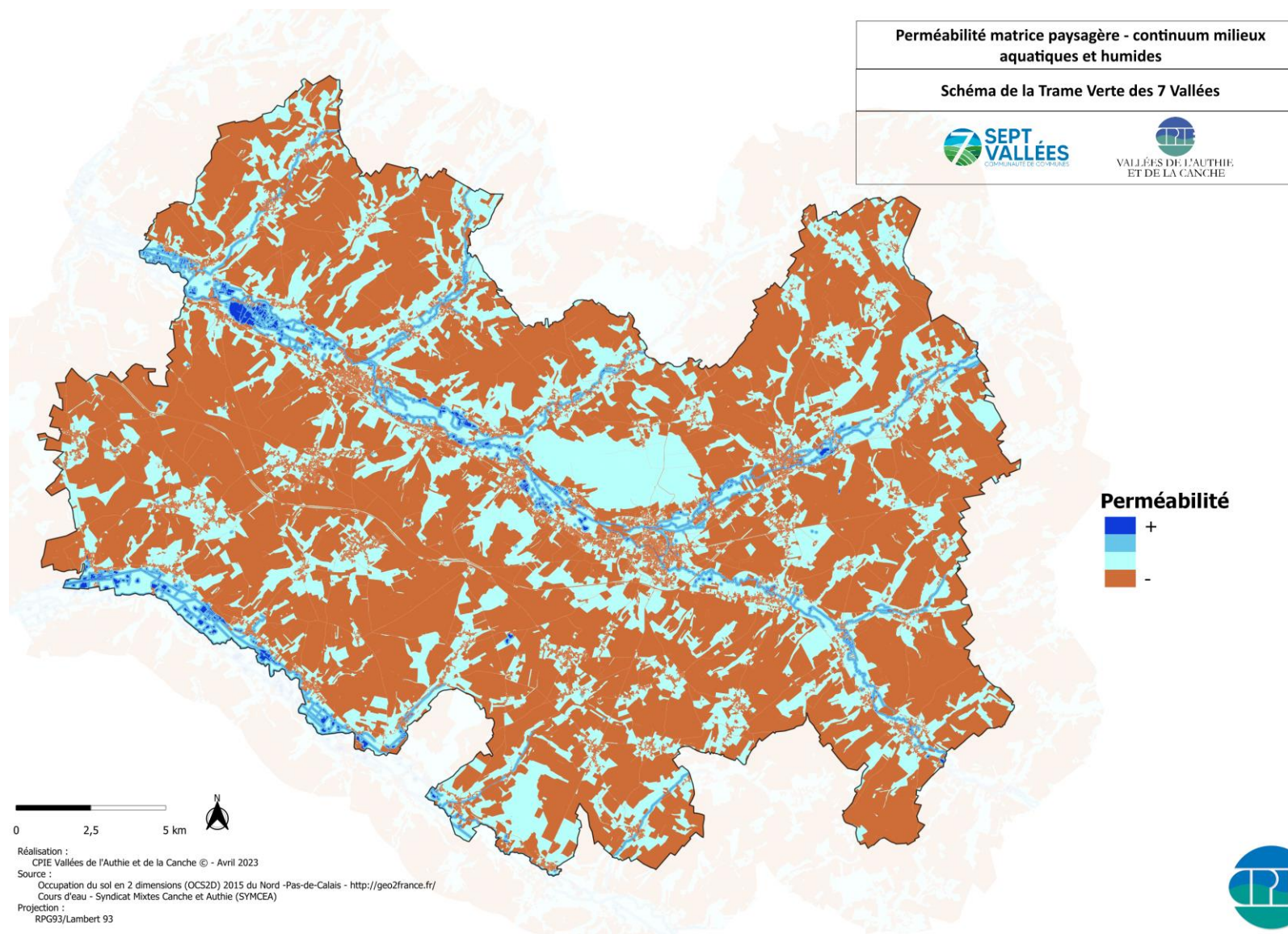


Source : Occupation du sol en 2 dimensions (OCS2D)
Réalisation : CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

Figure 42 Répartition (en %) des différents milieux de la matrice paysagère du continuum des milieux humides et aquatiques

Pour identifier les corridors écologiques, la méthode des Infrastructures Vertes et Bleues (IVB) a été utilisée. L'identification du tracé est différente de celle de la trame verte. Celui-ci est déjà marqué par les éléments physiques du paysage.

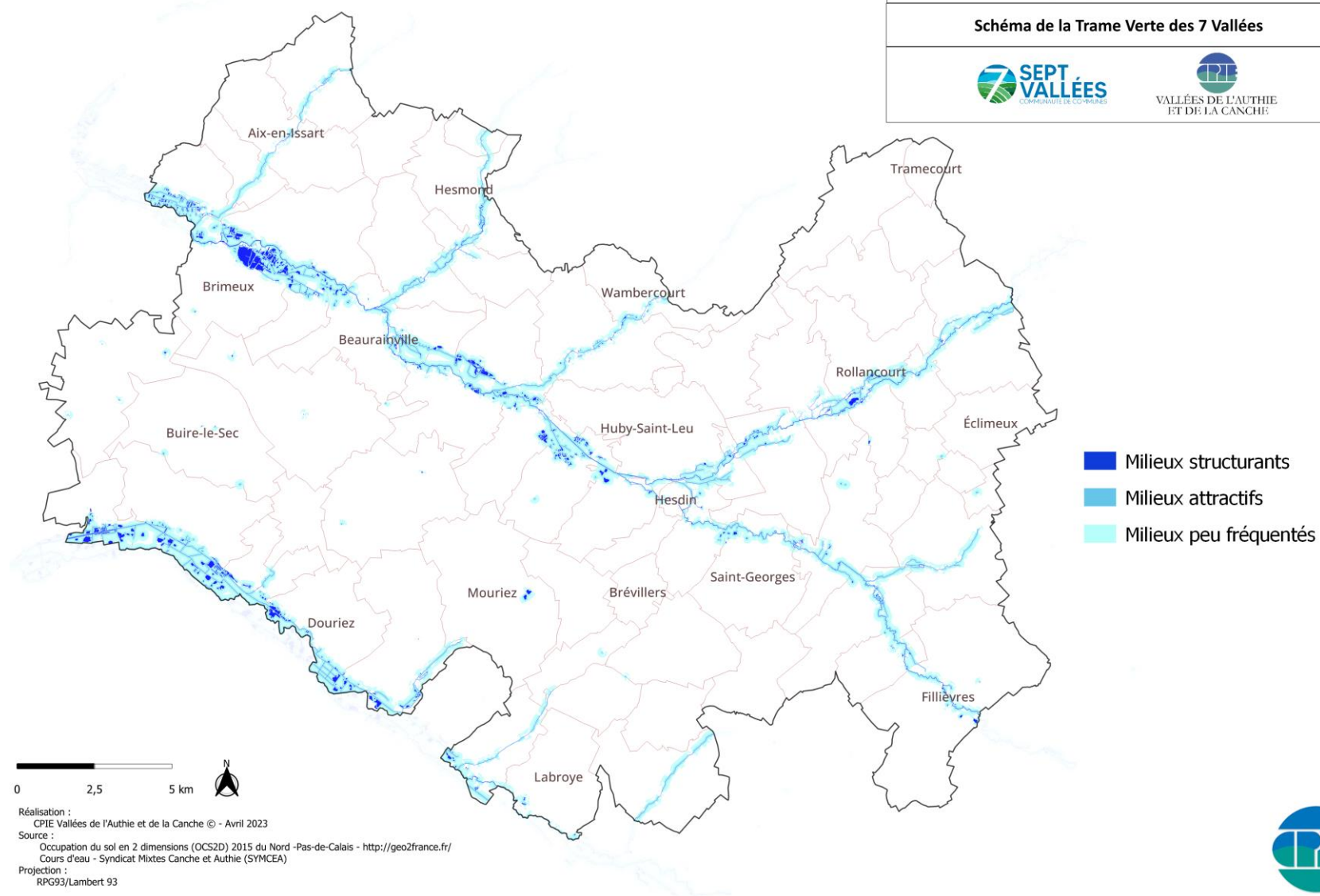
Ainsi, il est proposé de considérer que la trame bleue, sous réserve de la mise à jour des zones humides, soit constituée de l'entièreté du continuum des milieux aquatiques et humides (carte 26).



Carte 25 : Cartographique de la perméabilité de la matrice paysagère du continuum des milieux aquatiques et humides

Perméabilité matrice paysagère - continuum milieux
aquatiques et humides

Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées



Carte 26 : cartographie du continuum aquatiques et humides

6. LES POINTS DE BLOCAGE

Dans tous les territoires où l'anthropisation est forte, les milieux naturels sont de plus en plus fragmentés et leur superficie moyenne de plus en plus réduite. On observe également un cloisonnement qui limite de plus en plus les flux biologiques entre ces espaces naturels. Les deux phénomènes conjoints de perte d'habitats naturels et d'effet barrière, sont très impactant pour la survie des espèces animales et végétales.

Les obstacles qui empêchent le déplacement des espèces, peuvent être, selon les cas, très différents. Ponctuels, linéaires ou spatiaux, ils ne sont pas toujours physiques, mais peuvent être climatiques, ou chimiques

Dans l'évaluation de la fonctionnalité de la trame verte forestière, les surfaces artificialisées et les espaces d'agriculture conventionnelle ont été prises en compte.

Quatre facteurs d'influence ont été pris en compte dans la fragmentation des habitats et espèces :

- Les infrastructures routières
- Les voies ferrées
- Le réseau hydrographique
- Les zones bâties, urbaines.
- Le réseau électrique

6.1. LE RESEAU ROUTIER

Le réseau routier a un impact sur les flux d'espèces. La mortalité est souvent l'impact le plus visible. Elle peut être directe (animaux tués par collisions avec des véhicules) ou indirecte (animaux piégés dans les structures collectrices : collecteurs d'eau, bassin...). La majorité des vertébrés et invertébrés sont touchés par la mortalité routière. Certaines populations peuvent être localement particulièrement affectées : mortalité sur des sites de migrations des amphibiens pouvant décimer en quelques jours la quasi-totalité d'une population reproductrice.

A défaut de l'abandon d'un projet d'infrastructures, l'adaptation du tracé en fonction de la localisation des milieux naturels à fort enjeu ou du passage d'un corridor peut permettre

de minimiser éventuellement la disparition ou la fragmentation des habitats les plus patrimoniaux.

L'impact du réseau routier dépend du trafic routier de celui-ci, de la largeur ou du nombre de voies, de la vitesse... Quatre types de route ont été identifiés sur les 7 Vallées : les liaisons locales, les liaisons régionales, les liaisons principales et le type autoroutier.

Ces points de blocages ont été cartographiés pour chaque intersection de la Trame Verte avec le réseau routier.

6.2. LE RESEAU DE VOIES FERREES

Le trafic ferroviaire peut être considéré comme moins impactant que le trafic routier, même si les collisions avec la faune terrestre et volante sont régulières. L'augmentation de la vitesse des trains est l'un des principaux facteurs accentuant les risques de mortalité par collision.

Les effets fragmentant générés par le réseau ferré sont principalement créés par les linéaires de voies engrillagées.

6.3. LES RESEAUX ELECTRIQUES

Les lignes électriques peuvent générer une mortalité sur la faune volante, par collision ou, dans certaines configurations, par électrocution.

Les 7 Vallées sont alimentées par environ 18km km de lignes électriques de 225 kV, 27km de lignes de 400kV et 63km de lignes de 90kV. Or les 7 Vallées sont traversées dans un axe Est-Ouest et Nord-Sud par des axes de migration d'enjeu régional (*SRCE-TVB Les continuités écologiques aériennes*).

6.4. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Certains types particuliers d'aménagements peuvent représenter des obstacles importants aux déplacements des espèces.

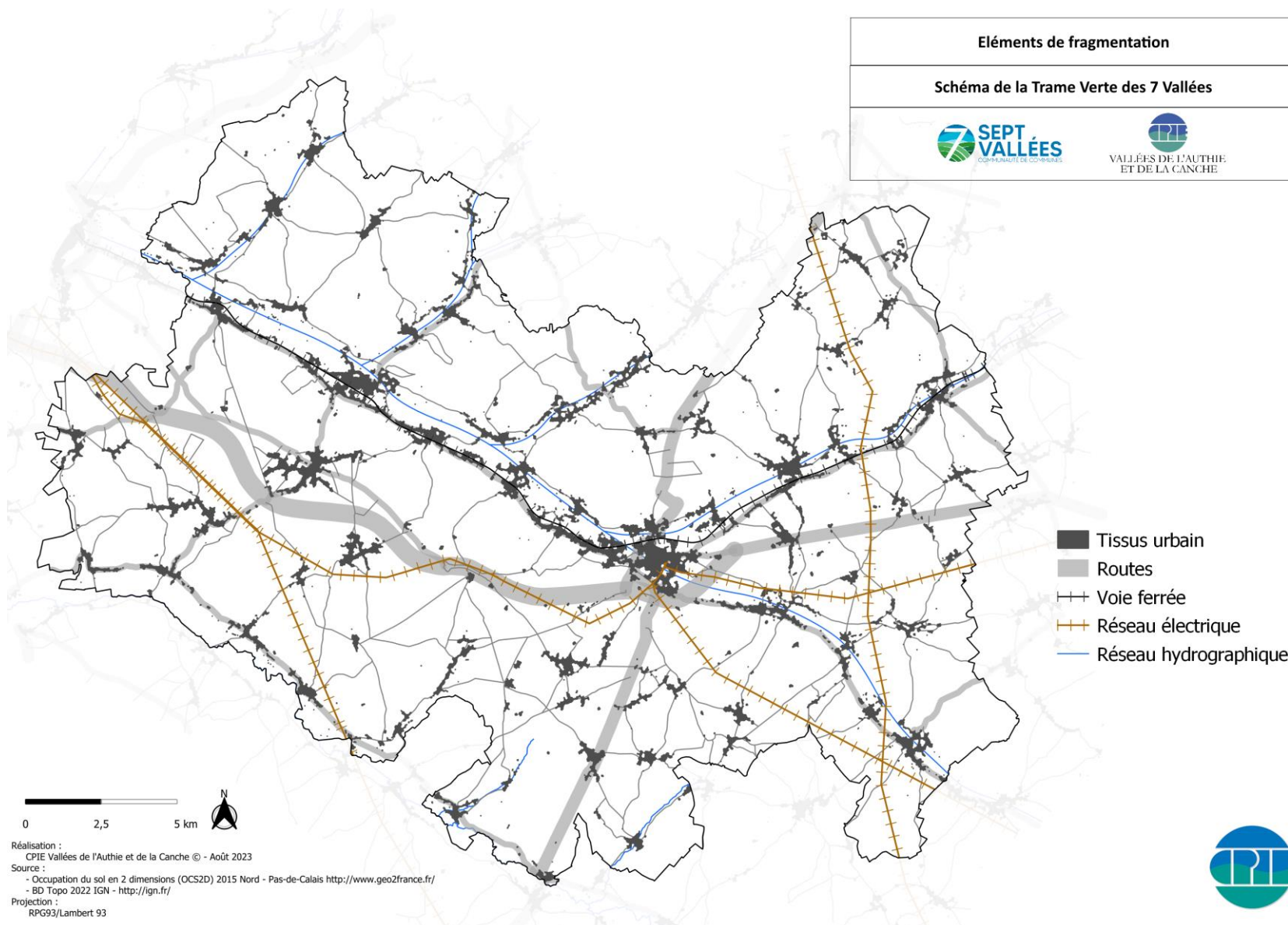
Selon les continuums et les espèces, un même élément pourra comporter des degrés de fragmentation divers allant même jusqu'à jouer le rôle de corridors pour d'autres.

Par exemple un cours d'eau, constitue une barrière naturelle pour les espèces inféodées aux sous-trames bocagère et forestière, alors que pour les espèces aquatiques il est considéré comme un corridor. En revanche, les points de blocage à l'écoulement constitueront un obstacle moyennement franchissable pour les espèces bocagères et forestières et difficilement franchissable pour les espèces aquatiques.

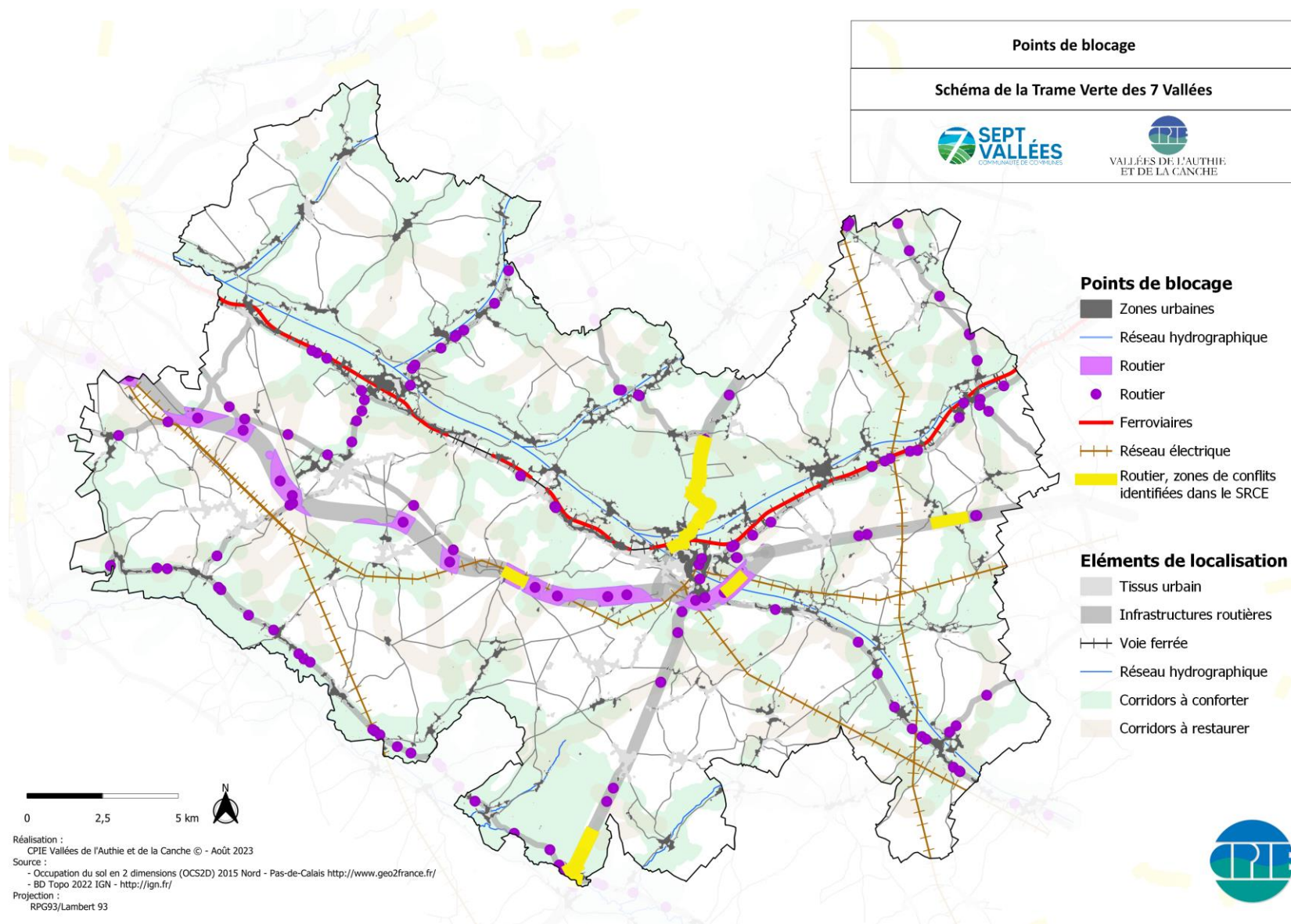
6.5. L'URBANISATION

Le territoire est soumis à une pression urbaine notamment en fond de vallée. L'étalement urbain empiète de plus en plus sur les espaces ruraux et accentue les coupures dans les continuités écologiques.

En raison de la présence d'activités humaines, des bruits et de la lumière qu'elles génèrent, les communes ont un effet répulsif pour la faune sauvage. Elles deviennent des zones très difficilement franchissables par la faune et leur expansion peut potentiellement menacer le bon fonctionnement des corridors. Par exemple, les espèces nocturnes (chiroptères, insectes, avifaune...) vont être négativement influencées dans leur déplacement ou leur cycle de vie par un éclairage artificiel excessif et/ou mal orienté. Cet excès de lumière artificielle la nuit, peut entraîner une désorientation temporelle pour la faune, mais aussi la flore. La pollution lumineuse engendre également une augmentation de la mortalité de la faune sauvage nocturne due à la détérioration de leur vision nocturne par conséquent une réduction de leur population.

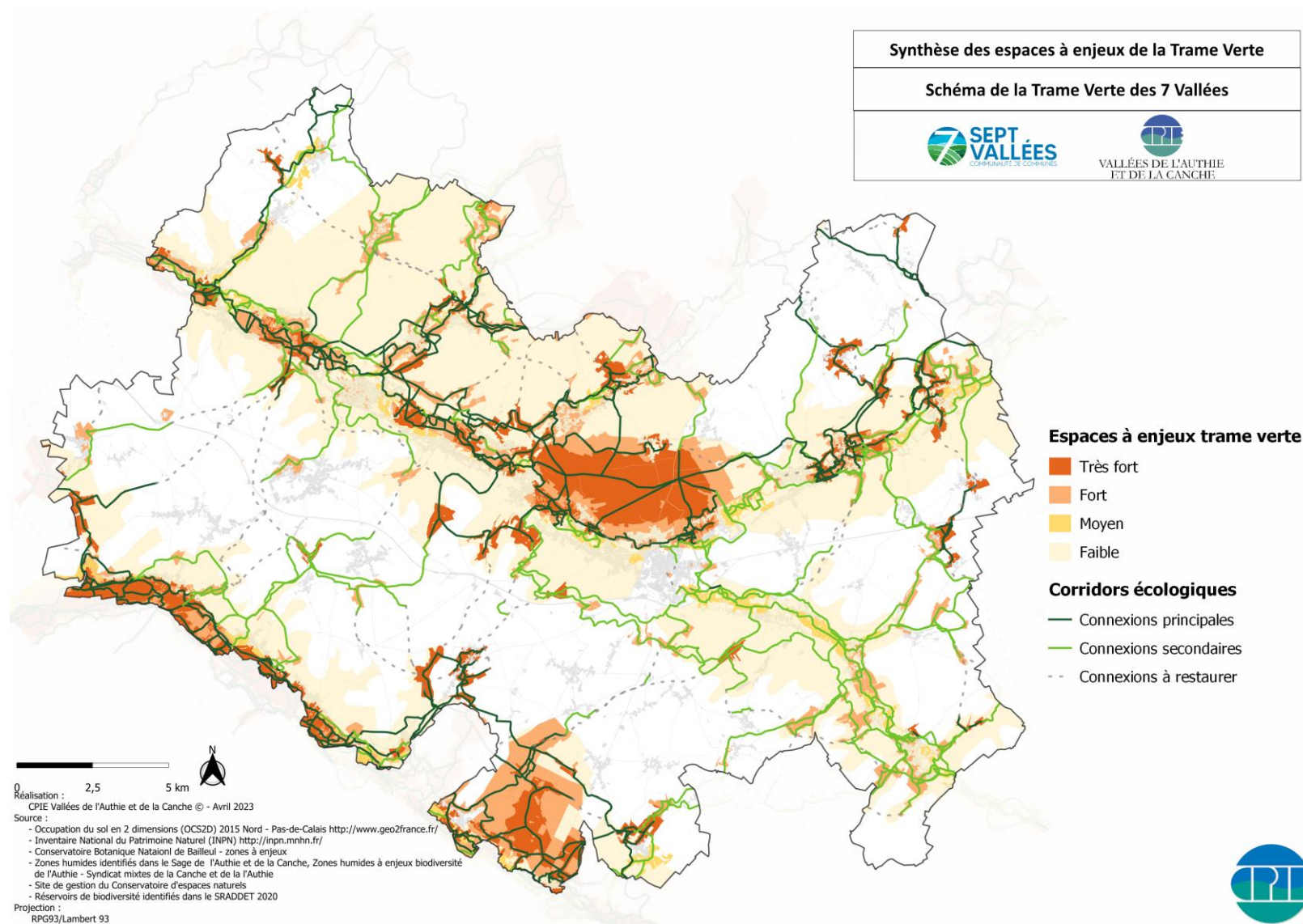


Carte 27 : Carte des éléments de fragmentation des 7 Vallées



Carte 28 : Carte des points de blocage situés sur les 7 Vallées

7. SYNTHÈSE DES ENJEUX

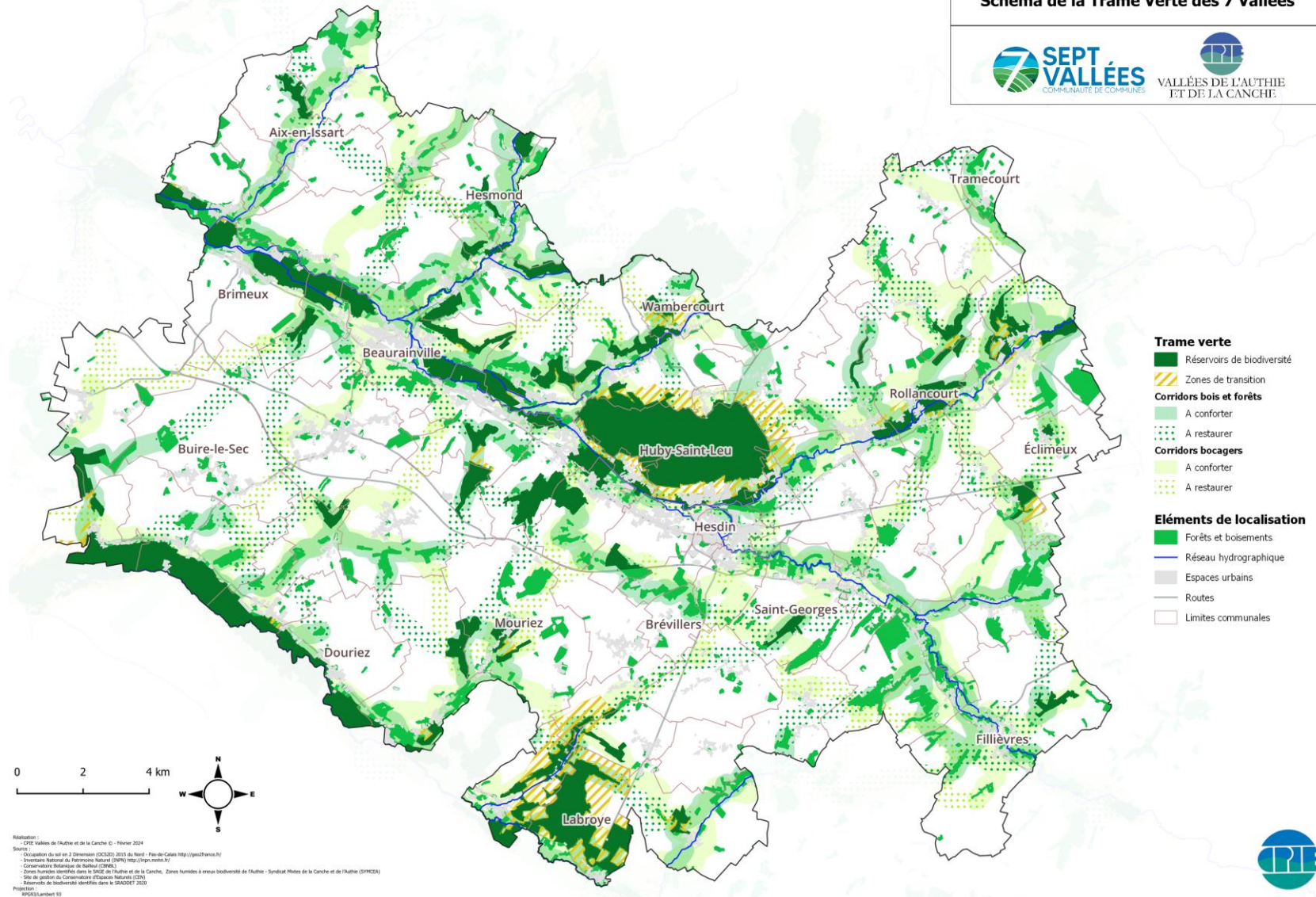


Carte 29 : Carte de synthèse des enjeux de la trame verte des 7 Vallées

Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées



VALLÉES DE L'AUTHIE
ET DE LA CANCHE



Carte 300 : Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées

SYNTHESE DES ENJEUX DE LA TRAME VERTE DES 7 VALLEES

ATOUTS

Diversité des milieux : boisements, forêts, bocage, pelouses calcicoles, zones humides...

Présence de la forêt domaniale d'Hesdin (plus grand massif forestier du département du Pas-de-Calais) et de la forêt de Labroye.

Très fort enjeux en fonds de vallées, dans les écopaysages Vallée de la Canche, Vallée de la Ternoise, Basse vallée de l'Authie.

Connexions écologiques Ouest-Est relativement forte.

Présence d'auréoles bocagères encore préservées et plus ou moins développées en fonds de vallées, autour des communes.

Diversité floristique d'intérêt patrimoniale dans certaines communes.

Présence d'espèces patrimoniales (Marouette ponctuée...)

FAIBLESSES

Secteurs le Ponthieu, les Ondulations montreuilloises, les Plateaux du Ternois : Peu de connexions écologiques fonctionnels et peu de réservoirs de biodiversité sur les plateaux.

Peu de connexions fonctionnelles Nord-Sud reliant les vallées de l'Authie et de la Canche.

Discontinuité de certaines auréoles bocagères.

Discontinuité du réseau de haies, bien souvent taillées au carré.

Forte présence de terres cultivées avec plateau d'openfield et peu d'infrastructure agro-écologiques

Répartition inégale des milieux naturels dont certains sont très fragmentés.

OPPORTUNITES ET POTENTIEL

Présence de chemins ruraux.

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur les 7 Vallées.

Réalisation d'un Plan de Paysage des Vallées.

MENACES

Diminution des surfaces de prairies ces dernières années.

Diminution du réseau de haies, notamment en plaines agricoles.

Points de blocages routiers, notamment les routes départementales 939 et 928.

Extension de l'urbanisation.

Présence et développement d'espèces exotiques envahissantes faunistiques, mais surtout floristiques (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya...)

8. LES ESPACES A RESTAURER

Certains espaces sont fortement anthropisés et artificialisés, ce qui a pour conséquence la rareté des milieux naturels, la rareté voire l'absence de corridors écologiques et l'existence de vastes superficies impropres à une vie sauvage diversifiée. Au-delà des aspects écologiques, ces territoires connaissent des problèmes de pérennité des ressources naturelles tels que l'eau ou le sol.

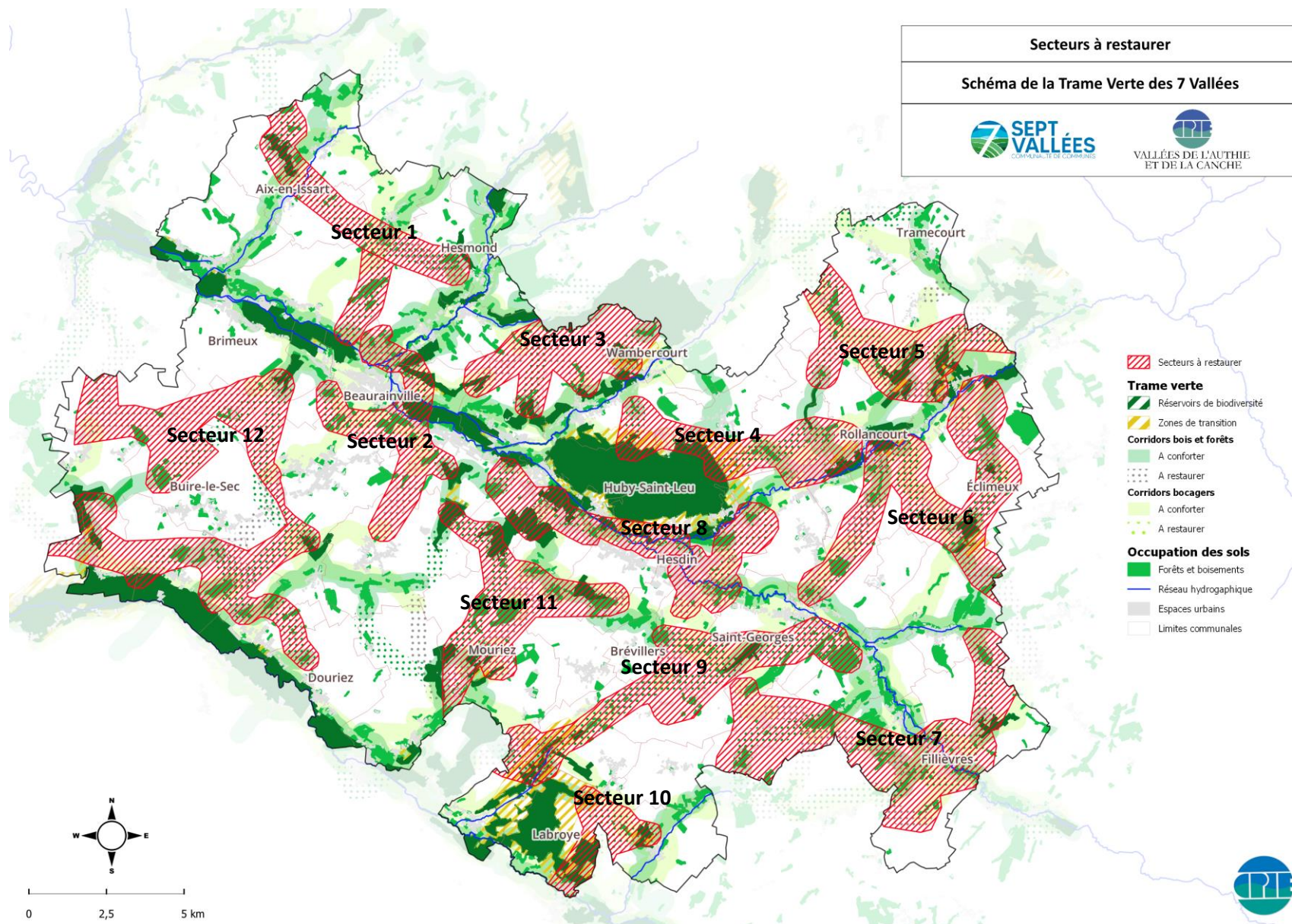
La déclinaison du travail par le CPIE à l'échelle des 7 Vallées a pour but de préciser la localisation de ces espaces.

Plusieurs fonctions ont servi à l'identification des zones au sein desquelles des sites à restaurer ont pu être identifiés :

- La protection de la ressource en eau
- L'érosion des sols
- La connexion entre deux espaces à enjeux
- Les enjeux paysagers
- Les enjeux écologiques
- Chemins et sentiers
- La fragmentation du territoire...

Dans le cas de la Trame Verte des 7 Vallées, il a été défini des corridors à conforter et des corridors à restaurer. Ces corridors à restaurer ont permis l'identification de zones à restaurer : 12 ont été localisés. 7 grands secteurs prioritaires avaient été identifiés, mais au vu des spécificités mis en évidence par les acteurs du territoire, une priorisation par sous-secteurs a été faite. Ainsi, il en ressort 14 sous-secteurs prioritaires et 16 sous-secteurs secondaires ([carte 31](#)).

Cette priorisation a permis d'identifier des secteurs pour la fonction de connexion écologiques qui sont majoritairement de plaines agricoles cultivées. L'ensemble de ces secteurs peut faire l'objet d'une restauration, notamment par la plantation de haies. La finalité de ce classement est de permettre de prioriser les types d'actions de restauration à mettre en place et leur localisation. Les activités existantes devront être prises en compte.



Carte 311 : Espaces à restaurer de la Trame Verte des 7 Vallées identifiés

SECTEUR 1 – Ondulations Montreuilloises

Priorité

1	2	3
---	---	---

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Aix-en-Issart, Loison-sur-Créquoise, Hesmond, Marenla

PAYSAGE constitué de plateaux cultivés, de fonds de vallées habitées et pâturées et traversé par la Canche et ses affluents, avec un sentier de randonnée reliant les vallées.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : Des corridors à conforter bois&forêt et bocager suivent les fonds de vallées, contournant les communes. Des corridors à restaurer bocagers et corridors bois sont identifiés et traversant les plateaux principalement cultivé.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS :

OPPORTUNITES :

FAIBLESSES :

ENJEUX :

Secteur majoritairement de plaines agricoles reliant Aix-en-Issart à Saint-Deneux et Marenla.

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Des linéaires de haies peuvent être aménagés le long des chemins ruraux identifiés, notamment sur talus « nus » où la largeur des bandes enherbées permettrait l'implantation de haies. Cela rendrait également le sentier de randonnée GR 121 qui traverse ce secteur plus attractif.

Attention toutefois, sur certains chemins l'emprise des bandes est faible, limitant la faisabilité des plantations.

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS :

OPPORTUNITES :

FAIBLESSES :

ENJEUX :

Secteur majoritairement de plaines agricoles reliant Saint-Deneux et Hesmond.

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

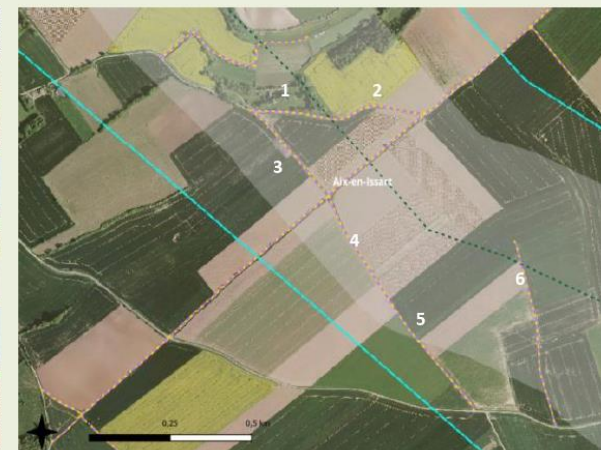
Des linéaires de haies peuvent être aménagés le long des chemins ruraux identifiés, notamment sur talus « nus » où la largeur des bandes enherbées permettrait l'implantation de haies.

Attention toutefois, sur certains chemins l'emprise des bandes est faible, limitant la faisabilité des plantations.

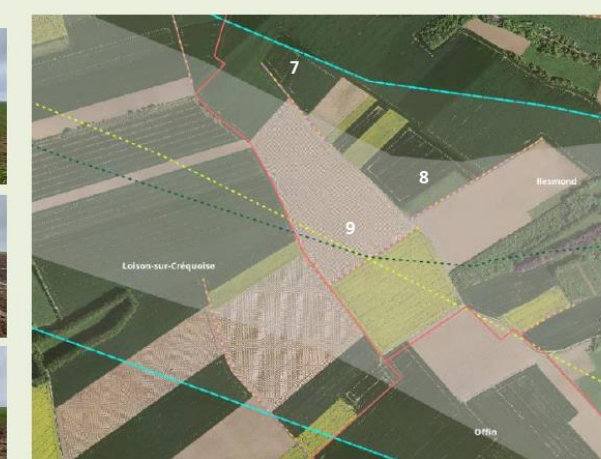
Environ 2 579ml de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 2 331m pour le sous-secteur a
- Soit 248m pour le sous-secteur b

SOUS-SECTEUR 1_A



SOUS-SECTEUR 1_B



SECTEUR 2 – Le Ponthieu et Vallée de la Canche

Priorité

1	2	3
---	---	---

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Gouy-Saint-André, Maresquel-Ecquemicourt, Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin

PAYSAGE à cheval sur la vallée de la Canche et Le Ponthieu, il est constitué de plateaux cultivés, de fonds de vallées habitées et pâturées et traversé par la Canche et ses affluents, avec un sentier de randonnée traversant le marais de Beaurainchâteau.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : Des corridors à conforter bois&forêt et bocager suivent les fonds de vallées, contournant les communes. Un corridor à restaurer bocager identifié traverse la RD939 et un corridor bois la vallée du Mont Blanc.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS :

--	--	--	--	--

OPPORTUNITES :

--	--	--	--	--

FAIBLESSES :

--	--	--	--	--

ENJEUX :

--	--	--	--	--

Secteur majoritairement de plaines agricoles avec un corridor passant par le Mont Blanc.

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Plantations de haies peuvent être envisagées sur le chemin rural du sentier GR 121, notamment sur talus « nus ».

Sur certaines parties la largeur est faible, limitant la faisabilité des plantations.

Si l'emprise le permet, des plantations pourraient être envisagées le long de la D113.

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS :

--	--	--	--	--

OPPORTUNITES :

--	--	--	--	--

FAIBLESSES :

--	--	--	--	--

ENJEUX :

--	--	--	--	--

Secteur majoritairement de plaines agricoles avec un corridor bois&forêt à restaurer.

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Plantations de haies possibles le long du chemin rural, situé sur du foncier communal. Attention toutefois à la largeur de la bande enherbée et à la présence d'une ligne électrique.

SOUS-SECTEUR C

ATOUTS :

--	--	--	--	--

OPPORTUNITES :

--	--	--	--	--

FAIBLESSES :

--	--	--	--	--

ENJEUX :

--	--	--	--	--

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Plantations de haies possibles le long d'un chemin rural qui serviraient de zones refuges avant le réservoir de biodiversité situé à Maresquel-Ecquemicourt.

Environ 1 552ml de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 291m pour le sous-secteur a
- Soit 773m pour le sous-secteur b
- Soit 488m pour le sous-secteur c

SOUS-SECTEUR 2_A



SOUS-SECTEUR 2_B



SOUS-SECTEUR 2_C



SECTEUR 3 – Plateau entre la Créquoise et la Planquette

Priorité 1 2 3

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Offin, Contes, Cavron-Saint-Martin, Wembercourt

PAYSAGE principalement de plateaux agricoles ouverts avec la présence de quelques boisements, alignements d'arbres le long des routes, des faibles linéaires de haies et le bois de Fressin situé au Nord. Un sentier de randonnée pédestre se situe dans la partie sud de cette zone (GR 121). Il parcourt les fonds de vallées, plateau, traverse la forêt d'Hesdin...

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : Des corridors à conforter bois&forêt et bocager suivent les fonds de vallées, contournant les communes. Des corridors à restaurer bocagers et corridors bois sont identifiés et traversant les plateaux principalement cultivés.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : [3 barres vertes]

OPPORTUNITES : [3 barres vertes]

FAIBLESSES : [3 barres blanches]

ENJEUX : [3 barres vertes]

Secteur de plaines agricoles intersectées par des corridors bois&forêt et bocager à restaurer. Peu d'éléments arborés sont présents au sein de ces plateaux agricoles d'éléments.

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Plantations et/ou restauration de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés où les talus « nus » sont non négligeables. La plantation de haies permettrait de créer des zones relais entre le Bois de Fressin, le Bois du Fond des Pendus, le Bois des Collets... Attention, sur certains chemins la largeur des bandes est faible, limitant la faisabilité des plantations.

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS : [3 barres vertes]

OPPORTUNITES : [3 barres vertes]

FAIBLESSES : [3 barres blanches]

ENJEUX : [3 barres vertes]

Paysage d'étendue de terres agricoles avec peu d'éléments arborés et de haies. La présence de réservoir de biodiversité encercle le secteur. La plantation de haies permettrait de créer des zones relais entre le Bois Monsieur, Bois Grand Sarl et le Bois de Fressin.

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Peu de chemins ruraux, ou bien souvent « fermés ». Néanmoins, plantations de haies possibles le long des routes si les emprises des bandes enherbées le permettent. Attention à l'accessibilité : chemin avec panneau interdisant l'accès.

Environ 3 483ml de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 3 483 pour le sous-secteur a

SOUS-SECTEUR 3_A



SOUS-SECTEUR 3_B



SECTEUR 4 – Plateau Nord Forêt Domaniale d'Hesdin

Priorité ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Offin, Contes, Cavron-Saint-Martin, Wembercourt

PAYSAGE principalement de plateau agricole ouvert avec la présence de quelques micro-boisements, quelques haies et la forêt domaniale d'Hesdin traversée par le sentier de randonnée GR121.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : Des corridors à conforter bois&forêt et bocager traverses et longent respectivement la forêt domaniale d'Hesdin. Des corridors à restaurer longent cette dernière tandis que d'autres la relient aux réservoirs de biodiversités situés à proximité.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Secteur de plaines agricoles dont quelques prairies avec un enjeu de connecter la forêt d'Hesdin au réservoir de biodiversité situé à Cavron-Saint-Martin et Wembercourt.

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Plantations de haies à envisagées sur les chemins ruraux identifiés. Cependant, il faudra tenir compte des ouvertures de champs et le rayon de braquage pour les agriculteurs et la largeur des bandes enherbées est parfois insuffisant.

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :
Plantations de haies possibles sur chemins ruraux si la largeur de la bande enherbée le permet dont deux hors secteurs à restaurer. Une haie peut être améliorée en agrandissant le linéaire. Une plantation pourrait être envisagée de l'autre côté du chemin si cela n'empêche pas les engins agricoles de circuler et effectuer leur manœuvre.

Environ 622ml de chemins ruraux potentiels à planter
• Soit 622m pour le sous-secteur a

SOUS-SECTEUR 4_A



SOUS-SECTEUR 4_B



SECTEUR 5 – Plateaux du Ternois Nord

Priorité 1 2 3

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Azincourt, Béalencourt, Rollancourt, Maisonnelle

PAYSAGE alternance de plateaux agricoles et de ceintures bocagères principalement situées autour des villages. Les boisements sont peu nombreux et aucun cours d'eau ne traverse ce plateau mais le village présente un relief ondulé. Le secteur est traversé par le sentier de randonnée GR121.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : les corridors bocagers et bois&forêts contournent les villages pour relier les boisements entre eux. Des corridors bocagers et corridors bois et forêts à restaurer sont identifiés pour relier les réservoirs de biodiversité du Sud vers le Nord.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : 

OPPORTUNITÉS : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITÉ DES ACTIONS :
Plantations de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés notamment sur talus « nus » qui serviraient de zones relais entre le réservoir de la Vallée de Maclare au Bois de Bucamp.
Une restauration de haies peut également être envisagée pouvant servir de zone relai à proximité du bois de Bucamp.
Attention à la présence de lignes électriques et aux projets éoliens en cours d'instruction

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS : 

OPPORTUNITÉS : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

La plantation de haies permettrait de créer une zone refuge au niveau du bois de l'Abbaye

POTENTIEL ET FAISABILITÉ DES ACTIONS :
Plantations de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés. Toutefois, faire attention à la largeur de la bande enherbée et aux chemins avec panneau interdisant l'accès.

Environ 1 739ml de chemins ruraux potentiels à planter
• Soit 1 739m pour le sous-secteur a

SOUS-SECTEUR 5_A



SOUS-SECTEUR 5_B



SECTEUR 6 – Plateaux du Ternois au Sud de la Canche

Priorité 1 2 3

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Vieil-Hesdin, Le Parcq, Blingel, Incourt, Noyelles-lès-Humières, Neulettes, Blangy-sur-Ternoise, Eclimeux

PAYSAGE d'alternance de plateaux agricoles et de fonds de vallées avec une ceinture bocagère principalement située autour des villages sur les plateaux du Ternois et la Vallée de la Ternoise. Les boisements sont peu nombreux.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : Nombreux corridors à restaurer notamment bois&forêt.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Plantations de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés notamment sur talus « nus » exceptés sur les chemins où la largeur de bande enherbée est faible. Nombreux chemins identifiés comme ruraux qui sont en fait le passage des engins agricoles sur parcelle privée (exploitation agricole). Attention à la présence de lignes électriques.

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Plantations de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés où il y a du foncier public mais également sur un chemin non rural avec talus présentant une largeur importante pour l'implantation. Toutefois, faire attention à la présence de lignes électriques.

SOUS-SECTEUR C

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS : Plantations de haies qui pourraient être possibles sur le chemin rural identifié si la largeur de la bande enherbée n'était pas rognée. La plantation d'une haie permettrait de créer une zone refuge notamment du fait de la présence de la N39 à l'extrémité du chemin. Cela permettrait d'améliorer les conditions de déplacement de la faune.

Environ 4269ml de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 3 378 pour le sous-secteur a
- Soit 891m pour le sous-secteur b

SOUS-SECTEUR 6_A



SOUS-SECTEUR 6_B



SOUS-SECTEUR 6_C



SECTEUR 7 - Les bas plateaux du ternois

Priorité ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Fillièvres, Willeman, Galametz, Vacquieriette-Erquieres, Wail

PAYSAGE alternance de plateaux cultivés et de bocages entourant les villages installés en fonds de vallées dont certains sont longés et/ou traversés par le sentier GR de Pays Tour de la Canche – Authie

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : les corridors bocagers et bois& forêts longent les villages. Des corridors à restaurer identifiés relient les plateaux entre eux.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantations de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés où des enjeux de ruissellements et d'érosion ont pu être identifiés par les acteurs du territoire et viendraient apporter un plus aux fascines présentes. Restauration d'une haie située sur un chemin de randonnées Toutefois, faire attention à la largeur des bandes enherbées.

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantations qui pourraient être envisageables si la largeur de la bande enherbée le permettait. Elles viendraient en complément de la jeune plantation de haie réalisée sur la parcelle agricole.

SOUS-SECTEUR C

ATOUTS : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantations qui pourraient être envisageables si les largeurs des bandes enherbées étaient suffisantes. Identification d'un talus « nu » où une plantation de haies serait réalisable et permettrait d'avoir une zone refuge pour la faune sortant du boisement à proximité.

Environ 3 416ml de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 1 973 pour le sous-secteur a
- Soit 61m pour le sous-secteur b
- Soit 1 382m pour le sous-secteur c

SOUS-SECTEUR 7_A



SOUS-SECTEUR 7_B



SOUS-SECTEUR 7_C



SECTEUR 8 – Vallée de la Canche, sud Forêt d'Hesdin

Priorité 1 2 3

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Aubin-Saint-Vaast, Bouin-Plumois, Maresquel-Ecquemicourt, Marconne, Hesdin, Le Parc, Huby-Saint-Leu, Sainte-Austreberthe, Grigny

PAYSAGE à cheval sur les vallées de la Canche et de la Ternoise sur lesquels les pentes sont occupées par l'agriculture. Les villages sont situés en fonds de vallées autour desquels dominent le bocage.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV :

La quasi-totalité des corridors identifiés sur ce secteur sont à restaurer, longeant ou traversant les villages.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantation de haies le long des deux chemins ruraux identifiés qui serviront de zones refuges pour la faune et limiteront les impacts des véhicules avec les animaux. Ces derniers auraient ainsi de meilleures conditions pour circuler. Attention toutefois à la largeur des bandes enherbées et à la présence de lignes électriques.

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Corridors à restaurer traversant les communes. OAP TVB sectorielle à envisager (communes Hesdin, Marconne...)

SOUS-SECTEUR C

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantations de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés mais également le long d'un talus d'un chemin non rural qui permettraient de diminuer les collisions avec la faune en leur offrant de meilleures conditions pour circuler et/ou se protéger (la D94).
Attention aux chemins ruraux avec panneau interdisant l'accès.

SOUS-SECTEUR 8_A



SOUS-SECTEUR 8_C



Environ 642ml de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 325m pour le sous-secteur a
- Soit 317m pour le sous-secteur c

SECTEUR 9 – Entre le Ponthieu et les plateaux du Ternois Priorité **1 2 3**

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Guigny, Regnaulville, Le Quenoy-en-Artois, Saint-George, Sainte-Austreberthe

PAYSAGE d'alternance de plateaux agricoles et de ceintures bocagères principalement situées autour des communes, encadrées par les vallées de la Canche et de l'Authie. Présence de quelques boisements

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : Les corridors à conforter sont peu nombreux. Les corridors bocagers et corridors bois et forêts à restaurer sont identifiés pour relier les deux vallées.

SOUS-SECTEUR A

ATOUS : ☐ ☐ ☐ ☐

OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐

FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐

ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantations et/ou restauration de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés. Plantations possibles le long d'un chemin non rural sur talus.

Attention à la présence de lignes électriques et aux projets éoliens en cours d'instruction à proximité.

SOUS-SECTEUR B

ATOUS : ☐ ☐ ☐ ☐

OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐

FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐

ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantations et/ou restauration de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés et/ou sur les talus « nus ».

Attention à la largeur des bandes enherbées parfois rognées.

SOUS-SECTEUR C

ATOUS : ☐ ☐ ☐ ☐

OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐

FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐

ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Peu de chemins identifiés où des projets de plantations sont envisageables. Certains chemins ont un accès interdit par la présence de panneau.

Environ 5 083m de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 1 239m pour le sous-secteur a
- Soit 3 844 pour le sous-secteur b

SOUS-SECTEUR 9_A



SOUS-SECTEUR 9_B



SECTEUR 10 – Plateau à l'Est de la Forêt de Labroye

Priorité 1 2 3

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Caumont

PAYSAGE majoritairement de plateaux agricoles avec une faible présence d'éléments arborés et le passage de la D928. L'Authie se situant au sud, et la Forêt de Labroye à l'Ouest.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : corridors bois et forêts à restaurer identifiés pour relier les bois de Caumont et la forêt de Labroye (réservoirs de biodiversité).

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : ■ ■ ■ ■

OPPORTUNITES : ■ ■ ■ ■

FAIBLESSES : ■ ■ ■ ■

ENJEUX : ■ ■ ■ ■

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantations de haies possibles sur les chemins ruraux identifiés qui permettraient d'améliorer le passage entre la forêt de Labroye et le Bois de Caumont.

Attention à la présence de lignes électriques et éoliennes à proximité et la largeur des bandes enherbées.

Environ 1 933m de chemins ruraux potentiels à planter



SECTEUR 11 – Le Ponthieu

Priorité ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Mouriez, Capelle-lès-Hesdin, Bouins-Plumois, Tortefontaine, Gouy-Saint-André, Aubin-Saint-Vaast, Maresquel-Ecquemicourt

PAYSAGE alternance de plateaux agricoles et de ceintures bocagères principalement situées autour des communes. Encadré par la vallée de l'Authie et la Vallées de la Canche. Présence de boisements non négligeable.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : corridors bocagers et corridors bois et forêts à restaurer identifiés pour relier les réservoirs de biodiversité du Sud vers le Nord. Restaurer ces corridors améliorera le passage de la faune tout en agrémentant le paysage notamment avec la présence d'éoliennes.

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : ☐ ☐ ☐ ☐

OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐

ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :
Plantation de haies sur chemin rural reliant le Bois des Andrés et le Bois de la Jalle qui viendrait conforter la haie basse déjà présente. Attention toutefois à la largeur de la bande enherbée.

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS : ☐ ☐ ☐ ☐

OPPORTUNITES : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

FAIBLESSES : ☐ ☐ ☐ ☐

ENJEUX : ☐ ☐ ☐ ☐

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :
Plantations sur chemins ruraux envisageables. Attention à la largeur des bandes enherbées qui est parfois faibles et à la présence de lignes électriques.
Plantations de haies également possibles sur talus d'un chemin non rural.

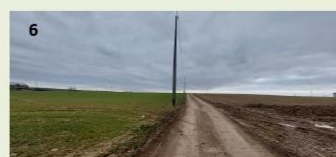
Environ 1 536m de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 494 m pour le sous-secteur a
- Soit 1 042m pour le sous-secteur b

SOUS-SECTEUR 11_A



SOUS-SECTEUR 11_B



SECTEUR 12 – Le Ponthieu Est et la basse Vallée de l'Authie Priorité **1 2 3**

LOCALISATION ET CONTEXTE

COMMUNES : Bois-Jean, Buire-le-Sec, Lespinoy, Campagne-lès-Hesdin, Saint-Rémy-au-Bois, Maintenay, Douriez, Roussent

PAYSAGE Plateau du Ponthieu encadré par les vallées de l'Authie et de la Canche. Alternance d'étendue de terres cultivées et de bocages autour des villages situés majoritairement en fonds de vallées. Les bois sont localisés souvent en rupture de plateau.

ENJEUX TRAME VERTE ET DESCRIPTION TV : corridors bois&forêts et bocager à conforter essentiellement en fonds de vallées. De nombreux corridors à restaurer ont été identifiés pour relier les deux vallées, traversant un paysage majoritairement ouvert (openfield).

SOUS-SECTEUR A

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantation de haies possibles sur quelques chemins ruraux, attention toutefois à la largeur des bandes enherbées et à l'accès de certains chemins avec des panneaux interdisant l'accès.

Une plantation de haies peut être envisagée sur un chemin non rural avec son talus « nus ».

SOUS-SECTEUR B

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Plantation de haies possibles sur de nombreux chemins ruraux identifiés avec ou non des talus « nus » et où des chevreuils passent pour circuler d'un bois à l'autre. Attention toutefois à l'emprise rognée des bords de chemin.

SOUS-SECTEUR C

ATOUTS : 

OPPORTUNITES : 

FAIBLESSES : 

ENJEUX : 

POTENTIEL ET FAISABILITE DES ACTIONS :

Peu de chemins ruraux identifiés.

Plantation envisageable sur un chemin qui viendrait conforter la haie existante.

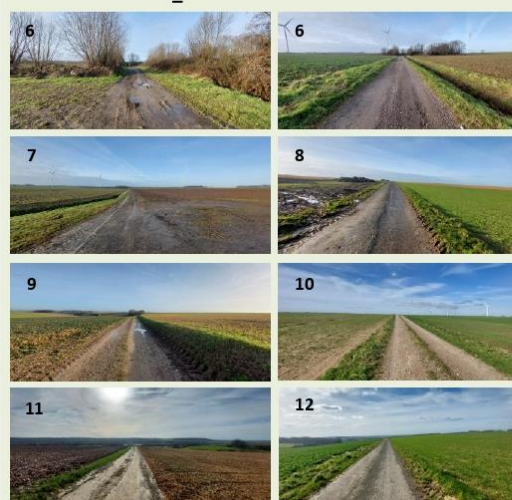
Environ 6 850m de chemins ruraux potentiels à planter

- Soit 680m pour le sous-secteur a
- Soit 6 011m pour le sous-secteur b
- Soit 159m pour le sous-secteur c

SOUS-SECTEUR 12_A



SOUS-SECTEUR 12_B



9. LES ECOPAYSAGES

9.1. LA NOTION D'ECOPAYSAGE

Un projet Trame Verne qui étudie les connexions écologiques entre les espaces naturels ne se limite pas qu'aux limites administratives (communes, communautés de communes, département...). Dans le but d'affiner la réflexion sur le Trame Verte des 7 Vallées, il est apparu pertinent d'utiliser les écopaysages (unités paysagères) évoqués dans le Plan de Paysage des 7 Vallées.

L'écopaysage conçoit un territoire comme un tout ou système qui ne se réduit pas à la juxtaposition d'éléments. Il permet une approche croisant la nature et la culture des hommes. Il permet de mettre en évidence les caractéristiques écologiques et paysagères propres des 7 Vallées ([carte 29](#)).

7 entités écopaysagères ont été identifiées dans le Plan de Paysage des 7 Vallées, résultant d'une lecture du territoire prenant en compte les continuités écologiques et paysagères qui composent l'ensemble des 7 Vallées.

La lecture fine de ses écopaysages révèle des zones à préserver et à conforter au niveau de la Trame verte des 7 Vallées, tant pour les enjeux écologiques et paysagers qu'elles offrent, pour leur rôle de connexion et de réservoir de biodiversité.

Nom de l'écopaysage	Communes de l'écopaysage
Les plateaux du Ternois	Auchy-lès-Hesdin, Azincourt, Béalencourt, Blangy-sur-Ternoise, Blingel, Bréviillers, Eclimeux, Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Huby-Saint-Leu, Incourt, La Loge, Le Parcq, Le-Quesnoy-en-Artois, Maisonnelle, Marconne, Marconnelle, Neulette, Noyelles-lès-Humières, Rollancourt, Saint-Georges, Sainte-Austreberthe, Tramecourt, Vacquieriettes-Erquières, Vieil-Hesdin, Wail Wamin Wileman
La vallée de la Ternoise	Auchy-lès-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise, Blingel, Grigny, Huby-Saint-Leu, Le Parcq, Marconne, Rollancourt
La vallée de la Canche aval	Aubin-Saint-Vaast, Beaurainville, Bouin-Plumoisson, Brimeux, Contes, Lespinoy, Marenla, Maresquel-Ecquemicourt, Marles-sur-Canche
La vallée de la Canche amont	Fillièvres, Galametz, Guisy, Hesdin, Huby-Saint-Leu, Le Parcq, Marconne, Marconnelle, Saint-Georges, Sainte-Austreberthe, Vieil-Hesdin, Wail, Wileman
La basse vallée de l'Authie	Douriez, Labroye, Maintenu, Raye-sur-Authie, Roussent, Saint-Rémy-au Bois, Saulchoy, Tortefontaine
Le Ponthieu	Aubin-Saint-Vaast, Beaurainville, Boisjean, Bouin-Plumoisson,

	Brimeux, Buire-le-Sec, Campagne-lès-Hesdin, Capelle-lès-Hesdin, Caumont, Chériennes, Douriez, Gouy-Saint-André, Guigny, Labroye, Maintenay, Maresquel—Ecquemicourt, Mouriez, Raye-sur-Authie, Regnaucourt, Saint-Rémy-au-Bois, Saulchoy, Tortefontaine
Les ondulations montreuilloises	Aix-en-Issart, Beaurainville, Bourbers-lès-Hesmond, Carvion-Saint-Martin, Contes, Hesmond, Loison-sur-crèquoise, Marant, Marenla, Offin, Saint-Denoëux, Sempy, Wambercourt

Les écopaysages

Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées



Carte 32 : Ecopaysage des 7 Vallées

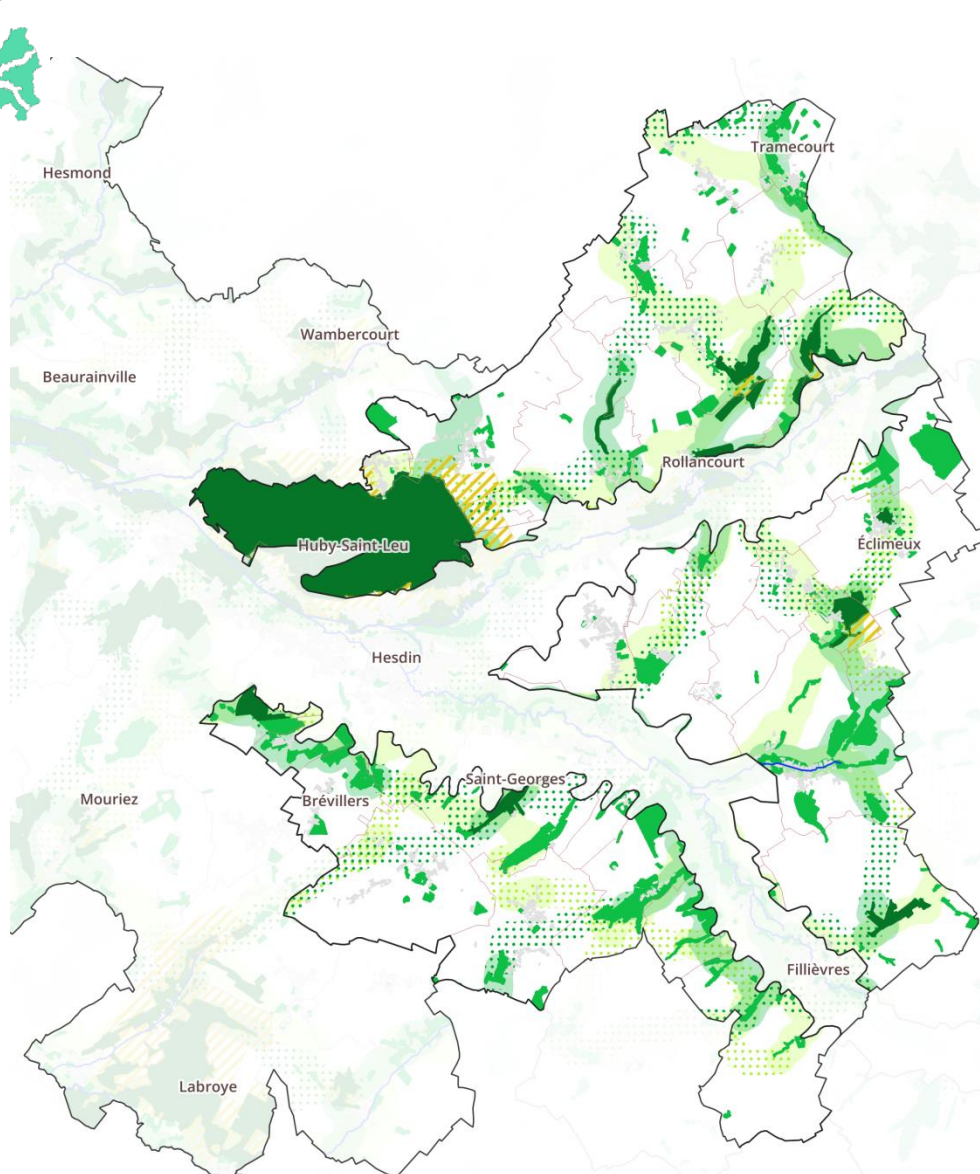
9.2. LES PLATEAUX DU TERNOIS

Superficie : 14 781 ha
Nombre de communes : 29

Les plateaux du Ternois constituent la partie Est des 7 Vallées. Ils comprennent un réseau important d'espaces cultivés et peu de boisement, excepté la forêt domaniale d'Hesdin, réservoir de biodiversité, se situe dans cette unité.

La trame verte est moyennement développée sur cet écopaysage. Le système de connexion est essentiellement orienté dans le sens Nord-Sud, traversant la Ternoise et la Canche. Une partie de la forêt domaniale d'Hesdin, réservoir de biodiversité, se situe dans cette unité. Cependant, la fonctionnalité des corridors écologiques est globalement à restaurer. Ceci s'explique par la présence importante d'espaces à faible fonctionnalité. De plus, les auréoles bocagères sont observables autour des villages, mais bien souvent avec des ruptures entre elles. Cette faible fonctionnalité ne lui permet que très partiellement de remplir son rôle de corridor écologique qu'il pourrait jouer avec les vallées de la Ternoise et de la Canche.

Les plateaux du Ternois comprennent une faible part d'espaces à très fort et fort enjeux. Nous retrouvons principalement la forêt d'Hesdin, réservoir de biodiversité, jouant un rôle important pour la trame verte.



Les plateaux du Ternois	
Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées	
	

Réalisation :
CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche © - Février 2024
Sources :
- Occupation du sol en 2 Dimensions (COS2D) 2015 du Nord - Pas-de-Calais <http://geo2france.fr/>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) <http://inpn.mnhn.fr/>
- Conservatoire Botanique de Baillou (CBNBL)
- Zones humides identifiées dans le SAGE de l'Authie et de la Canche, Zones humides à enjeux biodiversité de l'Authie - Syndicat Mixte de la Canche et de l'Authie (SYMCBA)
- Site de gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- Réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRADDET 2020
- Unités paysagères, Plan de Paysage des 7 Vallées - Astiers de l'Ourcq
Projection :
RPG93/Lambert 93

Trame verte

■ Réservoirs de biodiversité

▨ Zones de transition

Corridors bois et forêts

■ A conforter

■ A restaurer

Corridors bocagers

■ A conforter

■ A restaurer

Éléments de localisation

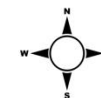
■ Forêts et boisements

— Réseau hydrographique

■ Espaces urbains

□ Limites communales

0 1 2 km



9.3. LA VALLEE DE LA TERNOISE

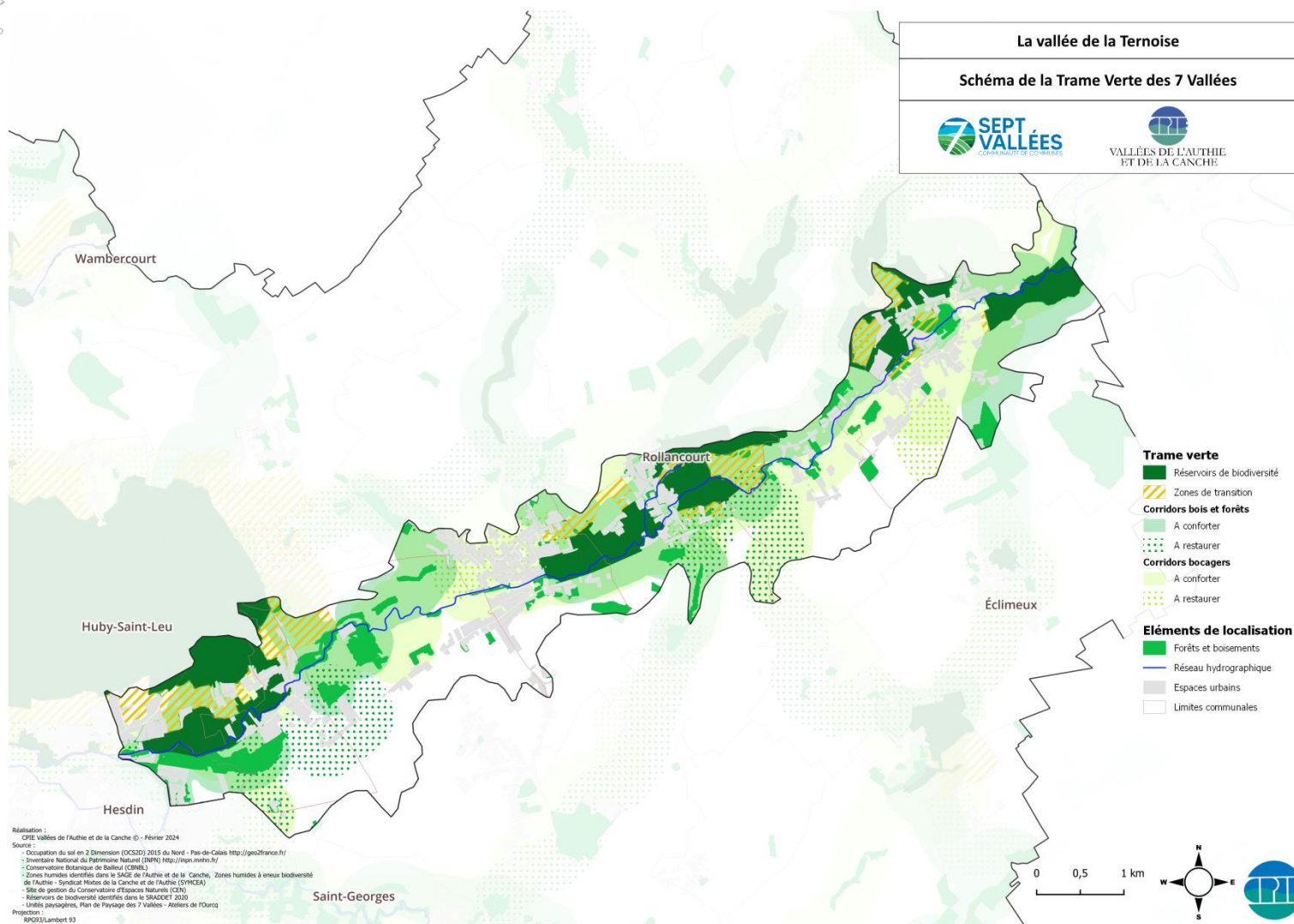
Superficie : 2051 ha
Nombre de communes : 8



La vallée de la Ternoise se caractérise par quelques boisements, notamment des peupleraies sur le fond de vallée et principalement par des terres cultivées.

La Trame verte est plutôt bien développée sur cet écopaysage. Le système de connexion est orienté Est-Ouest le long de la Ternoise. La fonctionnalité écologique est plutôt bonne, toutefois les corridors sont fragmentés par les tâches urbaines. La partie nord affiche une meilleure fonctionnalité globale que la partie sud. Cela se traduit par la disparité observable entre les deux rives de la Ternoise : au nord l'occupation du sol est plus boisée et bocagère et au sud plus cultivée. La présence d'auréoles bocagères est concentrée autour des communes. Cette fonctionnalité plutôt bonne lui permet de remplir en partie son rôle de corridor écologique de par sa situation géographique, entre les plateaux du Ternois.

La vallée de la Ternoise comprend une petite portion d'espaces à très forts enjeux de par la présence quelques boisements et dont la réserve naturelle régionale du marais de la Grenouillères.



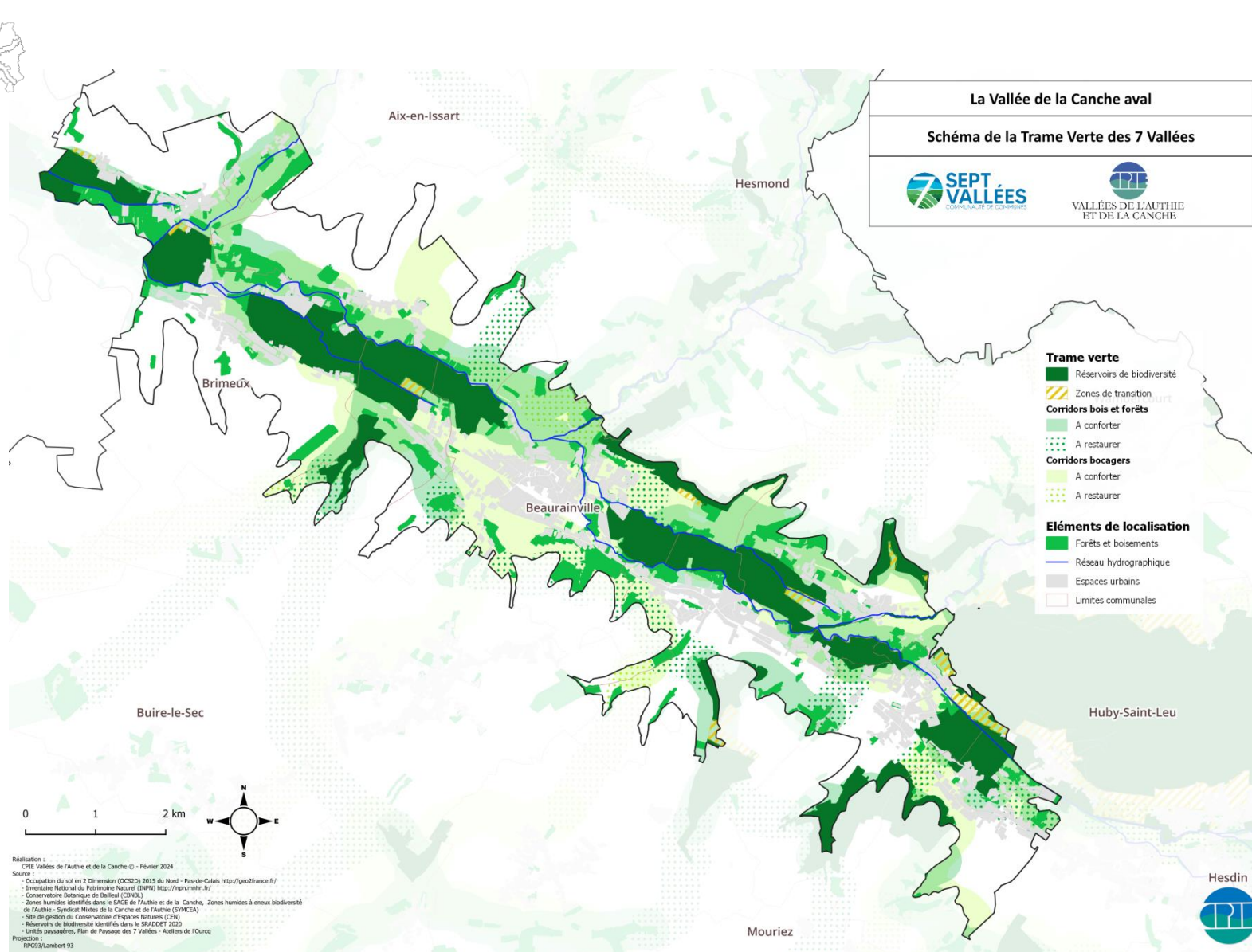
9.4. LA VALLÉE DE LA CANCHE AVAL

Superficie : 4 391 ha
Nombre de communes : 9

La vallée de la Canche aval constitue la partie Ouest des 7 Vallées. Elle comprend un réseau important de marais et de zones humides, des boisements, quelques terres cultivées et est parcouru par la Canche.

La Trame verte est bien développée sur cet écopaysage. Le système de connexion est orienté Est-Ouest, longeant le fond de vallée de la Canche. Il est constitué pour sa majorité de corridors fonctionnels. On note également que le réseau de prairie y est encore assez préservé. Cependant, une tâche urbaine, Beaurainville, vient fragmenter ce réseau écologique ; étalée dans la longueur de la vallée, elle représente un point de blocage pour le déplacement de la faune sauvage.

La Vallée de la Canche aval est occupée dans sa quasi-totalité par des espaces à enjeux et comprend de nombreuses zones à très forts et forts enjeux : marais de Brimeux, Marais de Beaurainville, marais de Contes...



9.5. LA VALLÉE DE LA CANCHE AMONT

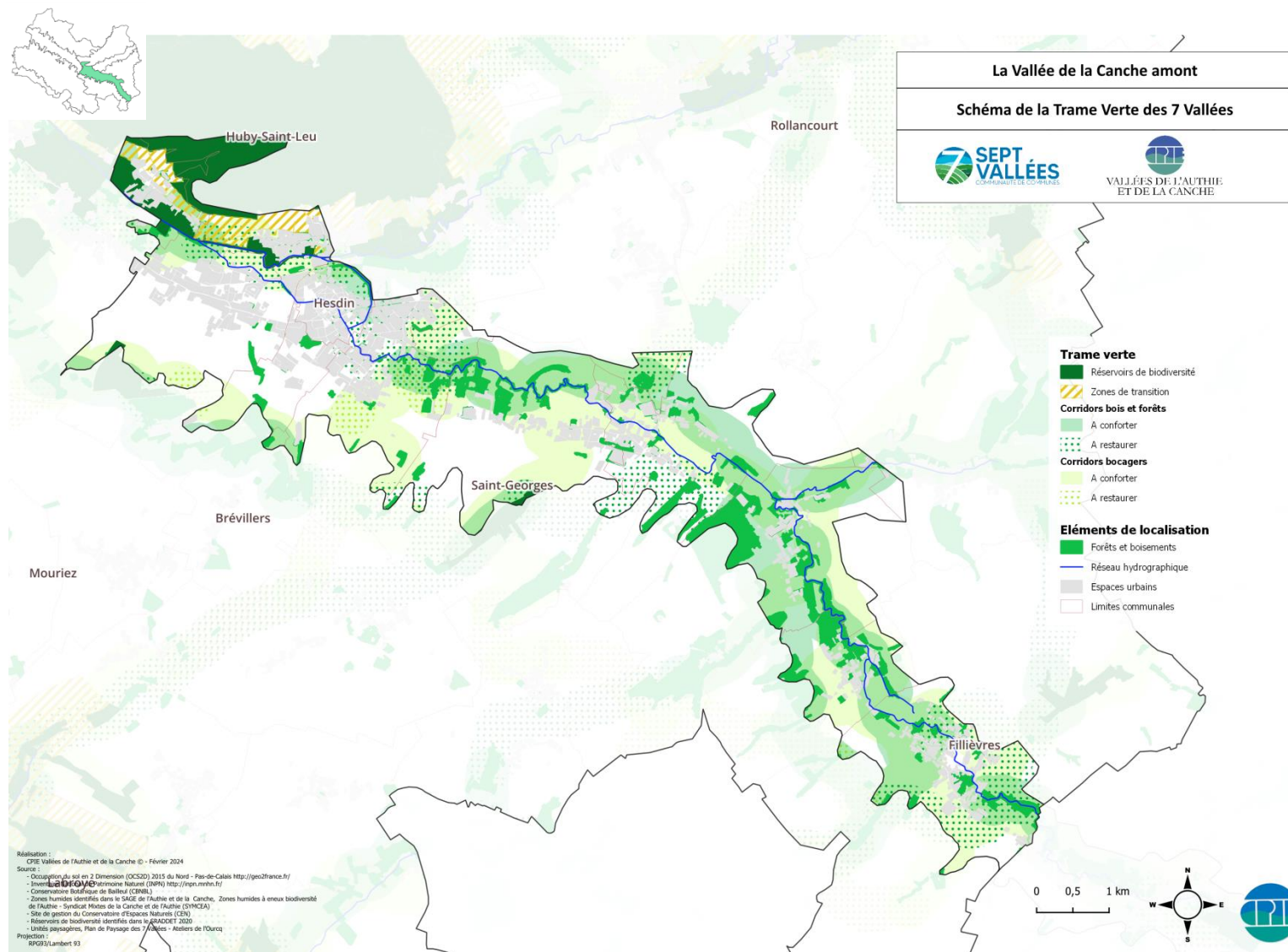
Superficie : 3170 ha

Nombre de communes : 13

La vallée de la Canche amont constitue la partie Est des 7 Vallées. Contrairement à la partie aval et en continuité avec les plateaux du Ternois, elle est plus marquée par l'agriculture et présente moins de boisements, mais le réseau de bocage est encore présent et bien préservé.

La Trame vert est moyennement développée sur cet écosystème. Le système de connexion est orienté Est-Ouest, longeant le fond de vallée de la Canche. Il est constitué principalement de connexions fonctionnelles à moyennement fonctionnellement, notamment dans sa partie nord, la partie sud étant majoritairement occupée par des terres cultivées. A noter qu'à l'extrémité ouest de cet écopaysage se situe le centre-bourg d'Hesdin et des communes adjacentes qui créaient une rupture dans le réseau écologique, expliquant la part des corridors à restaurer sur ce secteur.

La Vallée de la Canche amont est occupée par un faible nombre d'espaces à enjeux, principalement des espaces à enjeux de niveau moyen situé le long de la Canche.



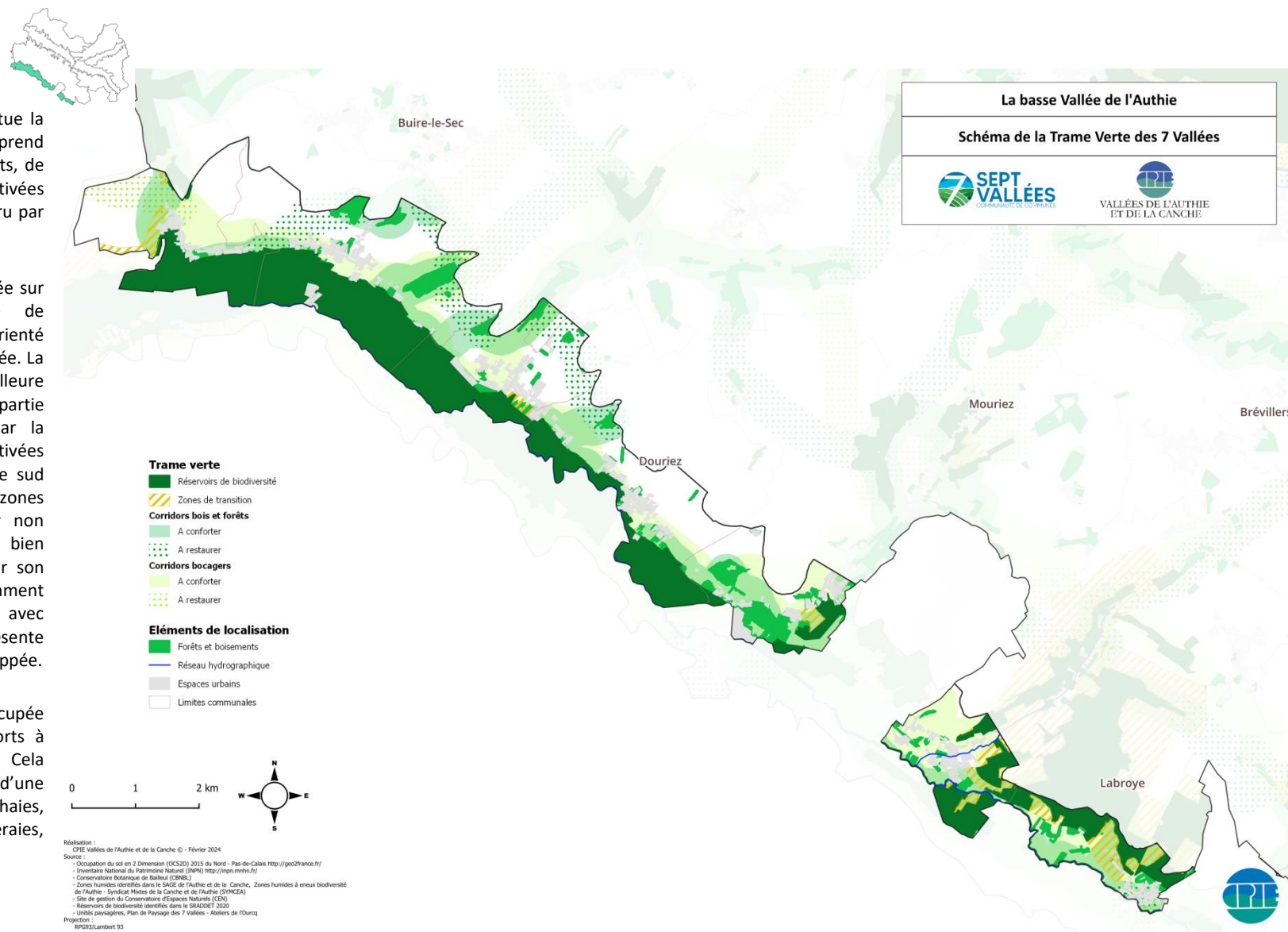
9.6. LA BASSE VALLEE DE L'AUTHIE

Superficie : 2677 ha
Nombre de communes : 8

La basse vallée de l'Authie constitue la partie Sud des 7 Vallées. Elle comprend un réseau important de boisements, de zones humides, des terres cultivées dans sa partie Nord et est parcouru par l'Authie.

La trame verte est bien développée sur cet écopaysage. Le système de connexion est essentiellement orienté Est-Ouest, longeant le fond de vallée. La partie sud affiche une meilleure fonctionnalité globale que la partie nord. Cela peut se traduire par la présence importante de terres cultivées au nord contrairement à la partie sud qui présente des boisements, des zones humides, et un réseau bocager non négligeable. Cette fonctionnalité bien développée lui permet de remplir son rôle de corridor écologique notamment de par sa situation géographique avec l'écopaysage le Ponthieu qui présente une trame verte faiblement développée.

La basse vallée de l'Authie est occupée par des espaces très forts et forts à enjeux principalement au sud. Cela s'explique par la présence d'une diversité de milieux : boisements, haies, zones humides, prairies, peupleraies, cours d'eau...



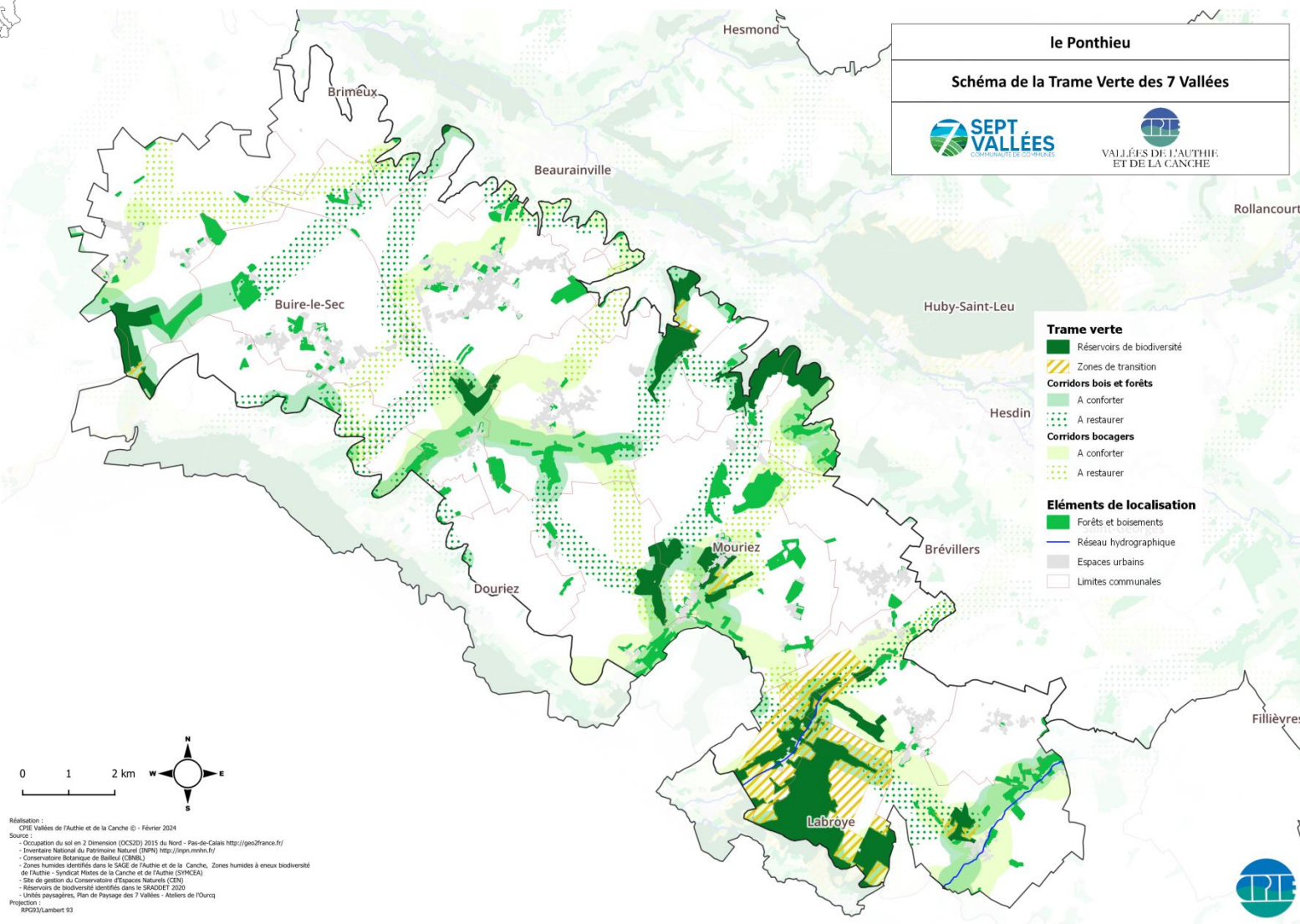
9.7. LE PONTHEIU

Superficie : 15 085 ha
Nombre de communes : 22

Le Ponthieu constitue la partie centrale, interface entre les vallées de l'Authie et de la Canche. Il comprend un réseau important de terres cultivées et d'étalement urbain comme la commune de Campagne-lès-Hesdin, Buire-le-Sec, Mouriez... et peu de boisements. Toutefois, quelques auréoles bocagères sont encore préservées autour des communes malgré leur discontinuité.

La trame verte est faiblement développée sur cet écopaysage. Le système de connexions fonctionnelles est très faible et s'oriente principalement Est-Ouest. La part des corridors à restaurer est importante, s'oriente Nord-Sud, reliant les deux vallées, séparées par la route départementale 939. On note également des secteurs sans corridors écologiques. De plus, l'impact des points de blocage urbains et routier sur les corridors existants n'est pas négligeable, notamment à Campagne-lès-Hesdin, Buire-le-Sec, Mouriez... Une restauration sur ce secteur pourra répondre à un enjeu d'amélioration des continuités écologiques.

Le Ponthieu est occupé par une part très faible de secteurs à enjeux. Seulement très peu de milieux (boisements, pelouses calcicoles) sont considérés comme espaces à très fort enjeux : forêt de Labroye, Bois de Quint, Mont de Campagne, Bois de Saint-André, Bois de Caumont et les quelques boisements et prairies présents à Mouriez.



9.8. LES ONDULATIONS MONTREUILLOISES

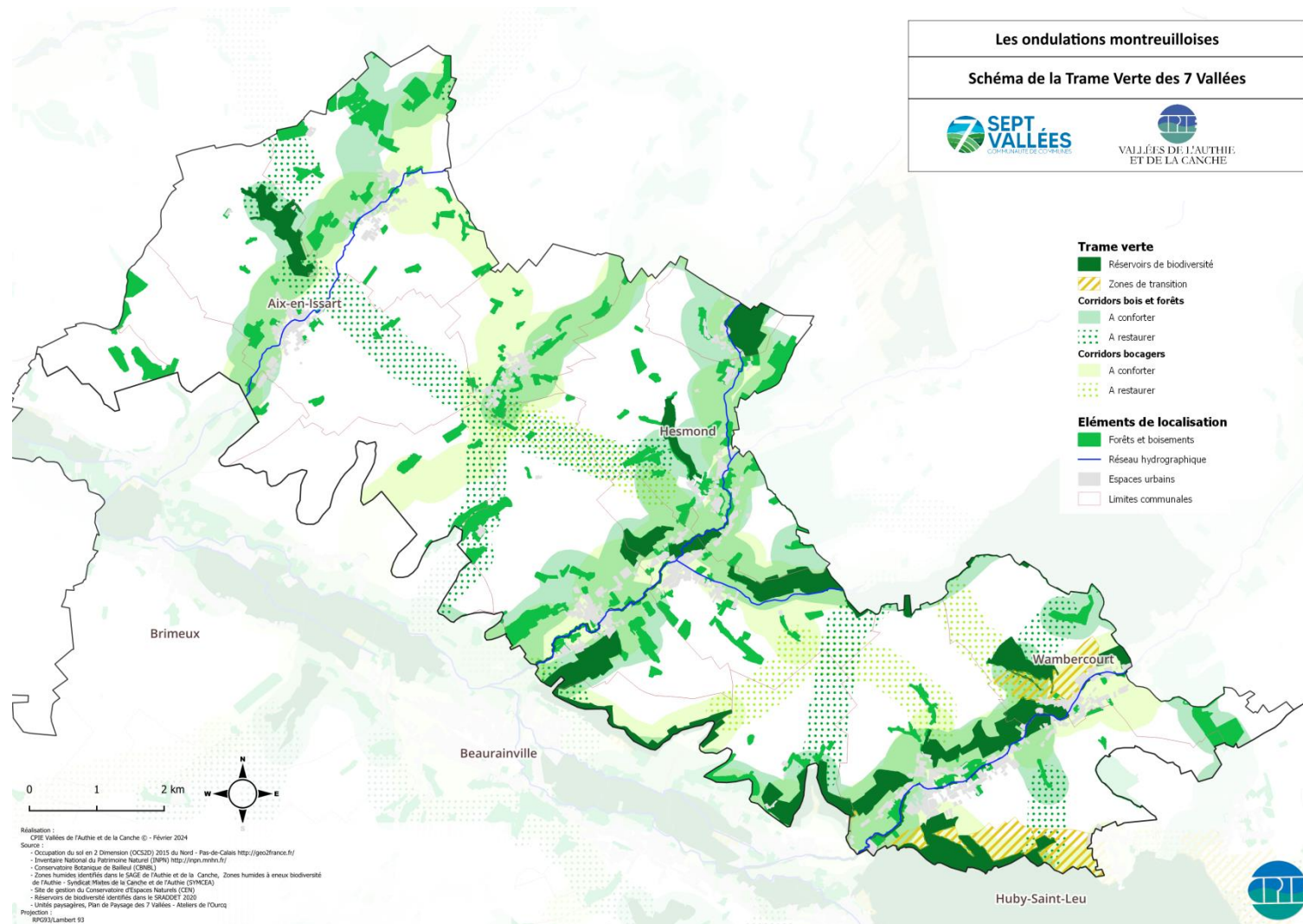
Superficie : 7865 ha

Nombre de communes : 14

Les ondulations montreuilloises constituent la partie Nord-Ouest des 7 Vallées. Elles comprennent un réseau important de terres cultivées sur les plateaux, entourant les fonds de vallées qui sont constitués de boisements et de bocages. L'urbanisation est dispersée, mais linéaire dans les vallées.

La Trame Verte est bien développée dans les fonds de vallées et faiblement développée sur les plateaux sur cet écopaysage. Le système de connexion est assez bien fonctionnel dans les fonds de vallées, mais l'étalement urbain linéaire fragmente ces corridors et entraînant une discontinuité dans le réseau bocager. Par ailleurs, le système de connexions est peu fonctionnel voir inexistant sur les plateaux, notamment dans les plateaux de Cavron-Saint-Martin, entre les plateaux d'Aix-en-Issart, Saint-Denoëux, Hesmond et Loison-sur-Créquoise. Une restauration sur ce secteur pourra répondre à un enjeu d'amélioration des continuités écologiques.

Les ondulations montreuilloises sont occupées par une part très faible d'espaces à très fort et fort enjeux : Bois de Garenne, Bois de Mont Clair, Bois Collet, Bois Grand Sart, les réseaux bocagers...



BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS :

- AIRELLE, 2008.** Etude de planification et de programmation de la Trame verte et bleue Pays des sept Vallées. Phases 1 & 2 – Diagnostic local. 95p.
- AIRELLE, 2009.** Etude de planification et de programmation de la Trame verte et bleue Pays des sept Vallées. Phases 3 & 4 – Stratégie et Plan d’actions. 19p.
- ATELIERS DE L’OURCQ FELIX MULLE ET ASSOCIES, VIRAGE ENERGIE & VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE. 2023.** Etude de Plan Paysage des 7 Vallées. 229p.
- AUCAME, 2010.** La Trame verte et bleue du territoire de Caen-Métropole. 49p.
- AUDDICE, 2022.** Etat Initial de l’Environnement, Plan Local d’Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes des 7 Vallées. 225p.
- CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CRPF) NORD – PAS-DE-CALAIS – PICARDIE, 2002.** Que savez-vous des forêts privées de la région Nord-Pas-de-Calais.
- CRPF NORD – PAS-DE-CALAIS – PICARDIE, 2005.** Que savez-vous des forêts publiques et privées de la région Nord Pas-de-Calais ? 19p.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL (CBNBL), 2010.** Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord – Pas-de-Calais. 523p.
- OFB, 2023.** Note technique du Centre de Ressources TVB. Intégrer la Trame verte et bleue dans les Orientations d’aménagement et de programmation. 14p.
- OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE DU NORD – PAS-DE-CALAIS, 2010.** Analyse des indicateurs 2010. 146p.
- OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE DU NORD – PAS-DE-CALAIS, 2011.** Analyse des indicateurs 2011. 149p.
- OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE DU NORD – PAS-DE-CALAIS, 2012.** Analyse des indicateurs 2012. 109p.
- OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE DU NORD – PAS-DE-CALAIS, 2014.** Etat des lieux de la biodiversité dans les territoires des Schémas de Cohérence territoriale (SCoT). ORB, Bailleul. 209p.
- OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE (ORB), 2019.** Etats des lieux de la biodiversité des Hauts-de-France. 196p.
- OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE (ORB), 2020.** Nature en Hauts-de-France, le guide du patrimoine naturel. 190p.
- PPIGE Nord Pas-de-Calais, OCS2D 2005-2015,** Guide de l’Utilisateur de la donnée Occupation du sol en 2 dimensions. 19p.
- PNR CAPS ET MARAIS D’OPALE, 2015.** Guide technique du bocage. 52p.
- PNR DU VEXIN FRANÇAIS, 2020.** Planter une haie champêtre dans le Parc naturel régional du Vexin français. 39p.
- SCHEMA REGIONALE DE COHERENCE ECOLOGIQUE TRAME VERTE ET BLEUE (SRCE-TVB) DU NORD – PAS-DE-CALAIS, 2014.** Cahier technique. 243p.
- VAL D’AUTHIE, 2011.** Schéma trame verte et bleue du Cambrésis. Phase 1 : Diagnostic concerté du territoire. 210p
- VAL D’AUTHIE, 2011.** Schéma trame verte et bleue du Cambrésis. Phase 3 : Stratégie territoriale. 200p.

SITES INTERNET :



Inventaire National du Patrimoine Naturel - <http://inpn.mnhn.fr>

Géoportail - <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Atlas des cartes SRCE-TVb du Nord – Pas-de-Calais - <http://sigale.nordpasdecals.fr/>

Legifrance (texte de loi) - <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Géo2France – www.geo2france.fr

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des espèces floristiques rencontrées sur les 7 Vallées. (**Menace régionale** : EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineuse ; DD : Insuffisamment documenté / **Rareté régionale** : AC : Assez commune ; PC : Peu commune ; AR : Assez rare ; C : Commune ; E : Exceptionnelle ; R : Rare ; RR : Très rare)

Nom scientifique	Rareté régionale	Menace régionale	Réglementation(s)	Protégées	Intérêt patrimoniale
<i>Achillea ptarmica</i> subsp. <i>Ptarmica</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Agrostis canina</i> var. <i>canina</i>	PC	LC		non	oui
<i>Alisma lanceolatum</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Allium ursinum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Anthemis cotula</i>	AR	LC		non	oui
<i>Aquilegia vulgaris</i> subsp. <i>Vulgaris</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> var. <i>adiantum-nigrum</i>	AR	DD	[AR	non	oui
<i>Asplenium ceterach</i>	R	VU		non	oui
<i>Atropa belladonna</i>	AR	LC		non	oui
<i>Baldellia ranunculoides</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Bidens cernua</i>	PC	LC		non	oui
<i>Bistorta officinalis</i>	R	NT	R-NPC	oui	oui
<i>Blechnum spicant</i>	AR	LC		non	oui
<i>Bunium bulbocastanum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Buxus sempervirens</i>	R	DD		non	oui
<i>Calamagrostis canescens</i> subsp. <i>Canescens</i>	AR	LC		non	oui
<i>Cardamine bulbifera</i>	RR	NT	R-NPC	oui	oui
<i>Cardamine dentata</i>	RR?	DD		non	oui
<i>Carex acuta</i>	PC	LC		non	oui
<i>Carex appropinquata</i>	R	NT		non	oui
<i>Carex echinata</i>	R	LC		non	oui
<i>Carex elata</i> subsp. <i>elata</i>	PC	LC		non	oui
<i>Carex lepidocarpa</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Carex leporina</i> var. <i>leporina</i>	PC	LC		non	oui
<i>Carex nigra</i> subsp. <i>nigra</i>	PC	LC		non	oui
<i>Carex pallescens</i>	PC	LC		non	oui
<i>Carex panicea</i>	PC	LC		non	oui
<i>Carex pilulifera</i> subsp. <i>pilulifera</i>	PC	LC		non	oui
<i>Carex vesicaria</i>	AR	LC		non	oui

<i>Carex viridula</i>	AR	LC		non	oui
<i>Catabrosa aquatica</i>	AR	NT	R-NPC	oui	oui
<i>Centaurium pulchellum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Cephalanthera damasonium</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Cerastium arvense subsp. arvense</i>	PC	LC		non	oui
<i>Cerastium brachypetalum subsp. brachypetalum</i>	AR	LC		non	oui
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	PC	LC		non	oui
<i>Clinopodium nepeta subsp. ascendens</i>	E?	DD		non	oui
<i>Comarum palustre</i>	RR	VU	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Cornus mas</i>	AC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Crepis biennis</i>	PC	LC		non	oui
<i>Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia</i>	PC	LC		non	oui
<i>Cuscuta epithymum subsp. epithymum</i>	R	NT		non	oui
<i>Cyanus segetum</i>	AR	NT		non	oui
<i>Cyperus fuscus</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Dactylorhiza fuchsii var. fuchsii</i>	AC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Dactylorhiza incarnata subsp. incarnata</i>	AR	NT	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Dactylorhiza praetermissa var. praetermissa</i>		DD	R-NPC;R-Pic	oui	non
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	PC	LC	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Daphne laureola</i>	PC	LC		non	oui
<i>Daphne mezereum</i>	RR	VU		non	oui
<i>Digitalis purpurea var. purpurea</i>	PC	LC		non	oui
<i>Dipsacus pilosus</i>	PC	LC		non	oui
<i>Eleocharis acicularis</i>	R	NT	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Epilobium palustre</i>	AR	LC		non	oui
<i>Epipactis leptochila subsp. leptochila</i>	E	CR		non	oui
<i>Eriophorum angustifolium subsp. angustifolium</i>	R	NT	R-NPC;R-Pic	non	oui
<i>Eryngium campestre</i>	C	LC	R-NPC	oui	non
<i>Euphorbia stricta</i>	RR?	LC		non	oui
<i>Euphrasia nemorosa</i>	AR?	LC		non	oui
<i>Fumaria densiflora</i>	PC	LC		non	oui
<i>Fumaria muralis</i>	R	LC		non	oui
<i>Galium pumilum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Galium uliginosum</i>	PC	LC		non	oui

<i>Gentianella germanica</i>	PC	NT	R-NPC	oui	non
<i>Glebionis segetum</i>	PC	NT		non	oui
<i>Glyceria declinata</i>	PC	LC		non	oui
<i>Groenlandia densa</i>	AR	NT		non	oui
<i>Helianthemum nummularium</i>	AC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Helictochloa pratensis subsp. pratensis</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Helleborus viridis</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Helosciadium inundatum</i>	R	NT	R-NPC	oui	non
<i>Helosciadium repens</i>	R	NT	R-Pic;N1;H2;B]	oui	non
<i>Hippuris vulgaris</i>	AR	NT	R-NPC	oui	oui
<i>Hordelymus europaeus</i>	RR	VU		non	oui
<i>Hottonia palustris</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Hydrocharis morsus ranae</i>	AR	LC		non	oui
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	PC	LC		non	oui
<i>Hypericum androsaemum</i>	E	EN		non	oui
<i>Hypericum humifusum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Hypericum pulchrum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Isolepis setacea</i>	PC	LC		non	oui
<i>Juncus compressus</i>	PC	LC		non	oui
<i>Juncus subnodulosus</i>	AC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Juniperus communis subsp. communis</i>	AC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Laphangium luteoalbum</i>	R	LC	R-NPC;R-Pic	oui	non
<i>Lathyrus palustris</i>	R	VU	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Lathyrus sylvestris</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>	E	NE		non	oui
<i>Lotus glaber</i>	AR	LC		non	oui
<i>Luzula multiflora subsp. multiflora</i>	PC	LC		non	oui
<i>Luzula sylvatica subsp. sylvatica</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Malus sylvestris</i>	AR	LC		non	oui
<i>Menyanthes trifoliata</i>	R	NT	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Monotropa hypopitys subsp. hypophegea</i>	R?	LC		non	oui
<i>Myosotis laxa subsp. cespitosa</i>	PC	LC		non	oui
<i>Myosotis sylvatica</i>	PC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Myosotis sylvatica</i>	PC	LC	R-NPC	non	oui

<i>Myriophyllum verticillatum</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Najas marina subsp. marina</i>	AR	LC		non	oui
<i>Narcissus pseudonarcissus subsp. pseudonarcissus</i>	PC	LC	CNPC2	non	oui
<i>Nasturtium microphyllum</i>	AR?	DD		non	oui
<i>Neottia nidus</i>	avis	[PC	LC	non	oui
<i>Nymphaea alba</i>	PC	LC		non	oui
<i>Oenanthe aquatica</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Oenanthe fistulosa</i>	PC	LC		non	oui
<i>Onopordum acanthium</i>	PC	LC		non	oui
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	AR	LC	R-Pic	non	oui
<i>Ophrys apifera</i>	AC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Ophrys insectifera</i>	AC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Orchis mascula subsp. mascula</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Orchis militaris</i>	PC	LC		non	oui
<i>Parietaria officinalis</i>	R	DD		non	oui
<i>Pedicularis palustris subsp. palustris</i>	R	NT	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Petasites hybridus</i>	AR	LC		non	oui
<i>Polystichum aculeatum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Polystichum setiferum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Potamogeton coloratus</i>	AR	LC	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Potamogeton crispus</i>	PC	LC		non	oui
<i>Potamogeton obtusifolius</i>	RR	VU		non	oui
<i>Potamogeton pusillus</i>	R	DD		non	oui
<i>Primula vulgaris</i>	AR	LC	R-NPC	oui	non
<i>Prunus padus</i>	PC	LC		non	oui
<i>Pyrus communis</i>	AR?	DD		non	oui
<i>Ranunculus aquatilis</i>	PC	LC		non	oui
<i>Ranunculus circinatus</i>	AR	LC		non	oui
<i>Ranunculus lingua</i>	AR	LC	N1	oui	oui
<i>Ranunculus penicillatus subsp. pseudofluitans</i>	R	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Ranunculus sardous</i>	AR	LC		non	oui
<i>Ranunculus trichophyllus</i>	PC	LC		non	oui
<i>Rhinanthus angustifolius</i>	AR	LC		non	oui
<i>Ribes nigrum</i>	PC	LC		non	oui

<i>Rorippa sylvestris</i>	PC	LC		non	oui
<i>Salix fragilis</i>	AR?	DD		non	oui
<i>Salix repens subsp. dunensis</i>	R	LC		non	oui
<i>Salix triandra</i>	PC	LC		non	oui
<i>Sambucus racemosa subsp. racemosa</i>	AR	LC		non	oui
<i>Samolus valerandi</i>	PC	LC		non	oui
<i>Scandix pecten-veneris subsp. pecten-veneris</i>	R	NT		non	oui
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	PC	NT		non	oui
<i>Scirpus sylvaticus</i>	AC	LC	R-NPC	oui	non
<i>Sison segetum</i>	R	LC		non	oui
<i>Sparganium emersum subsp. emersum</i>	PC	LC		non	oui
<i>Sparganium natans</i>	R	NT	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Spirodela polyrhiza</i>	PC	LC		non	oui
<i>Stachys arvensis</i>	AR	NT		non	oui
<i>Stellaria neglecta</i>	R?	DD		non	oui
<i>Stellaria palustris</i>	AR	NT	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Thalictrum flavum</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Thelypteris palustris</i>	PC	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Thymus pulegioides var. pulegioides</i>	PC	LC		non	oui
<i>Trifolium arvense</i>	PC	LC		non	oui
<i>Trifolium micranthum</i>	AR	LC		non	oui
<i>Triglochin palustris</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Typha angustifolia</i>	PC	LC		non	oui
<i>Ulex europaeus subsp. europaeus</i>	PC	LC		non	oui
<i>Utricularia australis</i>	R	DD	R-NPC	oui	oui
<i>Utricularia vulgaris</i>	AR?	DD	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Valeriana dioica subsp. dioica</i>	AR	LC	R-NPC	oui	oui
<i>Veronica scutellata</i>	PC	LC	R-NPC;R-Pic	oui	oui
<i>Wolffia arrhiza</i>	AR	LC		non	oui
<i>Zannichellia palustris subsp. palustris</i>	PC	LC		non	oui
<i>Zannichellia palustris</i>	PC	LC		non	oui

ANNEXE 2 : Niveau d'enjeux du Conservatoire Botanique National de Bailleul par communes, Carte 8 :

Très fort	Aubin-Saint-Vaast, Auchy-lès-Hesdin, Béalencourt, Beaurainville, Blingel, Bourbers-lès-Hesdmon, Bouin-Plumoisson, Brimeux, Caumont, Cuvron-Saint-Martin, Contes, Duriez, Eclimeux, Galametz, Grigny, Guisy, Huby-Saint-Leu, La Loge, Labroye, Lepsinoy, Maintenay, Marconnelle, Maresquel-Ecquemicourt, Marles-sur-Canche, Mouriez, Offin, Rollancourt, Roussent, Saint-Georges, Saulchoy, Tortefontaine, Tramecourt, Wambercourt
Fort	Aix-en-Issart, Blangy-sur-Ternoise, Boisjean, Fillièvres, Gouy-Saint-André, Loison-sur-Créquoise, Neulette, Noyelles-lès-Humières, Raye-sur-Authie, Regnauville, Saint-Rémy-au-Bois
Moyen	Bréviillers, Campagne-lès-Hesdin, Chériennes, Hesdin, Hesmond, Le Parcq, Maisoncelle, Marant, Marconne, Marenla, Saint-Denoeux, Sainte-Austreberthe, Sempy, Vacqueriette-Erquières, Wail, Willeman
Faible	Azincourt, Buire-le-Sec, Fresnoy, Incourt, Le Quesnoy-en-Artois, Vieil-Hesdin, Wamin